

Votants	Pour	Contre	
37	37	0	
Abstentions			0
N'a pas pris part au vote			0

Porté à connaissance
le : 21/06/2024

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 20 juin 2024

Dossier n° 11

Objet de l'affaire : Schéma départemental des Solidarités 2021-2025 : Point d'étape au 31 décembre 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3114-1 et L. 3211-1 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.121-1, L.263-1 et suivants, et L. 312-4 et suivants définissant les schémas d'organisation sociale et médico-sociale et leurs modalités d'élaboration ;

VU la délibération du Conseil départemental de l'Aude, réuni en séance le 18 décembre 2020, approuvant le Schéma départemental des Solidarités 2021 – 2025 ;

VU l'avis des commissions Protection de l'enfance et action sociale de proximité, Insertion sociale et professionnelle et Autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap ;

VU le rapport de la présidente du Conseil départemental ;

CONSIDERANT que depuis les premières lois de décentralisation jusqu'à ce jour, le Département de l'Aude a su mettre en place, structurer et développer les politiques publiques qui lui ont été confiées ou dont il s'est saisi. ;

CONSIDERANT que l'action sociale joue un rôle essentiel en termes de cohésion sociale, de maintien du lien social et de pouvoir d'agir de tous les habitants. Elle apporte un soutien et un accompagnement aux Audoises et Audois les plus fragiles ;

CONSIDERANT que depuis la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et plus récemment la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, le Département, en tant que chef de file des politiques sociales, s'est vu confier une compétence de principe pour l'élaboration des schémas d'organisation sociale et médico-sociale dans le cadre d'une coordination régionale ;

CONSIDERANT que ces schémas rassemblent, pour une durée de cinq ans, les éléments prospectifs pour l'ensemble du champ social et médico-social (enfance-famille, handicap, vieillissement, logement, insertion), et c'est dans ce cadre que le Département doit assurer l'organisation territoriale de l'offre de services sur le territoire départemental (Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) article L312-4) tout en anticipant l'évolution des besoins de la population ;

CONSIDERANT que, de plus, les schémas du champ social et médico-social doivent être en cohérence avec le schéma régional de santé prévu à l'article L. 1434-2 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT que les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale sont donc des instruments stratégiques de politique sociale ;

CONSIDERANT qu'à partir d'une analyse des besoins des usagers et d'une évaluation de l'offre sociale et médico-sociale existante, ils permettent de programmer pour les cinq années à venir l'évolution des dispositifs existants, la création de structures et d'actions nouvelles ;

CONSIDERANT qu'ils doivent également définir les modalités de collaboration avec l'ensemble des acteurs de ces champs et les secteurs connexes. Ils favorisent l'aide à la décision, tout en offrant un cadre pour la réflexion et un guide pour l'action ;

CONSIDERANT que les schémas sont véritablement des outils au service des politiques départementales : ils expriment une intention, des ambitions, des objectifs prioritaires et proposent une stratégie adaptée par la programmation d'activités et de moyens nécessaires à la réalisation des objectifs ;

CONSIDERANT que la collectivité a été une des premières en France à élaborer, pour la période 2014 – 2019, un Schéma Unique des Solidarités, souhaitant ainsi identifier, planifier, rendre lisibles et valoriser l'ensemble de ses compétences sociales ;

CONSIDERANT que pour aller encore plus loin, le Département de l'Aude a fait le choix de s'engager toujours au plus près des Audois et des Audoises. Il a pour ambition d'apporter aux habitants une réponse équitable en matière d'accompagnement social, médico-social et d'accès au droit ;

CONSIDERANT que le département de l'Aude est un territoire riche de ses diversités. Des différences territoriales s'observent : différences économiques, touristiques, de relief, de démographie, etc ;

CONSIDERANT qu'ainsi, la vie des Audois n'est pas uniforme et, selon le lieu de résidence, les atouts et les contraintes du territoire ne sont pas les mêmes ;

CONSIDERANT que face à ces diversités, et pour l'équité de l'action sociale de la collectivité, il peut être nécessaire d'adapter les actions départementales aux contextes et spécificités locales ;

CONSIDERANT que c'est sur cette base solide que le Schéma départemental des Solidarités a été validé lors de la session départementale du 18 décembre 2020. Construit en trois piliers complémentaires, il comporte :

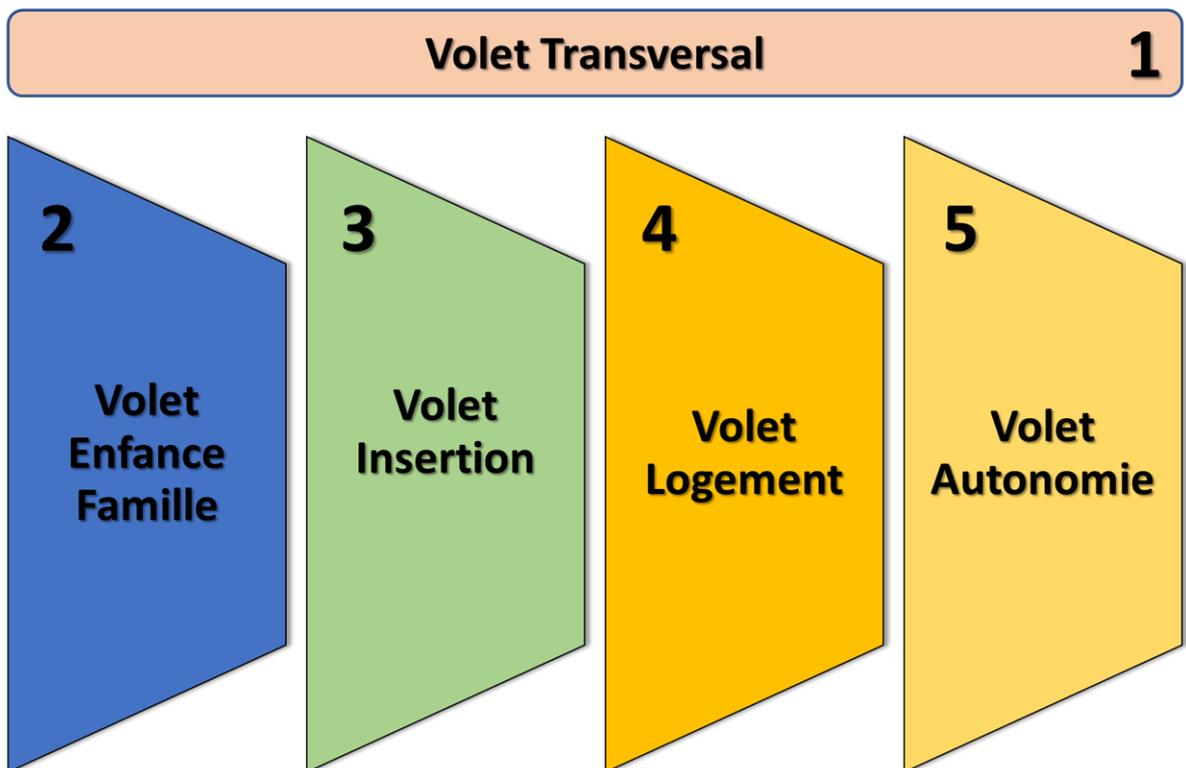
① un volet transversal qui affirme la nécessité d'une continuité dans le déclouonnement des politiques publiques départementales en menant des actions concrètes en coordination entre les différentes directions du Conseil Départemental et leurs partenaires.

Il institue la volonté d'une action publique pensée au plus près des besoins des populations dans une logique de transversalité entre les compétences principales du Conseil départemental ;

② des volets sectoriels qui prennent en compte les attentes et besoins spécifiques dans les champs de l'autonomie, du logement, de l'enfance et de la jeunesse et enfin de l'insertion. Chaque volet comprend des axes stratégiques dédiés composés d'actions co-construites avec les acteurs concernés tout au long de l'élaboration du schéma ;

③ le fait territorial est pris en compte de manière transversale sur l'ensemble des volets.

Les volets du Schéma départemental des Solidarités 2021 - 2025



CONSIDERANT que le SDS doit s'inscrire dans les dynamiques engagées par d'autres documents stratégiques portés par la collectivité ou d'autres partenaires (Agence Régionale de Santé, Analyses des Besoins Sociaux élaborées par les CCAS et CIAS du département voire les EPCI, etc.) ;

CONSIDERANT qu'il doit aussi prendre en compte les évolutions qui sont venues, depuis sa validation, soit préciser ou clarifier les compétences et/ou ressorts territoriaux des collectivités territoriales, soit modifier leur périmètre de compétences actuelles ou leur en transférer de nouvelles ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, les principales évolutions législatives, impactant l'action de la collectivité, sont les suivantes :

① La Loi organique du 19 avril 2021 relative à la simplification des expérimentations mises en œuvre sur le fondement du quatrième alinéa de l'article 72 de la Constitution : elle facilite, afin de les développer, les expérimentations par les collectivités locales.

Elle simplifie les conditions d'entrée et de sortie applicables à ces expérimentations, avec pour objectif de mettre en œuvre le principe de différenciation territoriale.

② La Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants (Loi dite « Taquet ») entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences.

Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.

③ La Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (« 3DS ») : ce texte, avant tout technique, prévoit de multiples mesures en matière de différenciation, de compétences à la carte, de décentralisation (logement social, routes, RSA...), de déconcentration et de simplification de l'action locale.

④ La Loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi : la loi permet de prolonger les règles actuelles de l'assurance chômage, avant une nouvelle réforme le 1er février 2023 qui fera varier l'indemnisation des chômeurs avec l'état du marché du travail. Elle supprime également l'accès au chômage en cas d'abandon de poste ou de refus de CDI. Un service public de la VAE est, par ailleurs, créé.

⑤ La loi du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite : la loi entend mieux protéger les propriétaires.

Les sanctions en cas de squat d'un logement sont triplées. De nouveaux délits sont créés, notamment pour les locataires en impayés de loyers restés dans le logement à la fin de la procédure d'expulsion. Par ailleurs, la Loi donne de nouvelles obligations aux Départements dans l'exercice de ses compétences (notamment en matière de diagnostics sociaux et financiers).

⑥ La Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi : elle acte la création au 1er janvier 2024 d'un nouvel opérateur dénommé "France Travail" en remplacement de Pôle Emploi, dont les missions sont renforcées.

La transformation de Pôle Emploi en France Travail s'accompagne de la construction d'un "Réseau pour l'emploi" qui doit réunir l'opérateur France Travail, l'État, les collectivités locales (au premier rang desquelles le Département), les missions locales et Cap emploi.

Une inscription généralisée auprès de l'opérateur France Travail sera mise en place, au plus tard en 2025, pour toutes les personnes sans emploi.

Tous ces demandeurs bénéficieront d'une orientation selon des critères communs et d'un diagnostic global suivant un référentiel partagé. Ils devront signer un contrat d'engagement. Ce contrat d'engagement unifié comportera "un plan d'action précisant les objectifs d'insertion sociale et professionnelle" et une obligation d'au moins 15 heures d'activité par semaine (actions de formation...) pour les demandeurs d'emploi nécessitant un accompagnement ou les allocataires du RSA.

CONSIDERANT qu'en cas de non-respect du contrat d'engagement, l'opérateur France Travail pourra radier la personne de la liste des demandeurs d'emploi. Enfin, pour les bénéficiaires du RSA, un nouveau régime de sanctions est instauré qui viendra remplacer le système existant.

Un autre volet de la loi est consacré à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant, avec l'idée de supprimer les freins à la reprise d'emploi des parents de jeunes enfants.

Enfin, des mesures ont été introduites pour mieux contrôler les crèches, à la suite du récent rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de la publication de livres sur les dérives de certaines crèches privées ;

CONSIDERANT que le Schéma départemental des Solidarités ne doit pas non plus méconnaître d'autres textes plus thématiques ou toujours généraux qui sont en cours de déclinaisons ou de finalisation et auront aussi un impact sur la mise en œuvre des politiques sociales départementales ;

CONSIDERANT que les principales évolutions réglementaires nationales ou régionales sont les suivantes :

① **La participation du Département de l'Aude à l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi 2021-2023**

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) est un des projets inscrits dans la précédente stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, visant à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'insertion autour d'une gouvernance unique et partagée, favorisant l'articulation de leurs actions respectives en matière de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, pour accompagner avec une efficacité renforcée les personnes éloignées de l'emploi vers un parcours d'insertion systématique, privilégiant l'insertion professionnelle.

Le projet audois a rassemblé un large consortium d'acteurs dont les apports ont été complémentaires et notamment :

- acteurs institutionnels portant des politiques publiques, afin de favoriser la coordination et la mise en cohérence des interventions,
- professionnels de l'accompagnement des personnes en insertion, mobilisés pour leur expertise et leur connaissance des besoins des publics,
- représentants du monde économique, pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes accompagnées.

Le projet réalisé s'est traduit par une série d'actions opérationnelles et le développement de pratiques d'accompagnement global et partagé, traitant concomitamment l'insertion professionnelle et l'insertion sociale des personnes.

Par ailleurs, la mise en synergie des acteurs de l'insertion avec le monde économique a constitué un enjeu essentiel du SPIE audois, au cœur de toutes les actions mises en œuvre.

L'expérimentation SPIE a permis de structurer le travail en réseau et d'outiller les professionnels de l'accompagnement, avec notamment l'expérimentation d'un outil numérique de suivi partagé des parcours et la structuration de l'appui technique réalisé par les services du Département.

A l'issue de l'expérimentation, les acteurs institutionnels ont décidé de poursuivre le partenariat ainsi engagé, autour de trois axes :

- Le déploiement de l'outil numérique de suivi partagé des parcours des publics accompagnés,
 - Un programme de travail arrêté par le comité de pilotage portant sur l'amélioration de l'offre de soutien à la mobilité, à la garde des enfants, la construction de parcours d'accès aux emplois dans les secteurs avec de forts besoins en recrutement (*aide à la personne, agriculture, hôtellerie restauration, bâtiment et accueil petite enfance*).
 - Le fonctionnement d'une gouvernance partagée, qui se veut agile et efficace pour coordonner les interventions des acteurs, croiser les trois champs d'action (insertion, formation, emploi) et améliorer l'efficacité de l'offre.

② La signature par le Préfet de la Région Occitanie du nouveau **Projet régional de santé** en octobre 2023.

Il acte la nouvelle feuille de route régionale pour la santé en Occitanie : c'est l'expression de l'ambition que l'ARS porte avec tous ses partenaires pour la santé de tous en Occitanie, au-delà même de l'échéance 2023-2028.

Pour rappel, ce nouveau Projet régional de santé Occitanie 2023 – 2028 se compose de :

- un Cadre d'Orientation Stratégique (COS) actualisé,
- un Schéma Régional de Santé (SRS) établi pour 5 ans, avec une présentation régionale et par département, au travers des 13 « Schémas Territoriaux de Santé », et incluant un Programme relatif à la prévention des violences sexuelles et à l'accès aux soins des victimes de ces violences (PROVIS).
- un Programme Régional relatif à l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS), établi pour 5 ans.

Les engagements de ce nouveau Projet régional de santé sont dès maintenant déclinés en objectifs opérationnels. Ils vont pouvoir être transformés en actions de terrain, pour répondre de façon très concrète aux objectifs et défis ciblés à l'échelle régionale comme au cœur de chaque territoire.

Ce travail va maintenant être mené en co-construction avec tous les partenaires de l'ARS, pour définir les modalités de mise en œuvre, le calendrier et les moyens à mobiliser, ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation.

Pour rappel, le Département a émis un avis réservé sur le Plan Régional de Santé, tout en continuant les discussions avec l'ARS Occitanie pour le faire évoluer selon les pistes évoquées par le Conseil départemental, réuni en session le 19 octobre dernier, concernant :

- ✓ la non prise en compte des spécificités des besoins des Audois en écartant le territoire de certains objectifs du PRS (seulement 12 sur les 26 régionaux) alors même que des éléments de diagnostic tangibles sont connus de tous les acteurs,
- ✓ le caractère trop général voire intentionnel de certaines actions qui ne permet pas une projection,
- ✓ le manque de clarté quant à la cadence de déploiement des actions sur la durée du PRS,
- ✓ une absence totale de chiffrage, de mise en perspective de moyens concrets et pérennes et de financements dédiés sur la période du PRS.

③ Le nouveau Pacte Local des Solidarités

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2023 (SNPLP) entendait s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le Pacte des Solidarités 2024 - 2027 s'inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a ainsi vocation à prendre le relais au 1er janvier 2024. Cette nouvelle stratégie vise à répondre à trois fragilités qui persistent : la forte reproduction de la pauvreté entre générations, la difficulté à sortir de la pauvreté rapidement, notamment en retrouvant un emploi et le non-recours persistant aux droits.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales, auxquelles les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées. Au premier rang de ces acteurs figurent les

Départements, auxquels leur compétence en matière d'aide sociale confère une totale légitimité et une expertise particulière.

Cette politique nationale sera déclinée territorialement. En effet, un Pacte local des solidarités (PLS) matérialisera les orientations territoriales stratégiques et les engagements des partenaires en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il vise à rassembler les acteurs institutionnels au premier plan de la lutte contre la pauvreté du territoire afin d'organiser la territorialisation du Pacte national des solidarités, de manière coordonnée entre les partenaires.

Ce pacte local porte ainsi l'objectif d'améliorer la coordination entre les partenaires, de développer la complémentarité des dispositifs, des démarches et financements portés par les différents acteurs, en assurant le développement ou la transformation des offres de manière cohérente et efficiente pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables.

④ Dans le prolongement des travaux de concertation conduits par Dominique Libault entre 2021 et 2022 et la remise de son rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie » en mars 2022, le Gouvernement a décidé la création d'un **Service public départemental de l'autonomie (SPDA)**. Le cadre juridique de cette création est formalisé dans la **Loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie**. La préfiguration démarre toutefois en 2024.

Aux côtés de la DGCS, la CNSA s'est vue confier la structuration du service public départemental de l'autonomie dans sa convention d'objectifs et de gestion (Engagement n°12 : Participer à la structuration d'un service départemental de l'autonomie permettant l'accompagnement, l'orientation, la recherche et la mise en œuvre de solutions efficaces dans une logique domiciliaire, inclusive, respectueuse du choix des personnes, pour des parcours sans rupture).

Le service public départemental de l'autonomie devrait être effectif sur l'ensemble du territoire national en 2025.

D'ici là, une phase de préfiguration permettra de coconstruire le cahier des charges national et d'appréhender les enjeux de mise en œuvre concrets dans les territoires avec des territoires préfigureurs sur l'année 2024.

Ces préfigureurs sont les *Alpes-Maritimes, l'Aveyron, la Corrèze, le Finistère, la Gironde, l'Hérault, le Loir-et-Cher, la Mayenne, la Meurthe-et-Moselle, le Nord, le Pas-de-Calais, la Sarthe, la Seine-Maritime, les Yvelines, la Somme, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, la Guyane*.

Le Département, collectivité des Solidarités, sera bien évidemment impacté par la création de ce nouveau « service public départemental ».

CONSIDERANT les projets stratégiques départementaux qui ont un impact sur le SDS 2021 – 2025 :

① **le schéma départemental des services aux familles 2021-2025** ainsi que la charte constitutive de la plateforme inter partenariale de coopération autour des politiques sociales audoises.

Le schéma départemental des services aux familles, validé en septembre 2021, est un outil de planification reposant sur la contractualisation de moyens, de perspectives et d'objectifs et s'inscrivant dans un cadre politique national dont l'objectif repose sur une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale et de soutien aux parents.

Un bilan du précédent schéma, qui couvrait la période 2015-2019 et avait été prolongé jusqu'en 2020, a été réalisé, et un diagnostic partagé sur l'ensemble des problématiques de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité a été établi.

Ce nouveau schéma a été construit dans l'idée de mettre en commun des objectifs transverses aux différents schémas qui irriguent les politiques sociales publiques portées par l'Etat, la CAF et le Département (en particulier les objectifs du schéma des solidarités pour ce qui concerne le Département), en vue de favoriser l'articulation des dispositifs et des actions et de faciliter la coopération autour des problématiques sociales.

Il s'articule dans ce cadre autour de 3 axes stratégiques :

-  la consolidation des liens sociaux et socio-éducatifs,
-  l'organisation de l'accès aux droits,
-  la prévention intermédiaire.

Ces trois axes stratégiques ont été déclinés en 5 thématiques :

- 1- *Maillage territorial, consolidation des accueils de proximité et accès aux droits,*
- 2- *Mobilisation des parents, conciliation vie familiale/vie professionnelle et soutien à la fonction parentale,*
- 3- *Autonomie des jeunes, accès à la citoyenneté l'insertion et l'emploi,*
- 4- *Fragilités sociales, pauvretés,*
- 5- *Solidarités intergénérationnelles et inclusion.*

Par ailleurs, la prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap est transverse et s'inscrit dans chaque thématique.

② Le **Pacte Territorial d'Insertion conclu pour la période 2021- 2025**

Le volet insertion du schéma des solidarités de l'Aude constitue le Programme Départemental d'Insertion, pour la période 2021-2025.

Ce document traduit une double volonté du Département :

- Accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont exclues. Cette volonté revêt une importance particulière dans un contexte post pandémie, avec l'augmentation à venir du nombre de demandeurs d'emplois et de personnes bénéficiaires du RSA.
- Soutenir l'insertion sociale des Audois les plus fragiles, afin de prévenir la dégradation de leur situation et les phénomènes de repli sur soi.

Il intègre des priorités croisées avec les politiques publiques européennes, déclinées dans le programme opérationnel national FSE, les politiques de l'Etat, formalisées dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, les politiques de la Région Occitanie, déclinées notamment dans le Programme Régional Qualifiant.

Pour la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion, le Département a conclu avec les parties intéressées un Pacte Territorial d'Insertion, qui définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active et la mise en œuvre coordonnée des orientations de la politique d'insertion.

La concertation engagée par le Département a associé de nombreux acteurs à chacune des étapes du processus d'élaboration du Pacte. Huit institutions ont ainsi été invitées à signer le Pacte Territorial d'Insertion de l'Aude validé par l'Assemblée départementale dès mars 2021 : l'Etat, la Région Occitanie, Pôle Emploi, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude, la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud, les chambres consulaires.

Dans un contexte d'aggravation de la précarité, quatre enjeux sous-tendent l'action du Pacte Territorial d'Insertion :

- ✚ Assurer l'interface entre les politiques sociales, de formation, d'accès à l'emploi et de développement d'activités,
- ✚ Instaurer un mode de gouvernance participatif et dynamique, articulé avec les instances locales, visant la synergie avec les partenaires pour une véritable mise en cohérence des politiques portées par chacun et la co-construction d'une politique publique de l'insertion dans l'Aude,
- ✚ Donner de la visibilité aux actions pour informer les bénéficiaires, pour coordonner et fédérer les professionnels de l'accompagnement,
- ✚ Prendre en compte la parole des bénéficiaires, pour la construction et le suivi de la politique publique d'insertion et pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours d'insertion.

③ La mise en place d'une **gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi**, dans le prolongement de l'expérimentation SPIE 2021-2023

Le SPIE a proposé à l'ensemble des acteurs de l'insertion et de l'emploi de s'engager dans une rénovation profonde des politiques en la matière. La finalité était de proposer aux publics « SPIE » un accompagnement reposant sur une approche globale de leurs besoins, qui place le retour à l'emploi au centre de leur parcours d'insertion.

Cette ambition supposait une évolution des pratiques pour décroiser l'action des professionnels des sphères « emploi » et « sociales » et ainsi permettre des parcours plus fluides et « sans couture ».

Elle visait à favoriser la coordination opérationnelle entre les professionnels en structurant et en approfondissant l'articulation et le maillage, fondant ainsi une véritable stratégie de parcours autour de la personne accompagnée.

Sur la base de la dynamique engagée pendant près de deux ans, les partenaires du SPIE dans l'Aude se sont accordés sur un modèle de gouvernance harmonisée et coordonnée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, réunissant le service public de l'emploi, le Programme départemental d'insertion et le Pacte Territorial d'insertion ainsi que la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi.

Le modèle retenu repose sur l'harmonisation voire la fusion de leurs instances, dans le but de disposer d'un dispositif de pilotage plus cohérent et efficace, au service d'un objectif poursuivi par l'ensemble des acteurs : le retour à l'activité professionnelle de ceux qui en sont éloignés. Cette réflexion partagée s'est coconstruite autour de la nécessité :

- de distinguer gouvernance stratégique et fonction d'appui et de soutien,
- de simplifier les instances, dans une volonté d'efficacité opérationnelle,
- de constituer des marges de manœuvre territoriales pour mettre en œuvre ensemble des solutions innovantes,
- de construire un dialogue territorial cohésif continu entre les acteurs,
- d'évaluer en continu les parcours et les dispositifs, pour ajuster, réorienter les interventions.

Participent à cette gouvernance innovante : *l'Etat, le Département, la Région Occitanie, France Travail – Pôle Emploi, Cap Emploi, la mission locale de l'ouest audois, la mission locale jeunes du Grand Narbonne, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude, la Mutualité Sociale*

Agricole Grand Sud, les chambres consulaires (Chambre de Métiers et d'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture).

④ l'élaboration par la collectivité du **Schéma départemental de la solidarité territoriale pour la période 2024 - 2027**

La Loi 3DS impose désormais aux Départements de définir un Schéma départemental de la solidarité territoriale pour préciser les politiques mises en œuvre afin d'assurer un développement équilibré de son territoire, notamment en matière d'accès aux services pour l'ensemble des populations. Il vise ainsi à mesurer la prise en compte de cet enjeu de solidarité dans les politiques de la collectivité.

Il permet aussi de constater que, dans chacun des domaines de compétences, le Département a fait des choix politiques pour chercher à corriger les déséquilibres constatés afin de garantir l'égal accès aux droits et aux services pour les populations et d'autre part de contribuer à donner à chaque territoire de l'Aude des capacités à se développer et à construire des projets.

Le Département entend jouer son rôle de chef de file des solidarités et renforcer l'équité territoriale afin que chaque territoire et ses habitants puissent avoir les moyens de construire leur développement et leur avenir.

Le choix a été fait de définir des objectifs politiques, des possibilités de mise en œuvre et d'intégrer ces principes et ses questionnements à chaque renouvellement de schéma stratégique de la collectivité et à chaque évaluation de politique publique.

Les grands principes en seront les suivants :

Un préalable : qualifier la donnée et construire un observatoire territorial pour objectiver les enjeux et repérer les priorités en termes de besoin de rééquilibrage

-  Travailler en proximité physique,
-  S'adapter, faire du « sur-mesure », être capable de souplesse dans les dispositifs et les réponses apportées pour répondre au besoin d'équité entre les territoires,
-  Dialoguer et contractualiser avec les territoires,
-  Nouer des partenariats d'actions, sortir des « silos » et mutualiser,
-  Rendre les actions visibles et lisibles pour la population.

Ces principes s'inscrivent totalement dans les orientations validées dès décembre 2020 dans le cadre du Schéma Départemental des solidarités.

⑤ En parallèle du programme d'investissement pour la couverture du territoire audois en matière de THD, le Département porte une stratégie en matière d'usages du numérique avec une double ambition :

- ✓ s'appuyer sur toutes les possibilités offertes par le numérique pour développer de nouveaux services et de nouveaux usages renforçant les politiques publiques du Département, et correspondant aux attentes de la population,
- ✓ et porter une stratégie ambitieuse et partenariale en matière d'accompagnement de ces mutations et de lutte contre les risques de fracture numérique.

La présentation de ce Schéma des usages numériques fait l'objet d'un examen lors de cette même session du Conseil départemental.

⑥ La mobilité est une problématique importante dans la vie quotidienne des habitants de l'Aude, et d'autant plus pour les publics les plus fragiles avec de fortes inégalités d'accès aux services et à l'emploi du fait de déficit de solutions de mobilité sur certains territoires, notamment les plus ruraux.

Le Département a souhaité développer un schéma des mobilités afin de pouvoir définir sa stratégie d'intervention en cohérence avec l'ensemble des services concernés et des stratégies mises en œuvre, au vu du caractère très transversal de la mobilité.

Un ensemble d'actions a ainsi été rédigé, certaines en maîtrise d'ouvrage directe et d'autres en accompagnement des projets des territoires, afin de développer de nouvelles solutions de mobilités et améliorer celles existantes.

Il est notamment pris en compte les publics accompagnés par le Département.

Ce Schéma des mobilités fait lui aussi l'objet d'un examen lors de cette même session du Conseil départemental.

Cela démontre encore une fois la volonté de la collectivité de construire des documents stratégiques cohérents et s'appuyant sur toutes nos compétences, au bénéfice des Audoises et des Audois.

CONSIDERANT que C'est pour cela que le Schéma départemental des Solidarités 2021-2025 doit être agile et se donner la capacité d'être adapté aux différentes évolutions législatives ou règlementaires qui ne manqueront pas de survenir encore dans les prochaines années.

CONSIDERANT qu'il doit aussi pouvoir prendre en compte les spécificités qui pourront se faire jour sur notre territoire, notamment en réponses à d'éventuelles crises majeures.

CONSIDERANT que le document présenté ci-joint détaille la réalisation de chacune des orientations et des projets menés ainsi que les actions. Il a pour objectif, après trois années de mise en œuvre, de faire un point d'étape sur les actions réalisées, celles qui sont en cours et les perspectives pour les années à venir.

CONSIDERANT que favorisant l'aide à la décision, offrant un cadre pour la réflexion et un guide pour l'action, le schéma départemental des solidarités est un soutien au service des politiques départementales.

CONSIDERANT que les objectifs prioritaires et la stratégie adoptée ont permis une programmation efficace des projets, des activités et des moyens nécessaires à leur réalisation.

CONSIDERANT que l'application d'un Schéma départemental des solidarités 2021 – 2025 a constitué un véritable défi pour les services départementaux, dans un contexte général encore soumis aux conséquences de l'épidémie de la COVID19 et aujourd'hui de celles issues de la guerre en Ukraine.

CONSIDERANT qu'il a ainsi permis, plus encore que le précédent document stratégique, à faire évoluer les pratiques, décroïsonner les actions, interroger la technicité, inciter à l'innovation tout en garantissant une cohérence d'ensemble.

CONSIDERANT que, renforcé dans son rôle de chef de file de l'action sociale par la loi NOTRe, le Département de l'Aude démontre son investissement dans l'application d'une politique sociale cohérente, efficace et de proximité.

CONSIDERANT que, à tous les âges de la vie et pour toutes les situations, le Département de l'Aude répond ainsi quotidiennement à sa mission majeure de solidarité, avec un objectif pérenne de venir en aide aux plus précaires à travers les ambitions suivantes :

- ⇒ Assumer les responsabilités de chef de file du Département,
- ⇒ Renforcer la place des usagers au cœur des actions menées,
- ⇒ Privilégier une approche territorialisée de l'action sociale,
- ⇒ Développer des politiques partenariales.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré,

- **prend acte** de la présentation du point d'étape au 31 décembre 2023 du Schéma départemental des solidarités 2021 – 2025.

La Présidente du Conseil départemental,



Hélène Sandragne



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025



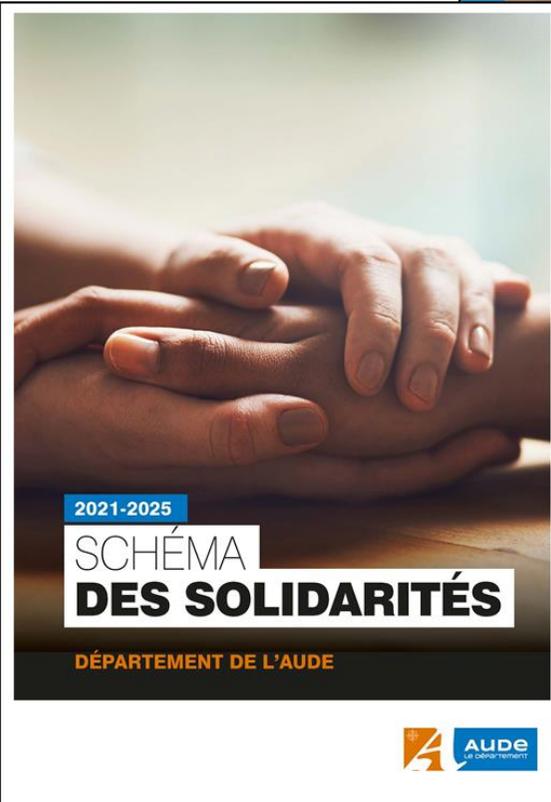
Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE



Feuille de route de la collectivité en matière de solidarité humaine pour la période 2021-2025, le schéma départemental des solidarités a été voté le 18 décembre 2020 par le Conseil départemental de l'Aude.

Riche de 323 pages, ce plan, qui porte l'intention politique et sociale de la collectivité se décline en cinq volets complémentaires autour de 18 axes stratégiques et 86 actions concrètes :

- ① **Transversal** (4 axes et 15 actions)
- ② **Enfance-Famille** (4 axes et 26 actions)
- ③ **Insertion** (3 axes et 18 actions)
- ④ **Logement** (3 axes et 11 actions)
- ⑤ **Autonomie** (4 axes et 16 actions)

Par ailleurs, le fait territorial est pris en compte de manière transversale sur l'ensemble des volets.

En effet, de nombreux acteurs sont aussi partie prenante de ce schéma. Aussi, il été pensé pour prendre en compte les besoins des territoires comme point de départ des actions qui sont menées.

Par ailleurs, l'humain est placé au cœur de la réflexion engagée, à la fois au regard des publics concernés mais aussi dans la manière de travailler des services et des partenaires sociaux.

Cette volonté est portée par une seule et même ambition : **apporter des réponses concrètes aux difficultés quotidiennes des Audois les plus fragiles, notamment les plus jeunes, les seniors ou les familles en situation de précarité.**



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE





Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



Volet Transversal

1

2

Volet
Enfance
Famille

3

Volet
Insertion

4

Volet
Logement

5

Volet
Autonomie



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE



VOLET TRANSVERSAL

Axes stratégiques	Fiche-actions
1. Renforcer la prévention et l'accompagnement global des personnes	1. Déployer la mise en place du référent unique de parcours
	2. Développer les pratiques innovantes en travail social
	3. Renforcer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs
	4. Lutter contre les violences intrafamiliales et contre toutes discriminations
2. Rapprocher l'action Départementale des territoires et des habitants	1. Mettre en place l'accueil social inconditionnel
	2. Simplifier les démarches et faciliter le quotidien
	3. Renforcer l'approche territoriale de la déclinaison de l'action sociale
	4. Favoriser la participation des habitants
3. Favoriser l'inclusion et bien vivre dans son territoire	1. Favoriser le lien social par l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous
	2. Faciliter l'accessibilité aux services en articulation avec la politique départementale du SDAASAP
	3. Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP
	4. Sensibiliser les autorités compétentes pour favoriser la mobilité inclusive
4. Piloter la politique sociale départementale et renforcer l'observation	1. Déployer les outils de pilotage et de suivi des politiques sociales
	2. Développer l'observation sectorielle, thématique et territoriale
	3. Alimenter la Politique Départementale des solidarités par les coopérations



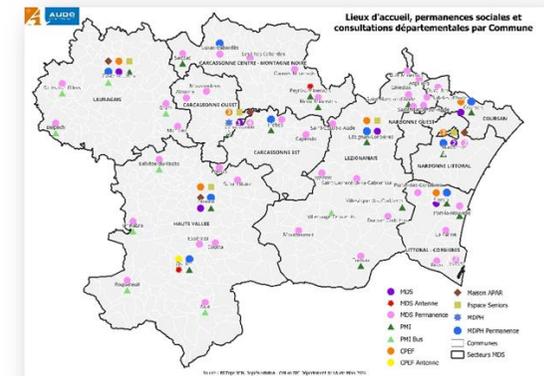
Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations



Axes stratégiques	Réalizations
VOLET TRANSVERSAL	
1. Renforcer la prévention et l'accompagnement global des personnes	<p>1. Déployer la mise en place du référent unique de parcours</p> <p>Le Département a souhaité impulser une méthodologie d'intervention basée sur la participation active de la personne, le travail en réseau des acteurs pour un accompagnement global et coordonné des personnes en situation de grande difficulté sociale. Depuis 2022, la collectivité bénéficie de l'accompagnement d'Ipso Facto, une structure de conseil et de formation spécialisée en politiques sociales. Un état des lieux des pratiques existantes a été mené avec la réunion régulière d'un groupe projet interne au Département, rassemblant plusieurs services / directions. Un kit « référent de parcours » est en cours d'élaboration, compilant plusieurs outils ressources. Une prise de contact est également travaillée avec les partenaires du Département afin d'inscrire la démarche de travail en territoires et la déployer progressivement (lancement expérimentation).</p>
	<p>2. Développer les pratiques innovantes en travail social</p> <p>Avec l'appui de la Direction Générale Adjointe Solidarités humaines, une instance d'examen des projets d'actions collectives, innovantes ou expérimentales, proposés par les professionnels des Maisons Départementales des Solidarités, a été mise en place au sein de la Direction de l'action sociale territoriale. Pilotée par les référentes territoriales depuis leur nomination en 2022, cette instance est réunie une fois par trimestre. Elle assure également le suivi et l'évaluation des projets d'interventions collectives, déployés dans l'ensemble du département.</p>
	<p>3. Renforcer la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs</p> <p>Le Département, dans son rôle de chef de file de l'action sociale, a initié la mise en place d'une plateforme des acteurs sociaux de l'Aude. Avec plus de 400 structures alors référencées, répertoriées par public, zone et champ d'intervention, cette plateforme a permis d'identifier les acteurs, avoir des contacts et orienter de façon pertinente les personnes. Les recherches sont proposées par type de public, localisation et/ou thématiques. Elles sont présentées sous forme de liste ou de carte interactive. En 2023, une nouvelle catégorie vient s'ajouter à celles initiées lors du COVID : les « violences intrafamiliales », et vient renforcer l'animation du réseau porté par le Département. Au total, pour 2023, la plateforme compte un total de 31 666 consultations de pages.</p>

<p>1. Renforcer la prévention et l'accompagnement global des personnes</p>	<p>4. Lutter contre les violences intrafamiliales et contre toutes discriminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux différentes instances CLSPD, CISPD, SDSF, cellule préfectorale de suivi des victimes de violences conjugales - Création d'un groupe interne transversal : réalisation d'une mallette/kit outils à destination des professionnels qui accueillent et/ou accompagnent des personnes victimes de violences intra- familiales (livret d'appui, fiche réflexe, réglementation, violentomètre...) - - Création et animation d'un réseau de partenaires (50 environ) institutionnels et associatifs. Organisation sur 2022 et 2023 de 2 forums de partenaires (Sur Carcassonne et Narbonne)
<p>2. Rapprocher l'action Départementale des territoires et des habitants</p>	<p>1. Mettre en place l'accueil social inconditionnel</p> <p>Le travail autour de l'ASIP a permis de renforcer le lien et le partenariat inter-services, notamment à travers des expériences croisées nouvelles (du type « Vis ma vie ») favorisant l'interconnaissance et les échanges opérationnels. La démarche de formation se poursuit avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une session organisée en partenariat avec la CAF (novembre 2023) visant à renforcer la connaissance des outils et réponses apportées par la CAF auprès des allocataires audois ; - la tenue d'un colloque sur l'accès aux droits et aux services publics, en lien avec les évolutions sociétales actuelles (Dématérialisation, e-administration, développement de l'lectronisme, etc.). L'objectif est notamment de mesurer comment le travail social est impacté par ces changements de pratiques et d'identifier les leviers concourant à la lutte contre le non recours et la simplification des parcours d'accès aux droits. <p>84 agents formés en 2023 permettent aujourd'hui de déployer le dispositif.</p> <p>2. Simplifier les démarches et faciliter le quotidien</p> <p>3. Renforcer l'approche territoriale de la déclinaison de l'action sociale</p> <p><u>La territorialisation de la DAST :</u></p> <p>Depuis 2021, la Direction de l'action sociale territoriale a renforcé son maillage territorial en veillant à déployer son offre de services envers les Audois.es en fonction des besoins identifiés, en recherchant l'articulation avec les partenaires (Etat / France Services, CAF, MSA...) et en effectuant ces extensions de service à moyens constants.</p> <p>En 2024, son action territoriale se déploie autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 Maisons départementales des solidarités, - 2 antennes, - 66 lieux de permanences extérieures dont 47 lieux de permanences sociales et 19 lieux de permanences PMI. <p><u>Contrats solidaires :</u></p> <p>Les contrats solidaires visent à adapter la mise en œuvre du schéma départemental aux spécificités des territoires. Ils sont conclus avec les EPCI ayant pris les compétences sociales, au nombre de 11 pour l'Aude. Avec 7 contrats aboutis et 1 en cours de réalisation, le projet a su appuyer des problématiques locales dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, des séniors, du handicap, de la mobilité ou encore de la santé. Des réponses adaptées, issus d'un travail commun entre intercommunalités et Département.</p>



4. Favoriser la participation des habitants

Dans le cadre des priorités posées par l'Assemblée départementale, la volonté « **d'agir avec les Audois** » a été relancée. Parmi les actions mises en œuvre, la conduite d'une deuxième édition du budget participatif avec un travail étroit avec les directions et services concernés pour instruire les projets relevant des compétences sociales du département.

Le **conseil départemental des jeunes (CDJ)** s'est reconstitué courant 2023 / début 2024 dans une logique de proximité territoriale qui s'appuie sur les dynamiques jeunesse existante. Après un premier forum ouvert dédié à l'engagement, un deuxième forum départemental a officiellement lancé la dynamique en mars 2024. Il a aussi été l'occasion de sensibiliser les jeunes aux enjeux d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Être représentatif de la diversité des jeunesses audoises, c'est l'un des objectifs forts du CDJ.

En élargissant la participation aux 11-15 ans, en s'appuyant sur des professionnels de l'éducation populaire et en territorialisant l'instance, le Département a fait le choix d'une organisation proche et accessible aux jeunes.

Le **CESE** qui avait contribué à l'élaboration de ce schéma des solidarités humaines a également été renouvelé en 2021.

Il poursuit ses travaux et il a récemment transmis une contribution aux deux stratégies en matière d'habitat récemment adopté par l'Assemblée départementale.

Par ailleurs dans le cadre des travaux sur la saisine d'initiative départementale sur les nouvelles formes d'économie, il a travaillé avec les responsables de l'insertion professionnels.

Enfin dans le cadre de l'accompagnement des projets pour favoriser la participation des habitants et des usagers, un travail a été conduit avec la DASI pour redynamiser les groupes de bénéficiaires des minimas sociaux sur les territoires.

Ainsi au-delà des obligations légales d'associer des représentants des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires et en réponse à cette volonté, un travail important a été conduit avec les professionnels pour rendre concret cet engagement politique d'association des usagers aux décisions qui les concernent.

Pendant une année, les équipes ont été formées et accompagnées pour remobiliser et ensuite animer des groupes d'usagers à l'échelle des territoires d'insertion. Cet accompagnement a été réalisé par le pôle ressources en développement social (PRDS) de l'institut régional du travail social de Perpignan.

Ainsi, les animateurs de ces groupes ont été accompagnés pour devenir acteurs sur l'animation et la mobilisation des publics à la politique d'insertion et d'accès à l'emploi, avec pour objectif que les usagers mobilisés à l'échelle locale, deviennent « acteurs » de la politique départementale en siégeant au côté de l'ensemble des acteurs institutionnels économiques et associatifs.

A cet effet, le Département de l'Aude et ses partenaires ont créé des instances sur les territoires d'insertion qui correspondent aux cinq principaux bassins de vie du département : *Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary et Lézignan-Corbières.*

Ces groupes d'usagers sont composés par des personnes concernées par la politique d'insertion et d'accès à l'emploi :

- *les jeunes de moins de 26 ans non scolarisés et sans emplois, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,*
- *les demandeurs d'emploi de longue durée en portefeuille renforcé,*
- *les allocataires du RSA,*
- *les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs en situation de handicap.*

Ces groupes sont constitués de 10 personnes maximums et se réunissent une fois par mois.

Les usagers issus de ces groupes territoriaux participeront aux instances locales d'animation de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire pour les allocataires du RSA.

2. Rapprocher l'action Départementale des territoires et des habitants

	<p>Ces groupes d'usagers ont pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de recueillir les avis des usagers et leur analyse des besoins du territoire, ✓ de donner un avis sur les politiques et actions mises en œuvre dans le cadre des politiques d'insertion, de formation et de d'emploi, ✓ de contribuer à l'élaboration et à l'ajustement des actions et des dispositifs.
<p>3. Favoriser l'inclusion et bien vivre dans son territoire</p>	<p>1. Favoriser le lien social par l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports pour tous Le Département favorise l'accès au plus grand nombre, et notamment aux publics empêchés, à des activités artistiques et culturelles de qualité au travers de nombreux dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les festivals Scènes d'enfance et Temps de Cirque proposent à l'ensemble du territoire audois des spectacles vivants jeune public en lien avec les scènes et réseaux et les bibliothèques et médiathèques ; • Deux dispositifs d'éducation artistique et culturelle sont mis en œuvre par le service culture et proposés aux 28 collèges audois : Collège au théâtre qui vise à favoriser la rencontre entre les élèves de 5^{ème} et le monde du théâtre avec l'appui de l'Atelier de Théâtre Populaire de l'Aude (ATP de l'Aude) et le Théâtre + Cinéma Scène nationale Grand Narbonne qui assurent le choix du spectacle et l'organisation d'actions de médiation animées par des professionnels du spectacle vivant. Collèges au cinéma permet aux collégiens d'approcher la culture cinématographique grâce à un cycle de trois films assorti à des séances de médiations animées en salle par notre partenaire Cinemaude. Le comité départemental de pilotage, associant tous les partenaires et animé par l'Education nationale, permet une évolution constante du dispositif pour favoriser l'inclusion de tous les élèves notamment des classes SEGPA ou Ulysse ; • L'opération « Entrez en scène » contribue à amener la culture dans les territoires ruraux en incitant les communes rurales de moins de 3000 habitants, par le biais d'un financement du Département, à programmer du spectacle vivant et à travailler la médiation avec les habitants ; • Le Département développe une politique forte en direction du développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) en étant cosignataire de conventions de généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires, en soutenant les acteurs associatifs, les collectivités locales et en développant de nouveaux projets à l'image de celui en direction de la MECS de Narbonne. Ce projet a permis de proposer des actions de sensibilisation au spectacle vivant et au cinéma menées par la Scène nationale du Grand Narbonne pour les jeunes de la MECS (de 6 à 21 ans) et les équipes éducatives au sein même de l'établissement. L'idée a été d'imaginer un parcours éducatif et artistique allant du lieu de vie au lieu de spectacle permettant ainsi d'établir un contact concret à l'art pour ces publics empêchés, de développer leur sens critique et leur inclusion à la société. <p>Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques 2021-2024 favorise l'accès du plus grand nombre d'Audois à l'enseignement artistique en accompagnant financièrement les établissements (conservatoires, écoles de musique municipales ou intercommunales, écoles associatives).</p> <p>2. Faciliter l'accessibilité aux services en articulation avec la politique départementale du SDAASAP Le Département de l'Aude a été le premier département français à adopter son SDAASAP en 2016, schéma devenu obligatoire depuis la loi Notre de 2015. Ce schéma, copiloté par le Département et l'Etat, associe l'ensemble des intercommunalités et des opérateurs de services au public pour définir un plan d'actions d'amélioration de l'accessibilité pour une période de 6 ans. En 2022, le 2^{ème} schéma a été engagé en accord avec les services de l'Etat qui depuis ont exprimé leur souhait de suspendre ces travaux dans l'attente de directives nationales. Toutefois, un travail important a été réalisé pour avoir un diagnostic très précis et participatif des problématiques d'accès des services au public qui restent une priorité pour les habitants de l'Aude.</p>

3. Favoriser l'inclusion et bien vivre dans son territoire

Par ailleurs pour répondre à la demande des services du Département qui accueillent du public et donner France Services, des rencontres territoriales par bassin de vie ont été mis en place, elles associent tous un souci commun d'apporter la meilleure réponse possible à l'utilisateur.

Ces rencontres organisées depuis début 2023 sur plusieurs territoires ont pour objet de permettre à toutes les personnes en situation d'accueil et d'orientation du public sur un territoire de se connaître et de bien identifier les missions de chacun pour mieux répondre aux usagers.

Le principe étant que quelle que soit « la porte que l'on pousse » (l'administration ou la structure), une personne doit pouvoir à minima être informée et (ré)orientée vers la structure compétente. L'idée est donc de proposer une vraie complémentarité et un relais entre les services. Des rencontres ont été mis en place par grand secteur géographique : Narbonnais, Limouxin/HVA, Carcassonnais, Lézignanais et prochainement Lauragais.

Ces échanges ont permis à chacun de mieux identifier le rôle de chacun (« qui fait quoi »), les outils dont chacun dispose, de mettre des visages sur les fonctions et de faciliter les prises de contact.

Ces rencontres s'inscrivent pleinement dans le déploiement de l'ASIP et du référent de parcours, et trouvent de l'écho avec le travail mené conjointement par la DAST et les autres directions impliquées.

Trois rencontres ont été jusqu'ici organisées à Narbonne, une à Limoux, une à Lézignan et deux à Carcassonne, avec l'objectif d'en organiser entre une et trois par an en fonction des demandes des participant(e)s. Ensuite d'autres échanges se mettent en place dans la continuité de ce travail : temps d'immersion des agents d'un service dans les bureaux d'un autre (« vis ma vie »), constitution et partage d'annuaires territoriaux (sur le modèle de l'annuaire des services des Espace seniors), échanges par mails relayés sur des problématiques précises etc.

Par ailleurs, afin de lutter contre la fracture numérique et d'améliorer l'accès aux services numériques qui sont de plus en plus présents, un travail est engagé au côté de l'Etat sur l'écriture d'une feuille de route départementale de l'inclusion numérique avec l'ensemble des acteurs. Ce travail sera complété par le portage d'un poste de coordonnateur des conseillers numériques que l'Etat a confié au Département.

3. Organiser la présence des services de santé essentiels sur le territoire en articulation avec la politique départementale du SDAASAP

Le Département a adopté en mars 2021 une feuille de route d'amélioration de l'accès aux soins.

Cette feuille de route comprend plusieurs dispositifs en direction des étudiants : aides aux internes en médecine générale, aide à la formation des infirmiers en pratique avancée, en direction des jeunes médecins généralistes et spécialistes pour la primo-installation et enfin en direction des collectivités territoriales dans l'accompagnement des projets de maison de santé pluridisciplinaire, centre de santé et le déploiement des outils de télémédecine.

4. Sensibiliser les autorités compétentes pour favoriser la mobilité inclusive

La mobilité est une problématique importante dans la vie quotidienne des habitants de l'Aude, et d'autant plus pour les publics les plus fragiles avec de fortes inégalités d'accès aux services et à l'emploi du fait de déficit de solutions de mobilité sur certains territoires, notamment les plus ruraux.

Le Département a souhaité développer un schéma des mobilités afin de pouvoir définir sa stratégie d'intervention en cohérence avec l'ensemble des services concernés et des stratégies mises en œuvre, au vu du caractère très transversal de la mobilité.

Un ensemble d'actions a ainsi été rédigé, certaines en maîtrise d'ouvrage directe et d'autres en accompagnement des projets des territoires, afin de développer de nouvelles solutions de mobilités et améliorer celles existantes.

Il est notamment pris en compte les publics accompagnés par le Département, l'accessibilité des sites touristiques, la desserte des collèges, mais également la mobilité des agents du Département.

4. Piloter la politique sociale départementale et renforcer l'observation	1. Déployer les outils de pilotage et de suivi des politiques sociales
	<p>2. Développer l'observation sectorielle, thématique et territoriale</p> <p>L'outil de consultation d'indicateurs sociaux Cabestan de la société Compas a été déployé jusqu'au terme du marché en octobre 2023. Il a été partagé avec des collectivités et des chargés de mission en interne sans rencontrer un succès significatif. Le manque d'ergonomie de la solution et d'animation autour de l'outil a nécessité de repenser le projet en envisageant un outil d'observation territoriale au sens large basé sur la solution GEOCLIP. Cet outil a été acquis en 2023 et il convient désormais de travailler avec les directions du Département pour identifier les indicateurs à intégrer.</p> <p>Le premier champ d'observation qu'il est envisagé de traiter est celui de l'autonomie.</p> <p>En parallèle, la Cellule SIG a répondu à des demandes statistiques et cartographiques des différents services du Département de l'ordre de 130 productions entre 2021 et 2023 pour le pôle solidarité. Ces productions ont permis d'illustrer l'action départementale, le contexte de mise en œuvre de ces politiques, d'aider à la décision dans l'organisation de l'action départementale et d'échanger des informations avec les partenaires. L'objectif global de l'action est de partager ces éléments cartographiques et chiffrés avec l'ensemble des acteurs de la solidarité.</p>
	<p>3. Alimenter la Politique Départementale des solidarités par les coopérations</p> <p>2 missions en cours pour développer les coopérations internationales :</p> <p>1/ Mission SODEL 2022/2024 : Projet d'accompagnement des Collectivités locales libanaises pour la Solidarité Publique et le Développement Local Inclusif en partenariat avec le Département de la Seine Maritime, le Département des Yvelines, le Comité des Maires Libanais et Cité Unies Liban (BTVL)</p> <p>2/ Projet avec la Municipalité de Zgharta Ehden (MUZE) Axe 1 Innovation et dynamique sociale : accompagnement aux démarches collectives Axe 2 Innovation et cohésion sociale : offres de services sociaux et renforcement cohésion</p>

FOCUS – ACTION PHARE

Depuis l'adoption de la feuille de route, le Département a accompagné 67 internes en médecine générale qui ont réalisé un stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soins sur le territoire. Cet accompagnement vise à prendre en charge une partie des frais d'hébergement et de déplacements dans le cadre de la réalisation du stage.

De plus le Département accueille désormais des internes auprès de la PMI : depuis 2022 sur l'Ouest Audois et 2023 sur l'Est Audois.

Parmi ces internes, 8 se sont aujourd'hui installés comme jeunes médecins généralistes sur le territoire.

Le Département participe depuis 2022 en mai et en novembre aux soirées d'accueil des internes de l'ouest audois organisées par les intercommunalités. L'occasion de promouvoir le territoire, de présenter les dispositifs départementaux et de distribuer le livret d'accueil des internes.

Le Département a également participé pour la première fois en octobre 2023 au forum des internes organisé par la faculté de médecine de Toulouse afin de présenter les possibilités territoriales en matière de stage et d'accompagner les internes de première année dans leur choix de stage.

Accompagnement des internes en médecine générale en stage sur le territoire



Soirée d'accueil des internes en mai 2023 à Castelnaudary



Forum des internes à la faculté de médecine de Toulouse



Soirée accueil des internes en novembre 2022 à Carcassonne

FOCUS – ACTION PHARE

La contractualisation solidaire

La loi NOTRe a réaffirmé le rôle de chef de filât du Département en matière de solidarités humaines et de solidarité territoriale. Dans le cadre des Solidarités Humaines, le Schéma Départemental des Solidarités est le socle du développement de l'action sociale du Département.

Il définit l'ensemble des objectifs et actions portés par le Département dans le champ social, pour l'ensemble des habitants. Des intentions globales donc, mais au vu de la diversité du département, la mise en œuvre de ces actions doit être adaptée aux spécificités locales.

Le Département a initié une démarche de contractualisation avec les territoires, pour :

- ✓ Accompagner les **dynamiques territoriales**,
- ✓ **Adapter** les politiques sociales départementales aux enjeux et spécificités locales,
- ✓ **Valoriser** l'action départementale ainsi que celle des territoires,
- ✓ Favoriser l'émergence de **projets innovants**.

A ce jour, 7 contrats ont été signés (sur 11 possibles), et des actions commencent à voir le jour :

- Lutte contre l'illectronisme,
- Equipement de services jeunesse,
- Véhicules électriques pour un service d'aide à domicile,
- Mise en place d'une banque d'accueil PMR,
- Un chariot médical de téléconsultation,
- Du matériel de photographie, de sonorisation,
- Des livres adaptés au handicap,
- Le cofinancement d'un centre médical spécifique,
- ...

Au-delà de l'aspect financier, la contractualisation renforce le lien entre les services départementaux et les intercommunalités : des temps d'échange, de travail commun sur certains projets, de présentation aux acteurs locaux (secrétariats de mairies, associations, ...) sont organisés sur l'ensemble des territoires signataires.

L'appui en ingénierie est mobilisé sur certains projets d'ampleur.

Pour exemple, l'accompagnement à la réponse à un appel à projet autour de la petite enfance sur le secteur des Corbières, impliquant la PMI et la cellule ingénierie de la DGASH, a notamment permis l'attribution d'un financement de la part de l'Etat de plus de 400.000 €.

La contractualisation se termine en 2025, et de nombreux autres projets sont à l'étude pour les deux prochaines années.

Des chiffres clefs :

- 1.100.000 € affectés globalement, entre 75.000 € et 150.000 € par EPCI
- Une enveloppe globale complémentaire de 1.000.000 € pour les équipements en télémédecine
- 132.000 € de financements des actions déjà attribués

Les territoires engagés:

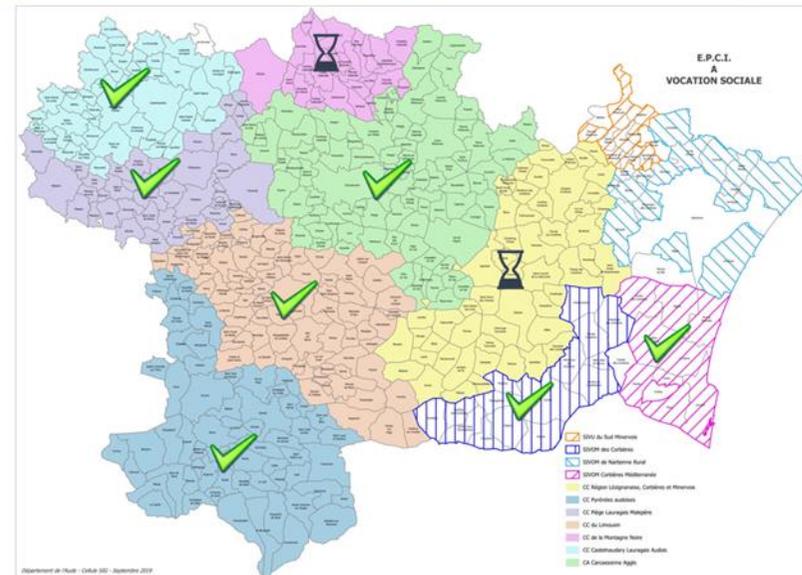
Les territoires d'intervention:

Les EPCI
« à vocation sociale »

11 territoires

7 finalisés

2 en cours de réflexion

**Une action transversale et partenariale :**

Au sein du Département, l'ensemble de la DGASH (DAST / DASI / DEF / DA), des services spécifiques d'autres directions en fonction des projets : Chargés de mission santé, mobilités, accès aux droits, chefs de projets territoriaux...

En termes de partenariat, la contractualisation s'articule essentiellement avec le dispositif CTG de la C.A.F ; d'autres partenaires peuvent être sollicités en fonction des projets identifiés

FOCUS – ACTION PHARE

Mise en place de l'accueil social inconditionnel de proximité

Soucieux d'engager une démarche de qualité de l'accueil auprès des Audois, le Département de l'Aude a déployé en juillet 2023 la démarche de **l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP)** dans les accueils centraux et antennes, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dans les MDS.

84 agents ont été formés en 6 mois sur un socle de connaissances et un volet compétences.

L'objectif de l'ASIP est d'offrir une écoute attentionnée et une réponse la plus adaptée à tous les Audois en difficulté : conseils, orientation, prise de rendez-vous, médiation administrative et/ou numérique.

Pour ce faire, des aménagements de locaux ont été réalisés : l'accueil a été repensé avec la création d'espaces de confidentialité et des espaces bureautique/ informatique. Des outils techniques ont également été élaborés.

Le travail autour de l'ASIP a permis de renforcer le lien et le partenariat inter services, notamment à travers des expériences croisées nouvelles (du type Vis ma vie) favorisant l'interconnaissance et les échanges opérationnels.

La démarche de formation se poursuit avec :

⇒ une session organisée en partenariat avec la Caf (novembre 2023) visant à consolider la connaissance des outils et des réponses apportées

⇒ la tenue d'un colloque sur l'accès aux droits et au service public, en lien avec les évolutions sociétales actuelles (dématérialisation, e-administration, développement de l'illectronisme, etc.). L'objectif est notamment de mesurer comment le travail social est impacté par ces changements de pratiques et d'identifier les leviers concourant à la lutte contre le non recours et la simplification des parcours d'accès aux droits. Le groupe projet travaille maintenant avec les cadres à l'élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la démarche ASIP.





Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



VOLET SECTORIEL ENFANCE - FAMILLE

Axes stratégiques	Fiche-actions
1. Affirmer la politique départementale de la PMI	1. Renforcer l'action en prévention précoce
	2. Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant
	3. Renforcer la prévention autour de la sexualité et la relation à l'autre
	4. Accompagner la parentalité dans sa diversité
	5. Affirmer le rôle de la PMI dans la protection de l'enfance
	6. Accompagnement à la socialisation petite enfance et handicap : ASOPEH
2. Améliorer les réponses apportées aux enfants accompagnés par l'ASE et éviter les ruptures de parcours	1. Développer et optimiser les actions de prévention
	2. Accompagner la prévention spécialisée
	3. Renforcer le recueil et le traitement des informations préoccupantes
	4. Développer les réponses de protection de l'enfant dans son milieu familial
	5. Disposer d'une offre de placement diversifiée, adaptée et suffisante
	6. Optimiser et adapter l'accueil d'urgence
	7. Adapter l'accueil familial départemental
	8. Adapter le statut juridique des enfants confiés à l'ASE au plus près de leurs besoins
	9. Renforcer les modalités de mise en œuvre des droits de visite médiatisée et en présence d'un tiers
	10. Développer les partenariats et le conventionnement avec les acteurs du sanitaire/ et médico-social afin de mieux répondre aux situations complexes
	11. Accompagner et développer la réussite scolaire pour les enfants et les jeunes confiés à l'ASE
	12. Promouvoir le parrainage et le recours au tiers bénévole
	13. Anticiper la sortie des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance
3. Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie	1. Participer à la définition d'une stratégie partenariale autour du décrochage scolaire
	2.1. Améliorer la connaissance de l'offre jeunesse et mieux la territorialiser en lien avec les acteurs
	2.2. Améliorer la connaissance de l'offre jeunesse et mieux la territorialiser en lien avec les acteurs : Dispositif Maison des Adolescents
	3. Etoffer/ renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs
4. Travailler à l'amélioration des pratiques professionnelles et au renforcement de la participation des usagers	1. Déployer le PPE en lien avec les Directions et les Partenaires
	2. Réaffirmer les diverses modalités d'intervention du département et développer des temps d'analyse de pratiques professionnelles entre les agents (formation des professionnels de la petite enfance, enfance jeunesse)
	3. Renforcer la politique départementale de protection de l'Enfance par le développement d'une démarche d'observation sociale Co construite par l'ensemble des acteurs y concourant.



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations



Axes stratégiques	Réalizations
VOLET SECTORIEL ENFANCE - FAMILLE	
1. Affirmer la politique départementale de la PMI	<p>1. Renforcer l'action en prévention précoce</p> <p>Une formation sur l'EPNP a été lancée à destination de l'ensemble des professionnels de PMI et déclinée en 2023. Une démarche de dématérialisation du BSEM a été engagée en 2022 ainsi que la création d'un référentiel départemental. Les professionnels PMI se verront proposer la formation Evalmater. Un plan de formation périnatalité sur l'utilisation de l'outil ADBB a débuté en 2023 et se poursuivra dans les années à venir. Un colloque a été organisé en 2023 les 16 et 17 novembre, sur « Attachement, 1000 premiers jours, quels liens pour la vie ? ». Enfin, une informatisation des activités de la PMI via le logiciel ATYL, s'est mise en place ; nous avons déployé dès 2020, l'informatisation des certificats de santé et déclaration de grossesse et de naissance, dès 2022 le BSEM et en 2023, les consultations de puéricultrices et des médecins.</p>
	<p>2. Contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre d'accueil du jeune enfant</p> <p>Le service de PMI a été moteur durant ces dernières années dans l'accompagnement et le suivi des modes d'accueil par diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La poursuite des réunions d'animation territoriales, de coordination des professionnels de la petite enfance ✓ Un travail mené autour de la procédure d'agrément et de renouvellement des assistants maternels ✓ L'amélioration des conditions d'agrément, de contrôle, d'accompagnement et de suivi des assistants maternels, avec une formation à destination des professionnels PMI en 2023 liée au nouveau décret ✓ Le suivi et l'évolution du nombre de places d'accueil individuel et collectif et du taux de couverture global, en lien notamment avec les services de la CAF.
	<p>3. Renforcer la prévention autour de la sexualité et la relation à l'autre</p> <p>Dès 2022, le service de PMI a fait le choix de constituer un groupe de travail concernant les centres de santé sexuelle. En effet, il a été de suite nécessaire d'établir un état des lieux des centres, de baliser le cadre réglementaire mais également de faire des propositions d'évolution en matière d'ouverture et d'accueil du public.</p> <p>Certains documents supports ont pu être réadaptés notamment ceux à destination des publics cibles ne laissant plus apparaître de discrimination d'âge au regard du cadre légal.</p> <p>En 2023, nous avons déployés une consultation gynécologique dans le bus PMI sur le territoire de la haute vallée permettant de répondre aux enjeux de prévention en santé sexuelle.</p>

Un travail de partenariat a été engagé dès 2023 avec l'éducation nationale et devrait aboutir à un conventionnement en 2024, sur la question des interventions en milieu scolaire.

Enfin, un travail a également été mené avec la maison des adolescents afin de clarifier les missions de chacun, de borner les interventions et de travailler une démarche partenariale sur les territoires

4. Accompagner la parentalité dans sa diversité

Améliorer la réactivité et l'efficacité du service dans le domaine de la périnatalité pour consolider les compétences des parents : Afin de développer et repositionner les VAD pré et postnatales réalisées par la PMI, le Département a eu la volonté de s'engager en 2022 dans une démarche faisant évoluer les pratiques professionnelles. La démarche choisie est « Petits pas, Grands pas® ». Cette démarche d'accompagnement a pris fin en 2023.

Cependant, la démarche sera pérennisée dans le cadre du groupe projet maintenu en 2024/2025

Un plan de formation périnatalité sur l'utilisation de l'outil ADBB a débuté en 2023 et se poursuivra dans les années à venir, formation déclinée en réseau avec d'autres professionnels, CAMSP, CH

Dans le cadre des vulnérabilités, le travail de coordination a été renforcé en lien avec les Centres Hospitaliers (CH). Les services de PMI participent aux staffs mensuels « vulnérabilités », en lien avec la sage-femme référente « vulnérabilités » des deux CH du département (Carcassonne et Narbonne), outils indispensables au suivi des situations de vulnérabilité.

La DAPMI a participé aux travaux de réalisation du schéma égalité hommes femmes, ce qui a permis de faire un état des lieux des activités nécessitant une adaptation et/ ou une attention particulière. Ainsi, les courriers de mise à disposition ont été revus et ont été transmis mi 2023 à la communication pour les charter et intégrer au logiciel ATYL.

En 2023, l'opération premières pages s'est encore enrichie ; au-delà de la distribution de l'album, c'est tout un réseau qui a pu évoluer sur divers aspects (L'album de naissance, La campagne de distribution, La journée professionnelle, Les actions REAAP, Les actions Premières Pages en Bibliothèques, L'acquisition de malles d'outils).

5. Affirmer le rôle de la PMI dans la protection de l'enfance

- Etude IP par l'ODPE, Actualisation du protocole IP :

L'ODPE a engagé un groupe de travail pluri partenarial afin de réactualiser le protocole partenarial relatif aux IP et signalements. Ce protocole a été signé par l'ensemble des partenaires membres lors d'un comité de pilotage ODPE. Le MRPE a été associé à ce groupe de travail permettant de clarifier et d'articuler son intervention avec celles des autres professionnels.

- La santé des enfants confiés :

La Direction Adjointe PMI, Santé et Prévention a connu une réorganisation en 2022. Cette dernière s'est décloisonnée en 3 volets : Modes d'accueil, pilotage pmi et prévention, et MRPE (médecin référent Protection de l'enfance). Le MRPE est chargé à ce jour, de piloter la santé des enfants confiés en coordonnant les modalités d'accompagnement de chacun des acteurs.

6. Accompagnement à la socialisation petite enfance et handicap : ASOPEH

Dans le cadre du projet ASOPEH, un recensement des assistantes maternelles volontaires pour s'engager dans le dispositif a été réalisé, et une expérimentation sur le secteur du carcassonnais a été déployée à partir du dernier trimestre 2021. L'expérimentation actuellement en cours sur le territoire du carcassonnais sera évaluée au bout de 3 ans, soit en 2024, pour envisager une éventuelle extension sur l'ensemble du département.

1. Affirmer la politique départementale de la PMI

1. Développer et optimiser les actions de prévention

Le dispositif « familles fragilisées » qui propose la mise à disposition d'une professionnelle TISF à visée préventive et de manière ponctuelle. Les services sont globalement très satisfaits de l'expérimentation. Au regard de la dynamique engagée, mais de la nécessité d'affiner et de développer l'outil, il est proposé de reconduire l'expérimentation en 2024, avec un bilan en juin, permettant le cas échéant de favoriser l'insertion de ce dispositif au RDAS (volet prévention familles)

2. Accompagner la prévention spécialisée

Appel à projet visant à élargir le périmètre d'action avec un nouveau quartier « Bastide Pont Vieux » à Carcassonne – consolidation de l'équipe de Carcassonne
 ⇒ Mise en œuvre le 1er février 2022
 Réalisation d'un diagnostic territorial par l'ABP insufflant une dynamique de présence et d'articulation avec l'ensemble des acteurs du nouveau quartier
 L'ABP a élaboré, en lien avec les services départementaux, des indicateurs d'activité.
 L'ABP a rencontré les travailleurs sociaux des différentes MDS afin de développer son réseau et est mobilisée auprès des acteurs du département et participe activement aux instances de l'ODPE.

3. Renforcer le recueil et le traitement des informations préoccupantes

Durant l'année 2022, la collectivité a procédé au recrutement de 10 ETP travailleurs sociaux. La nouvelle équipe centralisée d'évaluateurs CRIP a concrètement pris ses fonctions le 1er octobre 2022 : recrutement de 10 évaluateurs et de 2 évaluateurs supplémentaires en renfort au regard de l'augmentation du nombre d'IP. D'octobre 2022 à décembre 2022, 7 agents ont été recrutés.
 Des locaux dédiés au service de la CRIP ont également été loués afin de favoriser la transmission des informations, de « faire équipe » dans cette nouvelle configuration organisationnelle. Le protocole partenarial relatif au traitement et l'évaluation des IP et signalements a été élaboré dans une démarche pluri-institutionnelle. Il est le résultat des productions d'un groupe de travail mené dans le cadre de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).
 En 2023, les 2 postes de renforts ont été pérennisés.

4. Développer les réponses de protection de l'enfant dans son milieu familial

Le Département a acté l'extension de 37 mesures de placement à domicile en 2022 générant un coût de 248 880€. De plus, un appel à projet concernant la création de 70 mesures d'intervention éducative à domicile (AED/AEMO avec hébergement) est à venir en 2024. Le cahier des charges a été rédigé durant l'année 2023. Toujours dans l'optique de proposer une offre d'intervention à domicile adaptée aux besoins de l'enfant et sa famille, le Département a souhaité, dès 2019, réaliser un bilan des accompagnements familiaux à domicile. Ce dernier servira de base pour valoriser les travaux à venir, notamment l'élaboration du nouveau référentiel « placement à domicile ». Par ailleurs, le nouveau référentiel CNAF a ouvert des droits plus larges à l'intervention à domicile des TISF (handicap, insertion professionnelle, etc...). Cela induit un décalage des utilisations PMI/prévention avec des heures d'intervention financées non utilisées. Le Département doit donc réadapter le périmètre d'intervention « familles fragilisées » (PMI et prévention) à ce nouveau référentiel. Un travail en ce sens a été lancé en 2023 avec la DAST et les responsables d'unité AP pour optimiser ces heures ainsi que réviser les circuits de communication et de commandes.

Rédaction de l'appel à projet sur les AEMO avec hébergement

**2. Améliorer les réponses
apportées aux enfants
accompagnés par l'ASE et
éviter les ruptures de
parcours**

5. Disposer d'une offre de placement diversifiée, adaptée et suffisante

L'adaptation s'est faite suite au constat de la baisse du nombre d'assistantes familiales générant une compensation par la création de places en structures collectives. L'ODPE permet de valoriser les projets de service innovants des acteurs de la prévention et protection de l'enfance. Des fiches établissements ont été rédigées et sont en cours de formalisation.

Le SAWEV permet des rencontres fratries quand il est posé de travailler des points particuliers (ex : problématiques relationnelles lourdes). Ils accueillent les fratries sur les temps de week-ends et vacances scolaires.

- Bilan sur ce travail mené conduisant à un recalibrage des attendus de ce service en lien avec les cadres ASE.
- L'Etat des lieux est non réalisé, mais orientation de certains projets de restructuration des MECS vers des projets d'accueil fratries. 2 unités dédiées à ce jour.

MNA : externalisation complète de la mise à l'abri vers le secteur associatif – lancement d'un AAP en 2024

Ajustement des capacités d'accueils au regard du contexte national – développement des solutions d'accueil pour les 14-15 ans

Création de la plateforme d'appui aux placements

6. Optimiser et adapter l'accueil d'urgence

- Mise en place d'une instance départementale de pilotage relative à l'accueil d'urgence et à la réorientation. Celle-ci se réunit tous les 15 jours et plusieurs services sont représentés : la CEFA, La Plateforme d'appui aux placements, la SAE et les chefs de groupement.

Cette instance est pilotée par la Directrice Adjointe Protection de l'Enfance.

- Concernant les modalités de gestion, une note d'articulation de l'urgence a été rédigée et diffusée en mars 2024. Cette note vient clarifier la coordination des acteurs.

- En 2023, une réflexion a été lancée afin de réorganiser l'accueil d'urgence dans l'Aude. Le déploiement de ce projet de réorganisation des SAE verra le jour en 2024-2026.

7. Adapter l'accueil familial départemental

En septembre 2021, est créée au sein du Département, la Cellule Familles d'Accueil, dite Cefa, rattachée à la Direction de l'action sociale territoriale.

Constituée de 5 référents, d'un gestionnaire administratif et d'une cheffe de cellule, la Cefa a pour objectifs de :

- Renforcer l'accompagnement professionnel de la famille d'accueil / des assistants familiaux (AF) recrutés par le Département de l'Aude (intra et hors département) dans leurs pratiques professionnelles et leur projet d'accueil ;
- assurer l'interface entre les Maisons Départementales des Solidarités qui font remonter leurs besoins de placements (relais et pérennes) et les AF avec lesquels sont travaillés les projets d'accueil ;
- fluidifier la gestion de l'offre d'accueil familial à l'échelle du département afin de rechercher la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande de placement en familles d'accueil (projet pour l'enfant) ;
- favoriser la lisibilité et la gestion des places d'accueil ;
- faire fonction d'Observatoire de l'accueil familial.

Au 31 décembre 2023, le Département de l'Aude compte 368 assistants familiaux, dont 33 résident hors du département et 11 sont inactifs. Cela correspond à 536 places d'accueil pérenne et 48 places relais.

2. Améliorer les réponses apportées aux enfants accompagnés par l'ASE et éviter les ruptures de parcours

Un plan de recrutement triennal de 100 AF a été impulsé en 2021, en lien avec la Direction des ressources humaines, pour pallier la pénurie de places d'accueil :

- 28 recrutements ont été opérés en 2022 pour 32 places d'accueil (mais 29 départs pour 49 places d'accueil ont été enregistrés) ;
- 28 recrutements ont également été opérés en 2023 pour 31 places pérennes d'accueil (mais 25 départs pour 8 places d'accueil – 6 pérennes, 2 relais).

Sur les 2 dernières années, 56 AF ont donc été recrutés pour 63 places d'accueil. Toutefois, 54 départs ont simultanément été enregistrés avec une perte de 57 places. Par conséquent, malgré les efforts entrepris par la collectivité et la politique volontariste de recrutement (4 sessions de jurys par an, contre 2 avant), le ratio n'est donc que très légèrement positif (+ 2 AF et + 6 places).

En outre, la mise en place de la Cefa a aussi permis de renforcer l'accompagnement de proximité proposé aux assistants familiaux.

Un référent Cefa est désormais présent sur la formation des 60 heures (devenue formation des 100 heures) et fait office de fil rouge sur l'ensemble des modules de formation pour le groupe, puis lors des ateliers post-60 heures (J + 2 mois).

Ces ateliers post-formation ont été créés en 2022 et favorisent un soutien par les pairs, le partage d'expériences et des expertises. Ils permettent aussi l'organisation de temps de convivialité, vecteurs de liens et de solidarités entre les professionnels.

Un accompagnement est enfin apporté au niveau des entretiens en milieu professionnel (EMP) offrant étayage, appui à l'écrit professionnel et soutien méthodologique.

Toutes ces actions permettent de renforcer la professionnalisation des assistants familiaux dans le but de prévenir les ruptures de placement, notamment dues à l'épuisement professionnel ou à l'émergence de difficultés professionnelles.

2. Améliorer les réponses apportées aux enfants accompagnés par l'ASE et éviter les ruptures de parcours

8. Adapter le statut juridique des enfants confiés à l'ASE au plus près de leurs besoins

04-05/2021 : Installation et valorisation de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés à l'ASE

05-06/2021 : Information et sensibilisation des professionnels de l'ASE à la notion de délaissement parental et au statut de Pupille de l'Etat (20 dossiers déposés)

9. Renforcer les modalités de mise en œuvre des droits de visite médiatisée et en présence d'un tiers

Consolider le pilotage du dispositif de mise en œuvre des droits de visites en présence d'un tiers

- Améliorer la visibilité de l'offre départementale
- Suivi de la mise en œuvre des décisions de justice
- Adapter l'orientation des services en fonction des besoins
- Adapter l'offre en fonction des besoins pour éviter les défauts de mise en œuvre

Elaborer un référentiel départemental relatif à la mise en œuvre des visites médiatisées

- Faciliter la distinction entre visite médiatisée et visite en présence d'un tiers (objectifs et modalités de mise en œuvre)
- Modalités de communication DEF, services externalisés + DAST sur les transmissions et évaluations
- Accompagnements et transports

10. Développer les partenariats et le conventionnement avec les acteurs du sanitaire/ et médico-social afin de mieux répondre aux situations complexes

Ce travail est mené avec la nomination d'un Chef de Groupement « Handicap ». Ce dernier met en place des conventions individuelles, adaptées aux besoins de l'enfant concerné, de manière bipartite.

Un Appel à projet est en cours concernant la création d'un LVA spécialisé pour les jeunes en situation de handicap. Ce projet est porté par le CD et l'ARS. Il est en cours de réajustement. A ce jour, cette démarche est infructueuse.

2. Améliorer les réponses apportées aux enfants accompagnés par l'ASE et éviter les ruptures de parcours

11. Accompagner et développer la réussite scolaire pour les enfants et les jeunes confiés à l'ASE

Cette action n'est pas formalisée. Les lieux d'accueil assurent le suivi de la scolarité des enfants qu'ils accompagnent.

12. Promouvoir le parrainage et le recours au tiers bénévole

Le Département a mis en place un groupe de travail autour de cette thématique, au sein de la Direction Enfance Famille ; l'objectif étant de poser les fondations de la démarche visant au déploiement de ce dispositif. Le groupe de travail précité s'est réuni au cours de l'année 2021 et a fixé les objectifs du cahier des charges.

En 2022, 21 enfants ont bénéficié d'un parrainage. Le Département souhaite étendre son nombre de parrains, structurer et donner plus de visibilité à cette modalité d'accompagnement auprès des équipes de travailleurs médico-sociaux. En parallèle, des contacts et rencontres sont intervenus, en 2021, auprès de l'association « un enfant, des parrains » dont la démarche s'inscrit dans un réseau national.

Enfin, pour répondre aux attendus législatifs et aux besoins des enfants, le Département est en cours de restructuration de l'accueil des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance par des personnes physiques bénévoles (tiers dignes de confiance - accueil durable et bénévole).

Publication en 2024 de l'appel à manifestation d'intérêt

13. Anticiper la sortie des dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance

Le nombre d'APJM dans l'Aude est en constante augmentation du fait de la politique volontariste de la collectivité concernant l'accompagnement des jeunes majeurs et favoriser l'autonomie de manière progressive.

Entre 2021 et 2023, des places en semi autonomie ont été créées. Ces places confirment l'ambition de la Direction Enfance Famille d'adapter les dispositifs et projets aux besoins de chaque jeune accompagné dans le respect de leur rythme. Il s'agit d'enrichir sur leurs capacités et de travailler en progression, certaines difficultés qui pourraient empêcher leur accès à l'autonomie. Dans le cadre de l'ODPE, un groupe de travail dédié va être lancé en mars 2024 afin de travailler sur les différentes thématiques concernant les 15-21 et ainsi construire des outils et dispositifs pluri partenariaux favorisant leur sortie du dispositif ASE.

3. Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

1. Participer à la définition d'une stratégie partenariale autour du décrochage scolaire

Le Schéma Départemental de Services aux Familles (SDSF) porté par la CAF et le Département, pose les jalons du travail autour du décrochage scolaire. La CAF a sollicité les MDS afin qu'un courrier systématique de mise à disposition en cas de situation de déscolarisation (rappel au cadre légal concernant la rupture des allocations en cas d'absentéisme important)

Le Département en lien avec les missions locales est inscrit dans le suivi de l'obligation de formation des 16-18 ans.

L'ODPE a lancé un groupe de travail sur les 15-21 ans où de nombreux partenaires sont représentés.

Un Appel à projet dans le cadre du FSE+ a été lancé auquel a répondu la MLOA. Celui-ci a permis la désignation d'un référent ASE au sein de la MLOA

3. Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie

2.1. Améliorer la connaissance de l'offre jeunesse et mieux la territorialiser en lien avec les acteurs

L'objectif central de cette action est la mise en œuvre d'une politique publique jeunesse concertée dans le département de l'Aude. Une réunion de présentation de ce projet était organisée en novembre 2020.

Dans la continuité, une première étape « diagnostic » a été réalisée en 2021 avec l'accompagnement du CREAI-ORS. Trois réunions de concertation ont été menées successivement avec les principaux acteurs jeunesse (plus une en interne) pour s'accorder sur les besoins, difficultés, points forts, points faibles des politiques jeunesse et proposer des solutions pour mieux accompagner les jeunes en situation de vulnérabilité.

Cet état des lieux ayant conforté le besoin de mieux travailler ensemble, le Département a impulsé une dynamique partenariale « jeunesse » pour travailler en réseau, en complémentarité et en coopération autour de priorités partagées.

Cette deuxième étape a été lancée en novembre 2022. Pour accompagner sa mise en place et sa structuration, le Département est accompagné par le LERIS (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Intervention Sociale).

Vocation de la démarche : construire et conduire en gouvernance partagée, une stratégie collective ambitieuse et transversale, au service de la résorption des indicateurs alarmants sur le contexte de la jeunesse audoise.

Objectifs :

- ✓ Offrir un espace de délibération, d'interconnaissance, de mode d'action transversal,
- ✓ Créer une instance de co- construction territoriale en faveur des jeunes,
- ✓ Mettre en réseau l'ensemble des acteurs audois accompagnant les jeunes,
- ✓ Permettre l'évolution des dispositifs d'accompagnement vers plus de cohérence et de cohésion,
- ✓ Prendre en compte les spécificités des parcours individuels des jeunes.

Regroupant les principaux acteurs jeunesse institutionnels, associatifs et des EPCI, la dynamique s'est rapidement construite une identité commune en devenant l'Alliance pour la Jeunesse Audoise (AJA).

Depuis début 2023, elle mène des projets en coopération et se réunit régulièrement pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée.

2.2. Améliorer la connaissance de l'offre jeunesse et mieux la territorialiser en lien avec les acteurs : Dispositif Maison des Adolescents

Le dispositif de la "maison des adolescents et des jeunes adultes" est présent principalement à Narbonne et Carcassonne mais aussi dans les lieux ruraux. Il est le seul à proposer de tels services auprès des adolescents, des jeunes adultes et de leurs familles sans conditions d'accès.

Les missions de ce dispositif se présentent comme très diversifiées dans le cadre d'un accompagnement global, puisqu'elles viennent répondre aux demandes, besoins, attentes et difficultés rencontrées par les adolescents, les jeunes adultes (11 ans à 21 ans) et leurs parents dans leur vie quotidienne et scolaire.

Divers domaines de prévention sont abordés avec, entre autres, l'apprentissage de la vie sexuelle et affective, la santé en général, le soutien à la parentalité et aux relations familiales, le soutien psychologique, la prévention du harcèlement et du suicide, la prévention des addictions et des comportements à risque et enfin la scolarité.

Au travers de ces missions, il est mis en œuvre différentes modalités d'accompagnements, entre individuels et collectifs, pour et entre jeunes mais aussi pour et entre familles.

Ces accompagnements sont menés par une équipe pluridisciplinaire (composée de psychologue, conseillère conjugale et familiale, infirmière, agent d'accueil, coordinatrice et éducateur spécialisé) qui veille à recevoir les jeunes et leurs familles de manière confidentielle et gratuite dans un espace d'écoute, d'informations, de conseils et d'orientations au cadre bienveillant afin de répondre au mieux aux besoins et difficultés des jeunes.

<p>3. Renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie</p>	<p>Ce dispositif est identifié et orienté selon le besoin évalué vers les partenaires notamment les maisons collégiales, les lycées ainsi que par les associations locales et le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).</p> <p>3. Etoffer/ renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs</p> <p>Rencontres avec la DDETSPP et les missions locales afin d'élaborer une stratégie commune et concertée en vue de la création de la commission d'accès à l'autonomie comme le pose la Loi du 7 février 2022. Benchmarking auprès d'autres départements sur les pratiques et dispositifs existants. Ce dernier est possible par l'inscription de l'ODPE dans un réseau interdépartemental « jeunes majeurs ». Participation à différents webinaires et groupes de réflexion sur cette thématique. Mise en place d'un groupe de travail, dans le cadre de l'ODPE, afin de travailler sur les différentes thématiques concernant le public Jeunes Majeurs. Le déploiement de ce groupe de travail nécessitera la constitution d'un groupe projet.</p> <p>Lancer une réflexion visant l'amélioration du recueil de données quantitatives et qualitatives sur l'APJM et les sorties de dispositif ASE.</p>
<p>4. Travailler à l'amélioration des pratiques professionnelles et au renforcement de la participation des usagers</p>	<p>1. Déployer le PPE en lien avec les Directions et les Partenaires</p> <p>Une première phase d'expérimentation du déploiement du PPE a été lancée conjointement par la DEF et DAST en 2021. Un groupe de travail pluri partenarial porté par l'ODPE11 a également été lancé en 2022 aboutissant à des propositions de réajustements et d'outils.</p> <p>En 2023, une évaluation du PPE portée par la Direction Adjointe Protection de l'Enfance en lien avec les agents de la DAST et tenant compte des réflexions et travaux du groupe de travail de l'ODPE a conduit à une réécriture de la trame et la construction d'un guide à destination des professionnels.</p> <p>2. Réaffirmer les diverses modalités d'intervention du département et développer des temps d'analyse de pratiques professionnelles entre les agents (formation des professionnels de la petite enfance, enfance jeunesse)</p> <p>3. Renforcer la politique départementale de protection de l'Enfance par le développement d'une démarche d'observation sociale co-construite par l'ensemble des acteurs y concourant.</p> <p>L'ODPE a été installé en novembre 2020 lors d'un comité de pilotage où l'ensemble des partenaires membres ont procédé à la signature de sa charte constitutive. Depuis son installation, l'ODPE compte 44 institutions membres.</p> <p>L'ODPE organise un comité de pilotage semestriellement qui rassemble plus de 70 personnes.</p> <p>Une véritable dynamique partenariale se construit au sein de cet observatoire qui est très visible au sein des groupes de travail ODPE.</p> <p>Depuis son installation, l'ODPE a animé 3 groupes de travail thématiques : le PPE, les IP et signalements ainsi que la prostitution des mineurs.</p> <p>La participation des enfants confiés aux orientations de la politique départementale de protection de l'enfance est un enjeu majeur de l'observatoire. Deux initiatives ont été mises en place depuis sa création : une étude qualitative s'appuyant sur des entretiens ainsi qu'un atelier participatif ayant abouti à la création d'un film.</p> <p>Les deux formats de participation ont été présentés aux partenaires lors des comités de pilotage ODPE.</p>

FOCUS – ACTION PHARE

Comité de pilotage de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance

L'ODPE organise chaque année deux comités de pilotage en juin et novembre afin de réunir les acteurs concourant à la politique départementale de protection de l'enfance. Depuis l'installation de l'ODPE en janvier 2021, ces instances ont évoluées tant dans leur forme que dans le fond. Ce réajustement progressif a permis que ces deux instances constituent progressivement un temps fort pour les professionnels et institutionnels y participant.

Le **1er comité de pilotage de l'année** se découpe en plusieurs temps :

- Favoriser l'interconnaissance : présentation courte d'un dispositif, d'un acteur, d'un projet par un membre de l'ODPE suivie d'un temps d'échanges (ex : présentation du défenseur des droits, présentation par l'UDAF de la MJAGBF, présentation des missions du Délégué Droits des Femmes et Egalité, présentation d'un centre de formation, présentation d'un projet avec expo photos d'une MECS par les jeunes accueillis et les travailleurs sociaux, etc...) ;
- Présentation des données en protection de l'enfance : de manière collaborative en petits groupes hétérogènes, les participants au Comité de pilotage échangent sur des données thématiques et produisent une analyse qualitative de la donnée qu'ils restituent en plénière. Cette analyse sera ainsi croisée avec celle émanant de la Direction Enfance Famille ;
- Point sur les groupes de travail thématiques de l'ODPE : choix des thématiques des groupes à venir, point d'étape des groupes en cours et bilan des groupes clôturés.

Le **2ème comité de pilotage de l'année** se découpe en plusieurs temps :

- Favoriser l'interconnaissance des membres de l'ODPE ;
- Revue de littérature et des actualités en prévention et protection de l'enfance ;
- Point sur les groupes de travail thématiques de l'ODPE ;
- Présentation du rapport d'exécution dans la cadre de la contractualisation prévention et protection de l'enfance ;
- Table ronde sur une thématique relative à la prévention et protection de l'enfance.

Ces deux instances, dont le format participatif est privilégié, posent les jalons des orientations et actions de l'ODPE.



FOCUS – ACTION PHARE

2021-2023 furent des années denses pour la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). En effet, plusieurs chantiers d'envergure ont été menés et perdurent aujourd'hui.

Tout d'abord, un groupe de travail pluri partenarial a été lancé par l'ODPE visant à une réactualisation du protocole partenarial relatif aux IP et signalements. Ce dernier a été présenté lors d'un comité de pilotage de l'ODPE et signé collégalement par l'ensemble des partenaires, parties prenantes de ce protocole.

Ensuite, une restructuration de la mission IP a eu lieu via la création d'une équipe dédiée centralisée. Des recrutements, des formations, un séminaire, ont été mis en place pour renforcer l'équipe de professionnels, favoriser le « faire équipe » et développer l'expertise des agents.

Enfin, un bilan de cette réorganisation a été réalisé à l'anniversaire de ce déploiement. Ce bilan a permis de recueillir la parole de la totalité des agents concernés et d'établir après analyse des données qualitatives recueillies, un plan d'actions s'opérationnalisant par notamment la mise en place de groupes de travail.

Si la création du service permet une harmonisation des pratiques professionnelles, une évolution de l'organisation et des moyens doit permettre, en lien avec les attendus forts autour de cette mission particulièrement sensible et la hausse du nombre d'IP qui ne cesse d'augmenter, d'apporter des réponses structurantes.

Renforcer le recueil et le traitement des informations préoccupantes



FOCUS – ACTION PHARE

Groupe de travail Pluri-partenarial concernant la « prostitution des mineurs »



En janvier 2023, l'ODPE a lancé son groupe de travail sur la prostitution des mineurs. Ce groupe émane tout d'abord d'une demande d'acteurs de terrain, de partenaires et s'inscrit dans les orientations prévues dans le cadre de la contractualisation Prévention Protection de l'enfance.

Composé d'une 40 aine de participants, ce groupe constitue une instance collaborative et partenariale. L'association Amicale du Nid de l'Hérault est un soutien technique pour le groupe de travail.

Au cours de la 1ère séance de travail, un état des lieux collectif a été fait permettant de mettre en exergue des besoins, orientations et leviers d'action. Ceci a permis de définir un plan d'action sur deux ans à partir des besoins repérés.

⇒ Besoin de sécuriser et outiller les professionnels

Dans l'objectif de répondre à ce besoin, le groupe a formalisé une trame de signalement spécifique concernant la prostitution des mineurs éclairant sur les éléments de repérage et guidant le rédacteur dans sa démarche de signalement.

Un livret a également été rédigé, reprenant les éléments de repérage, les facteurs fragilisant, les circuits de signalement, les partenaires pouvant étayer l'accompagnement, les conseils pour accompagner et aborder le sujet avec les mineurs... un livret permettant d'outiller les professionnels de terrain pouvant être confrontés à ces situations.

⇒ Besoin de mieux connaître le sujet et de mieux se connaître entre professionnels

Pour répondre à cela, 4 actions de sensibilisation animées par l'Amicale du Nid de Montpellier, ont été organisées à Narbonne, Carcassonne et Souilhanel permettant à 200 professionnels d'une part, d'acquérir plus de connaissances sur ce sujet et d'autre part, de mieux se connaître. Ses actions étaient ouvertes aux agents du Conseil départemental mais aussi à l'ensemble des partenaires (Education Nationale, PJJ, Hôpital, pédopsychiatrie, MECS, LVA, Assistants familiaux, Préfecture, police, Gendarmerie, ...)

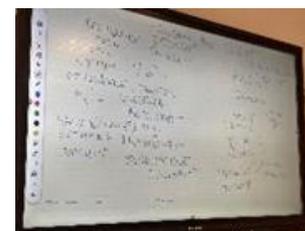
Les retours des professionnels participants à ces journées ont été très positifs.

En complément de ces journées de sensibilisation, un colloque est organisé fin 2024 à Carcassonne par le groupe de travail. Il pourra accueillir 400 participants. Ce colloque est co-porté par le Conseil départemental et la Préfecture de l'Aude.

⇒ Besoin de quantifier le phénomène prostitutionnel à l'échelle départementale

Pour répondre à ce dernier besoin, un diagnostic territorial mené par l'Amicale du Nid de l'Hérault et suivi par le groupe de travail ODPE est en cours de réalisation. Dans ce cadre, les outils méthodologiques construits et déployés sont des entretiens, micro trottoirs, focus group et questionnaires. Des professionnels du territoire ainsi que des jeunes ont été consultés.

Ce diagnostic sera présenté lors du colloque du 26 septembre 2024 à Carcassonne.



FOCUS – ACTION PHARE



PMI : lancement du projet « Petits pas grands pas »



Les engagements du conseil départemental portaient sur un déploiement de la démarche Petits Pas, Grands Pas sur l'ensemble de son territoire. Petits Pas Grands Pas est une démarche développée par l'Agence des nouvelles interventions sociales et de santé (Aniss initialement repris par Kalia) qui œuvre en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ce projet vise à renforcer la capacité des services de PMI à lutter contre les effets des inégalités sociales sur les familles et les jeunes enfants en remettant la prévention et l'intervention précoce au cœur des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

La démarche proposée s'est adressée à l'ensemble des professionnels intervenant au titre des missions de prévention de la PMI de l'Aude, soit environ 60 professionnels PMI et 20 cadres.

Conformément aux engagements pris, l'Aniss puis Kalia a accompagné le Département dans la mise en place de la démarche comme détaillé ci-après :

- ✓ L'analyse des outils de communication et leur adaptation, sur la base de la grille PEMAT-PMI,
- ✓ La réflexion de la mise en œuvre de l'intervention Ariane : le contact prénatal universel systématique,
- ✓ La mise en place des enquêtes auprès des professionnels et parents-usagers sur les services de prévention en PMI,
- ✓ L'organisation de 4 sessions de formation "approche préventive fondée sur la relation d'aide en PMI" par groupe de 15-20 professionnels pendant 3 jours + une 4ème journée 4 mois après,
- ✓ Le soutien au suivi post-formation pour le soutien à la mise en œuvre de temps d'intervention,
- ✓ L'évaluation de l'implantation de la démarche permettant de s'assurer de la pertinence des outils proposés et leur utilisation en lien avec les données recueillies.

Chaque axe de la démarche a été soutenu par un guide méthodologique et/ou la remise d'outils adéquats avant, pendant ou après chaque action. Le prestataire a apporté son soutien au Département pour la recherche de solutions adaptées, de temps de partage et d'échanges, et des points réguliers pour assurer le bon déroulement de la démarche.

Cette démarche a également permis de travailler sur nos outils de communication, actuellement en attente de réalisation auprès de notre service communication, ce afin de pouvoir être diffusé à l'ensemble des familles et des partenaires.

Enfin, cette démarche a permis aux professionnels d'avoir à leur disposition, des outils et de réfléchir à leurs pratiques professionnelles dans le cadre de leur mission. Cette approche ainsi initiée en 2022 et 2023 devra être poursuivie dans les années à venir, ce afin de soutenir les équipes et ainsi être plus efficient dans l'accompagnement proposé. Cette démarche a fortement initiée une réflexion sur les liens d'attachement ; il nous a semblé pertinent d'organiser le colloque PMI sur cette thématique. Ainsi, les 16 et 17 novembre, un colloque a eu lieu sur « Attachement, 1000 premiers jours, quels liens pour la vie ? ».

Ce colloque a réuni 240 professionnels du territoire audois. Les échanges théoriques ont été apportés par les professionnels de l'agence Kalia et les apports pratiques ont été réalisés par des professionnels œuvrant dans le département de l'Aude, forts d'esprit d'initiative.

FOCUS – ACTION PHARE

Expérimentation autour du Dispositif Accueil Parent-Enfant

Conformément à l'article L 222-5 du Code de l'action sociale et des familles, le Département a pour missions d'apporter un soutien matériel et psychologique aux femmes isolées : *enceintes et/ou mère avec leurs enfants de moins de 3 ans notamment parce qu'elles sont sans domicile.*

Le Schéma départemental des Solidarités 2021-2025 rappelle l'engagement de la collectivité dans le renforcement des actions de Protection Maternelle et Infantile et dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Afin de répondre au mieux aux obligations légales et aux engagements pris, un **Dispositif d'Accueil Parent-Enfant** a été mis en œuvre de manière effective par le Département à titre expérimental à compter du 23 mai 2022, jusqu'au 31 décembre 2024.

Suite à un appel à projet, une collaboration entre l'ADAFF (Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles) et l'AUA (Aude Urgence Accueil) a été retenue pour intervenir sur le territoire Audois.

Les modalités de prises en charge des opérateurs sont identiques. Toutefois, concernant l'Est du département, l'ADAFF installée sur Narbonne intervient alors qu'AUA, positionnée sur Carcassonne, couvre l'Ouest du territoire.

Le dispositif est piloté par le Direction Enfance Famille et les décisions relèvent d'un chef de groupement ASE dédié à cette mission.

Le dispositif initial a pour vocation la mise à l'abri rapide de femmes isolées, qu'elles soient enceintes et/ou mère avec enfant(s) de moins de 3 ans :

-  *en situation d'absence momentanée d'hébergement ou de logement,*
 -  *nécessitant une mise à l'abri et/ou étant en situation d'isolement ou de vulnérabilité.*
- Une priorité est donnée aux victimes de violences conjugales.

Le dispositif a été élargi à l'accueil des pères avec enfant(s) de moins de 3 ans selon les critères de vulnérabilité, de sans-abrisme, etc ... tel que définis ci-dessus.

Il propose une mise à l'abri en hôtel de 15 jours, renouvelable une fois.

Si la situation le nécessite, la prise en charge peut être poursuivie dans l'un des appartements gérés par les opérateurs, pour une période de 3 mois renouvelable jusqu'à 2 fois au maximum.



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



VOLET SECTORIEL INSERTION

Axes stratégiques	Fiche-actions
1. Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics	1. Accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes en insertion
	2. Faciliter l'accès aux droits fondamentaux
	3. Rénover les pratiques d'accompagnement pour une prise en charge globale, partagée, coordonnée et adaptable aux besoins de la personne et à leur évolution
	4. Repositionner la personne comme actrice de son parcours et faire du CER un levier pour sa construction
2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA	1. Réaffirmer la place de l'accompagnement social dans la contractualisation du parcours d'insertion pour mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles
	2. Favoriser le développement personnel, valoriser les compétences dans une logique d'accès à l'emploi
	3.1 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : <i>Faciliter la mobilité pour les personnes en insertion</i>
	3.2 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : <i>Conciliation de la vie familiale et du parcours d'insertion</i>
	3.3 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : <i>Améliorer la résolution des problématiques quotidiennes liées à la précarité</i>
	3.4 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : <i>maîtrise des savoirs fondamentaux et e-inclusion</i>
	4. Développer les opportunités de mise en situation de travail, tout au long du parcours
	5. Faciliter l'accès à un parcours de formation et de qualification
	6. Accompagner le développement d'activité et la création d'entreprise
	7. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi
8. Soutenir la réalisation financière des projets d'insertion	
9. Faciliter l'accès à l'offre d'insertion aux habitants des territoires ruraux et/ou isolés	
10. Développer des partenariats pour l'enrichissement de l'offre d'accompagnement et d'insertion	
3. Piloter, observer, évaluer	1. Structurer la gouvernance, développer l'observation, évaluer les actions



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



Axes stratégiques	Réalizations
VOLET SECTORIEL INSERTION	
1. Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics	1. Accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes en insertion Outre la mobilisation du Fonds d'aide aux jeunes pour soutenir le financement des frais liés à un projet d'insertion, le Département a initié la mise en place d'une action d'accompagnement partagé entre la mission locale de l'ouest audois et les équipes éducatives des MDS, pour prévenir les sorties sèches de l'ASE et favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes mineurs ou jeunes majeurs accompagnés. Cette action combine l'accompagnement éducatif avec le soutien à l'émergence d'un projet professionnel, à l'engagement des démarches nécessaires à sa réalisation, l'accès aux droits, la levée des freins à l'emploi. Déployée à titre expérimental en 2023, avec le concours du Fonds social européen, cette action a permis l'accompagnement de 30 jeunes orientés par le service social départemental. L'opération est poursuivie en 2024 dans la perspective d'une généralisation en 2025. En 2024, l'action est inscrite dans le pacte des solidarités.
	2. Faciliter l'accès aux droits fondamentaux Qu'il concerne les prestations à caractère financier, les droits non monétaires ou les dispositifs intermédiaires de type tarification sociale, l'ampleur du non-recours constitue une trappe supplémentaire à pauvreté. Conscient de cette problématique, le Département a développé des actions visant à faciliter l'accès aux droits, notamment sur deux thématiques : ➤ L'aide aux personnes pour l'activation de leurs droits par voie dématérialisée Des ateliers informatiques existent dans les 5 lieux ressources - insertion, et 3 sites délocalisés : l'objectif est d'initier à la prise en main numérique, à l'apprentissage de l'activation des droits via internet, ... Ces ateliers sont complémentaires à l'offre de service des maisons France Services pour l'accès aux droits. Ils s'intègrent dans un ensemble d'actions de mobilisation, de levée des freins et d'acquisition de compétences concourant à la mise en œuvre d'un parcours d'insertion des personnes allocataires du RSA. ➤ Accueil et orientation des personnes sans domicile fixe Une importante population de personnes Sans Domicile Fixe (SDF) est présente sur le département de l'Aude, notamment sur les villes de Narbonne et Carcassonne. Ce public rencontre et cumule souvent plusieurs difficultés : il habite des abris de fortune, vit chez des tiers ou dans la rue. Ces personnes sollicitent les Maisons Départementales des Solidarités pour des demandes d'aide ponctuelle.

<p>1. Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics</p>	<p>L'action « Diagnostic Evaluation Orientation et Accès aux droits » (DEOA) permet d'aller au-delà d'un accompagnement ces personnes dans l'ouverture de leurs droits (domiciliation, justificatifs d'Etat Civil, l'accès aux soins, à un hébergement d'urgence ou à un logement, étapes préalables à l'inclusion sociale.</p> <p>Le DEOA s'articule autour de trois volets essentiels : le diagnostic, l'évaluation et l'orientation des personnes reçues dans le cadre d'une permanence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Le Diagnostic permet de cerner la demande explicite et/ou implicite de l'utilisateur ; il s'agit de prendre en compte la singularité des parcours, de repérer les fragilités, les freins et les compétences. ✚ L'Evaluation a pour objectif de repérer le caractère urgent d'une situation et d'apporter une réponse immédiate (mise à l'abri, secours alimentaires, soins) ; ✚ L'Orientation est en lien avec la demande et les besoins repérés. A partir des compétences et des freins repérés, un étayage est proposé (collaboration avec l'équipe mobile de rue, etc..) et des mises en relation sont effectuées ✚ L'Accès aux droits : la permanence vise l'accès aux droits, garante de l'amélioration durable de la situation de la personne. Un accompagnement aux démarches telles que le montage de dossiers RSA, CMU, FSL, dossier HLM, Domiciliation, etc.... est ainsi proposé. <p>Ce dispositif, au regard de la fragilité extrême de ses bénéficiaires, nécessite d'être poursuivi voire renforcé. Il est inscrit à ce titre dans la convention locale de solidarité signée avec l'Etat, à compter de 2024.</p> <p>3. Renover les pratiques d'accompagnement pour une prise en charge globale, partagée, coordonnée et adaptable aux besoins de la personne et à leur évolution</p> <p>La direction de l'action sociale et de l'insertion a mis en œuvre un ensemble d'actions pour promouvoir un accompagnement global, mobilisant l'ensemble des ressources présentes sur les territoires, dans une logique partenariale et intégrée :</p> <p>➤ Renforcement de l'outillage et de l'appui technique aux professionnels en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau référentiel de l'accompagnement à l'insertion a été élaboré, dont les objectifs et le contenu ont fait l'objet d'un groupe de travail et de deux séminaires associant les équipes de la Direction de l'Action Sociale Territoriale et de la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion. La concertation a permis de construire les bases d'une culture partagée de cette mission, dans une logique d'accompagnement global et coordonné avec les autres intervenants auprès de la personne, et d'en faire évoluer l'architecture pour mieux répondre aux besoins exprimés. <p><u>Trois modalités d'accompagnement sont prévues</u> : l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, qui concerne spécifiquement le service social départemental, l'accompagnement à l'insertion professionnelle et à l'accès à l'emploi, confié à des opérateurs externes et enfin l'accompagnement à la recherche d'emploi, réalisé par Pôle Emploi.</p> <p>Le référentiel précise le rôle du référent, il encadre ses modalités d'intervention et présente les outils de l'accompagnement (le contrat d'engagement réciproques, le répertoire de l'offre de service mobilisable et l'appui technique aux référents). Il constitue désormais le cadre d'intervention de cette mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le formulaire de contrat d'engagements réciproques a été adapté en 2022, pour rendre plus lisible les objectifs, les actions engagées et le bilan de leur réalisation et de leurs effets sur le parcours.
---	--

- Des outils d'information des professionnels de l'accompagnement sur l'offre d'insertion ont été développés sur un outil numérique, DORA, consultable par l'ensemble des acteurs de l'insertion. En complément, l'interconnaissance des acteurs, la découverte de l'offre de service et des actions sont organisés chaque trimestre par les coordonnatrices d'insertion sur cinq territoires d'intervention : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Lézignan et Narbonne.

- Dans le cadre de la gouvernance partagée sont mis en place les comités locaux de suivi des parcours, permettant une analyse des situations complexes.

- Une offre intégrée insertion/santé a été développée, apportant un appui aux référents pour les personnes en souffrance psychique ou ayant des troubles du comportement : formation, appui, intervention auprès du bénéficiaire.

Enfin, les professionnels de l'accompagnement ont été associés en 2022 au diagnostic de territoire et au bilan de l'offre d'insertion dans le cadre de l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi. Cette démarche a contribué à structurer en réseau ces intervenants et in fine à développer les échanges autour des pratiques d'accompagnement.

4. Repositionner la personne comme actrice de son parcours et faire du CER un levier pour sa construction

Depuis 2021, le **diagnostic** réalisé au démarrage du parcours d'insertion des allocataires du RSA est saisi dans le logiciel informatique de suivi des parcours (SOLIS). L'entretien de diagnostic se conclut par la signature d'un 1^{er} contrat d'engagements réciproques par lequel la personne s'engage à mettre en œuvre les premières actions pour améliorer sa situation sociale et professionnelle. Ce faisant, les délais pour le démarrage du parcours d'insertion sont considérablement réduits (180 jours en 2021 et 30 jours en 2023, ce qui facilite la compréhension des démarches par l'allocataire et son implication dans une dynamique d'insertion.

Par ailleurs, l'**outillage pour l'accueil des primo arrivants** a été renforcé, pour faciliter la compréhension des droits et devoirs, et amorcer une dynamique d'insertion dès le démarrage du parcours : plaquettes, éléments de langage, ... En particulier, le contenu du CER s'est enrichi : Le bilan est structuré par objectifs et un espace d'expression de l'allocataires RSA est désormais prévu.



Enfin des **groupes de personnes** bénéficiaires des politiques d'insertion et d'emploi sont associés au suivi des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi. Initiés dans le cadre de la politique d'insertion, ils associent, depuis 2023, des personnes allocataires du RSA, mais aussi des demandeurs d'emploi et des jeunes accompagnés par France Travail ou par les missions locales. Au nombre de 5, ces groupes territoriaux ont pour objectifs :

1. Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics

- De recueillir les avis des usagers et leur analyse des besoins du territoire, -
- De donner un avis sur les politiques et actions mises en œuvre dans le cadre des politiques d'insertion, de formation et de l'emploi,
- De contribuer à l'élaboration et à l'ajustement des actions et des dispositifs

Pour chaque thématique (savoirs de base, estime de soi, précarité financière, santé, mobilité, garde des enfants, emploi, logement...) les participants ont identifié les besoins et formulé des propositions. Les travaux seront présentés aux instances de la gouvernance des politiques d'insertion et d'emploi et seront pris en compte pour l'ajustements de l'offre de service à compter de 2025.

Par ailleurs, le Département a mis en œuvre avec effet à partir du 01 janvier 2024 une politique de défraiement à destination des participants à ces groupes. Ce défraiement, fixé à 40 € par séance pour chaque participant, contribue à la valorisation des travaux des participants.

1. Réaffirmer la place de l'accompagnement social dans la contractualisation du parcours d'insertion pour mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles

Le référentiel de l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle, présenté dans la fiche action 3, constitue le cadre d'intervention du service social départemental dans sa mission de référent RSA. Il confie aux responsables d'unités AP la validation des CER élaborés avec l'appui du service social départemental. Il pose également le principe d'un accompagnement partagé pour une prise en charge globale et simultanée des difficultés sociales et de l'élaboration d'un projet professionnel.

L'accompagnement à l'insertion ainsi défini s'articule avec **l'accompagnement global** mobilisant conjointement un travailleur social désigné par le Département et un conseiller professionnel de Pôle Emploi et France Travail au service des demandeurs d'emploi dont les difficultés sociales ou personnelles font obstacle à leur insertion professionnelle.

Une convention définit le cadre général de collaboration entre le Département et Pôle emploi dans l'Aude pour la mise en œuvre de ce partenariat renforcé, autour de trois axes de coopération :

- *dans le cadre de l'accompagnement par Pôle emploi, le demandeur d'emploi peut bénéficier d'un appui ponctuel sur le champ social, grâce à une base de ressources sociales partagée avec le Département de l'Aude.*
- *Des démarches d'insertion sociale et professionnelle doivent être menées conjointement : le demandeur d'emploi bénéficie d'un accompagnement global réalisé par un professionnel du travail social et un conseiller Pôle emploi qui coordonnent leurs actions.*
- *La démarche d'insertion sociale constitue un préalable à toute démarche sur le volet professionnel : le demandeur d'emploi est orienté vers un organisme pouvant délivrer un accompagnement social prioritairement à la recherche d'emploi.*

Le déploiement de cette nouvelle forme de collaboration a nécessité un temps d'appropriation d'ajustement entre les acteurs. Le travail sur la mise en place de l'accompagnement global a impulsé des dynamiques positives de travail collaboratif, qui enrichissent les pratiques professionnelles tant des travailleurs sociaux que des conseillers professionnels.

Ces nouvelles formes d'accompagnement ont permis de débloquent des situations pour lesquelles aucune solution n'avait pu être trouvée auparavant. L'articulation entre les partenaires a également permis de limiter les interlocuteurs pour les bénéficiaires et de favoriser la prise en compte des freins sociaux pour les référents pôles emplois et les enjeux de sécurisation de parcours professionnels pour les travailleurs sociaux.

Initié en 2015, l'accompagnement global permet chaque année l'accompagnement de 450 personnes en moyenne dont les 2/3 sont allocataires du RSA.

Enfin, l'offre d'insertion s'est enrichie d'une **action d'accompagnement à l'émergence du projet professionnel**, mobilisable pour les personnes accompagnées par un référent social, dans les 1ers mois suivant le démarrage du parcours.

2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA

2. Favoriser le développement personnel, valoriser les compétences dans une logique d'accès à l'emploi

La Direction de l'action sociale et de l'insertion a porté le déploiement d'ateliers et d'actions de mobilisation au sein des lieux ressources insertion. Ces actions s'adressent à un public allocataire du RSA, éloigné de l'emploi, souffrant d'isolement social, ne maîtrisant pas les savoirs de base, et ont vocation à mobiliser la personne pour construire un projet d'insertion.

Elles sont déployées sur le département, à Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Quillan, Lézignan, Narbonne et Port-la-Nouvelle. Est ainsi proposé une palette d'actions visant à susciter l'envie de faire évoluer sa situation, de participer à l'environnement social et à la vie sociale, de prendre soin de soi, de mieux gérer son quotidien (budget, accès aux droits et capacité à les utiliser) :

- les ateliers savoir de base fondamentaux/français/mathématiques
- les ateliers « informatique »
- les ateliers retour à l'emploi
- des ateliers complémentaires, en réponse à des besoins identifiés localement (mieux être sophrologie, atelier code de la route, atelier cuisine et économies au quotidien, ateliers jardinage...).

Ces actions viennent étayer l'accompagnement tout au long du parcours, indispensable pour maintenir la mobilisation de la personne, la soutenir aux étapes clés de son parcours. Ces ateliers collectifs accueillent simultanément 8 à 10 allocataires du RSA.

2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA

3.1 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : Faciliter la mobilité pour les personnes en insertion

Le Département finance une palette d'actions en réponse aux besoins des publics en insertion : autoécole d'insertion et aide au financement du permis de conduire, financement des frais de déplacement dans le cadre du règlement des aides financières aux personnes (RAFI), actions d'accompagnement à la mobilité des publics.

En 2022 : un diagnostic des besoins en mobilité a été réalisé dans le cadre du SPIE et repris dans le schéma des mobilités de la Collectivité, dans une partie du schéma dédié à la Mobilité solidaire.

En 2024 : le Département étudiera le déploiement de plateformes mobilité et de garages solidaires, avec les partenaires institutionnels réunis dans la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi issue du SPIE. Cette action est inscrite dans le Pacte des Solidarités et dans la convention Département/Etat, relative au déploiement de France Travail.

3.2 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : conciliation de la vie familiale et du parcours d'insertion

La direction de l'action sociale et de l'insertion porte le déploiement d'une crèche d'insertion à Carcassonne. Cette crèche associative constituée en entreprise d'insertion combine l'accueil des enfants de personnes en parcours d'insertion et l'accueil de salariés en insertion, se formant aux métiers de la petite enfance. Un second projet devrait voir le jour sur le territoire du Narbonnais, en 2025.

En 2024 : Le Département étudie, avec ses partenaires, la possibilité de développer les places AVIP en crèche et avec les assistantes maternelles, sur l'ensemble du territoire audois.

2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA	<p>3.3 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : améliorer la résolution des problématiques liées à la précarité</p> <p>La précarité financière peut faire obstacle à la mise en œuvre d'une démarche d'insertion. Pour répondre à cette difficulté, la direction de l'action sociale et de l'insertion développe des actions de lutte contre le surendettement : permanences individuelles et collectives (prévention, curatif) déployées sur l'ensemble du territoire audois. De plus, le soutien aux associations caritatives se renforce, avec l'accompagnement à la mise en place d'actions éducatives et l'appui renforcé pour le développement de l'offre alimentaire,</p> <p>Enfin le Département a initié en 2023 la mise en place de paniers solidaires.</p> <p>Ces actions interviennent en complément des aides financières à la vie quotidienne, prévues dans le règlement des aides financières aux personnes en difficulté : aide alimentaire, besoins de 1^{ère} nécessité, déplacements, aides au profit des enfants...</p>
	<p>3.4 Lever les freins périphériques matériels et organisationnels à l'insertion : maîtrise des savoirs fondamentaux et e-inclusion</p> <p>La direction de l'action sociale et de l'insertion porte la mise en place d'ateliers « savoirs de base et accès au numérique », avec pour perspective en 2024, une augmentation de leur nombre et fréquence pour une meilleure couverture des besoins.</p>
	<p>4. Développer les opportunités de mise en situation de travail, tout au long du parcours</p> <p>Diverses actions sont portées par la direction de l'action sociale et de l'insertion :</p> <p>⇒ Développement d'une offre de mise en situation de travail, sur une courte durée, en amont de l'entrée en IAE :</p> <p>Cette offre nouvelle prévoit une mise en situation de travail pour une durée modulable et adaptable, proposée à des personnes très éloignées de l'emploi, en amont des chantiers insertion.</p> <p>L'action propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités collectives, pour mobiliser la personne et enclencher une dynamique facilitant la résolution de difficultés sociales, • Des périodes de mise en situation de travail en atelier favorisant l'adaptation à la vie active, le (ré)apprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle, • Un CDD de courte durée • Un accompagnement socio-professionnel régulier. <p>La combinaison de ces différentes offres, dans une temporalité adaptée aux besoins des personnes, permet d'établir un parcours « à la carte » sur une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, avec un rythme hebdomadaire de 10 à 20 h réparties entre les activités collectives, des mises en situation de travail rémunérées et l'accompagnement individuel.</p> <p>⇒ Développement du soutien aux actions d'insertion par l'activité économique, et à leur intégration dans les dynamiques économiques locales, en partenariat avec les acteurs institutionnels et économiques,</p> <p>⇒ Développement des clauses sociales dans les marchés publics (cf action phare)</p> <p>⇒ Soutien à l'accès des personnes allocataires du RSA aux emplois aidés (CIE et CAE) : les contrats aidés constituent un tremplin pour acquérir des compétences et une expérience professionnelle transférable.</p>

<p>2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA</p>	<p>Un opérateur financé dans le cadre du PDI, assure l'accompagnement des salariés en emploi et l'intégration dans l'emploi, de prendre le relai pour la levée des freins identifiés après la prise de poste du bénéficiaire, la suite du parcours à l'issue du contrat de travail.</p> <p>Cette action permet de diminuer les ruptures prématurées en cours de contrat (en levant dès qu'ils se révèlent les freins à l'intégration durable), mais aussi de s'assurer de l'acquisition effective des compétences prévues, et d'envisager, avec l'employeur, les conditions d'une éventuelle pérennisation du poste ou, lorsque cela n'est pas possible, de préparer l'accès à un autre emploi.</p> <p>⇒ Développement de 3 Groupe pour l'emploi, l'insertion et la qualification (GEIQ), dans le secteur du bâtiment, de l'agriculture et de l'aide à la personne.</p> <p>⇒ En 2024, le Département devient prescripteur de périodes de mise en situations de travail pour les allocataires du RSA</p>
	<p>5. Faciliter l'accès à un parcours de formation et de qualification</p> <p>Plusieurs actions sont mises en œuvre, pour faciliter l'accès à la formation des personnes en insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Soutien l'accompagnement des jeunes en situation de handicap en apprentissage, afin d'éviter les ruptures de parcours, ✚ Mise en place d'un Fonds d'aide à la formation pour les personnes allocataires du RSA. Un bilan de ce fonds est en cours de réalisation, dans le cadre des travaux de révision du règlement des aides financières aux personnes en difficulté, ✚ Depuis 2022, le département est prescripteur de formation et utilise le logiciel de formation régional pour l'inscription et la mise en relation, facilitant ainsi l'accès à la formation des personnes allocataires du RSA, ✚ Enfin, dans le cadre de la gouvernance partagée, un travail est engagé avec la Région, pour une mise en cohérence de l'offre de formation et les métiers identifiés en tension : agriculture, aide à la personne, petite enfance, bâtiment.
	<p>6. Accompagner le développement d'activité et la création d'entreprise</p> <p>Trois types d'action sont développées par la DASI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le soutien aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise, ✓ La poursuite du soutien au dispositif d'aide au bénéficiaires RSA créateurs d'entreprise (avec ADIE et AIRDIE), ✓ Le soutien au réseau d'acteurs d'accompagnement d'exploitants agricoles : création d'activité, exploitation, ...
	<p>7. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi</p> <p>Plusieurs actions complémentaires sont développées pour favoriser l'accès des allocataires du RSA aux emplois à pourvoir dans l'Aude.</p> <p>Le Département encourage les acteurs de l'IAE à se rapprocher des acteurs de l'emploi et soutient une structure dédiée à cette mission, la plateforme audoise de mutualisation.</p> <p>Le développement des clauses sociales au sein des marchés publics se poursuit et se renforce depuis 2020, avec une augmentation régulière du nombre de marchés, et la structuration de véritables parcours professionnels pour les salariés en insertion (cf action phare)</p> <p>Le soutien aux GEIQ et groupements d'employeurs constitue également un moyen pour le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.</p>

2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA

Filière emploi :

Le Département a décidé de la mise en place du projet **Aude ambition emploi** visant à renforcer la mobilisation des allocataires du RSA vers l'emploi durable et à apporter des réponses aux besoins en recrutement des employeurs audois. Quatre filières d'emploi prioritaires ont été identifiées : **l'aide à domicile, le tourisme-hôtellerie-restauration, l'agriculture et le bâtiment.**

Ce projet s'inscrit dans un contexte favorable au rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi :

- ✚ Les entreprises des secteurs porteurs d'emploi sont en demande d'interlocuteurs de proximité afin de mieux identifier leurs besoins en ressources humaines et de les formuler de manière attractive sur le marché de l'emploi.
- ✚ Le nouveau référentiel de l'accompagnement des allocataires du RSA place l'emploi au cœur de l'offre d'insertion. Intégrer l'entreprise dans l'accompagnement est un élément mobilisateur dans le parcours et la levée des freins à l'emploi n'est pas un préalable à l'accompagnement vers l'emploi.
- ✚ Face à la difficulté de mobilisation des publics en insertion, il est important de suivre le parcours vers l'emploi des allocataires du RSA, afin qu'ils adoptent un comportement et une attitude plus proactifs. Il est nécessaire de les aider à développer leur capacité à agir très tôt dans leur parcours.

A cet effet, le Département a souhaité signer **une charte d'engagement avec les têtes de réseaux**, formalisant pour 3 ans l'implication autour de grands engagements, relatifs à la promotion des métiers au développement de leur attractivité et au recrutement de personnes en parcours d'insertion.

Cette charte se décline de manière opérationnelle par **des conventions de partenariat avec les entreprises**, pour l'emploi de personnes allocataires du RSA accompagnées par les services du Département. Le partenariat ainsi établi constitue une réponse aux besoins de recrutement des entreprises partenaires relevant des secteurs en tension.

Le Département a décidé la création de **3 postes de coachs emploi** ayant en charge la mise en œuvre de ces conventionnements, avec pour missions :

- ✚ d'animer des activités collectives et individuelles de préparation des personnes allocataires du RSA, afin de favoriser le rapprochement progressif aux entreprises,
- ✚ d'entretenir le réseau local d'entreprises, recenser et analyser leurs besoins en recrutements, favoriser les mises en relation et les recrutements,
- ✚ de mobiliser le dispositif PMSMP, les dispositifs d'embauche, l'alternance et l'AFEST,
- ✚ d'assurer, en lien avec les référents, le suivi des démarches vers l'emploi des personnes accompagnées / remontées des besoins et de solliciter les coordonnatrices d'insertion pour les situations complexes,
- ✚ d'assurer une veille sur les phases d'accueil et d'intégration en entreprise,
- ✚ d'assurer le lien avec les lieux ressources pour favoriser l'autonomie numérique.

Ces professionnels en poste depuis décembre 2023, agissent à destination des allocataires en accompagnement socioprofessionnel engagés dans un parcours d'insertion, en recherche d'un emploi et /ou bénéficiaires du dispositif de cumul du RSA et revenu d'activité.

Ils interviendront aussi auprès des entreprises, plus particulièrement dans les filières identifiées en tension de recrutement :

- agriculture, hôtellerie-restauration, aide à domicile et BTP, industrie sur l'arrondissement de Carcassonne,
- activités saisonnières sur l'arrondissement de Narbonne métiers de la petite enfance sur le département.

Objectif pour l'année 2024 : 90 personnes accompagnées vers l'emploi, en entrées et sorties perm

Depuis 2020, le Département met en œuvre un dispositif de **cumul du RSA avec des revenus salariés**.

Cette action vise à l'attractivité de l'accès ou du retour à un emploi. Quatre secteurs d'activité sont ciblés : l'agriculture, l'hébergement touristique / restauration, le BTP, les services à la personne.

Le dispositif départemental de cumul du RSA avec des salaires consiste à neutraliser des revenus d'activité (dans la limite de 300 h) pour le calcul de l'allocation de RSA.

En 2023, 336 personnes ont bénéficié de ce cumul et ont ainsi effectué 64 129 heures de travail cumulées. Au total, 643 942 euros de salaire cumulé ont été neutralisés, soit un gain moyen de pouvoir d'achat de 1 916 € par bénéficiaire.

Les secteurs d'activités concernés ont été principalement la viticulture (60% des emplois), l'arboriculture et le maraîchage (18% des emplois).

De plus, 34 bénéficiaires ont cumulé 4 010 heures de travail dans des ateliers d'adaptation à la vie active : 23 549 € de salaire ont été ainsi neutralisés.

Enfin la DASI organise régulièrement des évènements « **rendez-vous de l'insertion et de l'emploi** » (6/an) pour favoriser la rencontre entre employeurs et personnes en insertion.

8. Soutenir la réalisation financière des projets d'insertion

Les aides financières constituent un des outils mobilisables pour l'accompagnement du parcours d'insertion des allocataires du RSA. Trois fonds sont dédiés à cet accompagnement financier :

- Le **Fonds d'action sociale territorial** pour soutenir un projet d'autonomie et d'insertion sociale concernant l'éducation des enfants, l'insertion sociale l'autonomie budgétaire et l'engagement d'une démarche de soins,
- Le **Fonds Unique Logement**, qui attribue des aides à l'accès et au maintien dans un logement adapté,
- **L'aide personnalisée au retour** à l'emploi pour accompagner l'accès à l'emploi, à une formation ou à une action d'insertion,
- Le **Fonds d'aide à la formation**, destiné à financer les frais pédagogiques des formations s'inscrivant dans parcours d'insertion validé par un contrat d'engagements réciproques.

En 2024, un bilan de ces fonds est en cours de réalisation avec pour perspective un ajustement du règlement des aides financières en 2025.

9. Faciliter l'accès à l'offre d'insertion aux habitants des territoires ruraux et/ou isolés

Cette action se déploiera en cohérence avec les permanences organisées dans le cadre de l'accueil social inconditionnel de proximité.

2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA

<p>2. Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics bénéficiaires du RSA</p>	<p>10. Développer des partenariats pour l'enrichissement de l'offre d'accompagnement et d'insertion</p> <p>Dans le cadre du SPIE et de la gouvernance partagée, un diagnostic sur les territoires en 2022 a été réalisé et a confirmé les besoins en matière de mobilisation vers l'emploi, de levée des freins liés à la mobilité et à la garde des enfants.</p> <p>Les 3 instances locales d'animation créées dans le cadre de la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi ont identifié les pistes de travail local : accès à l'emploi dans l'industrie, les métiers de l'aide à la personne et de la petite enfance, du tourisme-hôtellerie-restauration, mobilité et gardes des enfants sont les principales thématiques autour desquelles les partenaires mettent désormais en synergie leurs interventions.</p> <p>La signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté, puis, à compter de 2024, d'un contrat local de solidarité et d'une convention pour le déploiement du réseau des acteurs de France Travail a permis le renforcement de l'offre existante et le développement d'une offre nouvelle d'accompagnement, avec en particulier la mise en œuvre de la garantie d'activité départementale visant à accompagner vers les métiers en tension les publics allocataires du RSA.</p>
<p>3. Piloter, observer, évaluer</p>	<p>1. Structurer la gouvernance, développer l'observation, évaluer les actions</p> <p>« De la gouvernance du PTI à la gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'emploi »</p> <p>Sur la base de la dynamique expérimentée en 2021 et 2022 dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), les acteurs œuvrant dans ces champs d'intervention se sont accordés en 2023 sur un modèle de gouvernance harmonisée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, réunissant le service public de l'emploi, le programme départemental d'insertion, le pacte territorial d'insertion ainsi que la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi.</p> <p>Sont ainsi associés aux côtés de l'Etat et du Département : <i>la Région Occitanie, France travail, Cap emploi, la mission locale jeunes du Grand Narbonne, la mission locale de l'ouest audois, la caisse d'allocations familiales de l'Aude, la mutualité sociale agricole grand sud, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat.</i></p> <p>La gouvernance partagée organise la mobilisation et l'adaptation des ressources des acteurs portant des politiques d'insertion, de formation et d'accompagnement vers l'emploi, autour d'objectifs partagés, tenant compte des résultats constatés et des priorités territoriales établies en matière de retour à l'emploi, dans le respect des compétences de chacun.</p> <p>Une convention formalise les engagements des 12 signataires pour sa mise en œuvre et son organisation, structurée autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'un comité de pilotage départemental, coprésidé par le préfet et la présidente du département, dont la mission est de définir des orientations partagées ainsi qu'une feuille de route annuelle, sur la base des différents travaux menés, ➤ d'un comité technique départemental, à vocation opérationnelle ➤ de commissions thématiques départementales (<i>commission parcours et commission emploi, insertion, formation</i>) ➤ de trois instances locales d'animation (niveau territorial arrondissement), véritables liens entre les territoires infra-départementaux et le comité de pilotage. Elles mobilisent le partenariat entre acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi et définissent des plans d'action. ➤ de trois comités locaux de suivi des parcours, garants de la coordination des interventions de professionnels de l'accompagnement auprès des publics en parcours d'insertion ➤ d'un séminaire annuel des partenaires, réunissant l'ensemble des participants aux instances de la gouvernance, pour une présentation du bilan global et de la feuille de route ➤ de groupes de personnes bénéficiaires des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi, contribuant à l'élaboration et au bilan des actions qui leurs sont destinées.

3. Piloter, observer, évaluer

En 2023, les instances de cette gouvernance se sont déployées et ont défini un programme d'action, les travaux engagés se traduisant par la mise en œuvre d'actions opérationnelles autour des thématiques retenues :

① la garde des enfants et la mobilité : identification de l'offre disponible, engagement de la concertation pour favoriser l'accès des personnes en insertion à l'offre existante et pour développer une offre adaptée aux besoins des personnes en insertion, notamment dans le cadre du pacte des solidarités.

② L'accès aux emplois dans les métiers qui recrutent (*aide à domicile, petite enfance, industrie, tourisme-hôtellerie-restauration*) :

- recensement de l'offre d'emplois à pourvoir (notamment 115 emplois dans le secteur de l'aide à la personne),
- repérage des publics pouvant être accompagnés vers les métiers identifiés (dont 149 allocataires du RSA sensibilisés aux métiers de l'aide à la personne ou de la petite enfance),
- identification et mise en convergence de l'offre d'accompagnement et de formation existante,
- programmation partenariale de 20 événements contribuant à l'attractivité des métiers et favorisant la rencontre entre demandeurs d'emploi et employeurs,
- mise en place d'accompagnements renforcés et coordonnés pour favoriser l'accès aux emplois repérés, impliquant les employeurs à chaque étape du parcours (68 allocataires du RSA accompagnés à ce titre en 2023 dont 38 ont accédé à un emploi, 10 à une formation).

Ce pilotage ainsi défini préfigure la gouvernance prévue par la loi plein emploi, qui instaure un comité départemental et des comités locaux pour l'emploi.

En 2024, outre l'adaptation de la gouvernance partagée au cadre posé par la loi plein emploi, un travail sera engagé pour le développement de l'interopérabilité des outils numériques du Département et de France Travail afin d'optimiser le suivi des allocataires du RSA et de disposer de données complètes d'analyse des résultats en termes d'accès à l'emploi.



FOCUS – ACTION PHARE

Révision du règlement départemental des aides financières

Les aides financières constituent un moyen utilisé par les professionnels de l'accompagnement pour aider les personnes en difficulté à développer leur autonomie de vie, et amoindrir les effets de la précarité financière. Le Département s'est doté de 5 fonds, répondant aux besoins des jeunes et des adultes, en matière de logement, d'insertion et de lutte contre la précarité financière.

De 2021 à 2023, 38 314 aides financières ont été accordées pour un montant total de 7 452 883,24 € :

	Nombre aides	Montant
FUL	12 337	4 155 300,16 €
FAJ	1 386	232 478,10 €
FAST	23 226	2 273 157,47 €
APRE	1 130	609 568,47 €
FAF	235	182 379,04 €
TOTAL	38 314	7 452 883,24 €

Dix ans après l'adoption du règlement des aides financières, une démarche de bilan et d'adaptation de ce dispositif est engagée, afin de l'ajuster aux besoins émergents, de renforcer la coordination avec les politiques publiques de logement, d'accès à la mobilité, à l'insertion et à l'emploi, dans un contexte économique et social en évolution.

La révision du RAFI s'effectue en plusieurs phases :

⇒ **Phase 1** : bilan-indicateurs-évaluation – réalisé

Le bilan repose sur les données recueillies depuis 2016 jusqu'à 2022 et sur l'association des acteurs de terrain, pour leur connaissance fine des besoins des publics qu'ils accompagnent et des effets des aides qui leur sont octroyées.

Le bilan ainsi établi à partir de constats partagés a conduit à la définition d'hypothèses de travail servant de base à des groupes de travail thématiques, pour chaque fonds. Composés de professionnels des services du Département et d'organismes partenaires, ces groupes de travail ont établi des propositions d'ajustement du règlement, à partir des données et des pistes de travail issues du bilan.

Les données quantitatives et qualitatives recueillies, et les nombreux et riches échanges ont conduit à planifier des groupes sur des thématiques supplémentaires : atelier « mobilité », articulation du FUL avec les dispositifs logement (prévention des expulsions et lutte contre l'habitat indigne, accompagnement social lié au logement, lutte contre la précarité énergétique), introduction des aides financières dans un plan d'action plus global de lutte contre la précarité alimentaire, mobilité, aides à la création d'entreprise....

Le travail réalisé a également conduit à affiner les indicateurs de suivi et d'appréciation des effets de ce dispositif sur l'amélioration de la situation des personnes et d'en renforcer l'outillage, en complément des données statistiques DREES pour le FUL et le FAJ.

⇒ **Phase 2** : préconisations et adaptations du règlement - en cours de finalisation

Il s'agit là de revoir les aspects règlementaires (référence à la CALPAE, SPIE, schéma des solidarités, révision PDALHPD...); les principes généraux : services instructeurs, organisation des commissions, montant plafond annuel des aides par foyer, modalités de versement des aides... ; les critères d'éligibilité ; les critères d'attribution ; la complémentarité, l'articulation et la coordination avec les autres dispositifs

⇒ **Phase 3** : rédaction du règlement - à réaliser

L'adaptation du règlement fera l'objet d'un rapport présenté en commission permanente au 3^{ème} trimestre 2024.

Le FUL étant pour sa part un outil opérationnel du PDALHPD, la révision du règlement est soumise, pour ce qui concerne ce fonds, à la validation du comité responsable du Plan.

Le calendrier prévisionnel de révision du RAFI s'étend du 2^{ème} trimestre 2023 au 3^{ème} trimestre 2024, pour une mise en œuvre au cours du 1^{er} semestre 2025.

FOCUS – ACTION PHARE

Les groupes ressources : une implication des usagers à la politique d'insertion et de l'emploi

Associer le public aux politiques publiques qui les concernent est une réelle volonté de la Présidente du Conseil départemental comme des partenaires de la gouvernance partagée des politiques de l'insertion et de l'accès à l'emploi.

Dans ce cadre, le Département de l'Aude et ses partenaires ont créé des groupes de publics bénéficiaires des politiques d'insertion et d'emploi sur les territoires correspondant aux cinq principaux bassins de vie du département : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary et Lézignan Corbières.

Ces groupes, animés par les coordonnatrices d'insertion, associent :

- Des jeunes de moins de 26 ans non scolarisés et sans emplois, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi,
- Des demandeurs d'emploi de longue durée en portefeuille renforcé,
- Des allocataires du RSA,
- Des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi travailleurs en situation de handicap.

Ils ont pour objectifs de :

- ☞ Recueillir les avis des usagers et leur analyse des besoins du territoire,
- ☞ Donner un avis sur les politiques et actions mises en œuvre dans le cadre des politiques d'insertion, de formation et de d'emploi,
- ☞ Contribuer à l'élaboration et à l'ajustement des actions et des dispositifs

Ce sont 19 rencontres qui se sont tenues en 2023 et ont travaillé sur sept thématiques :

- ✓ L'emploi,
- ✓ La dimension santé dans les parcours d'insertion,
- ✓ La garde des enfants,
- ✓ Les difficultés de logement,
- ✓ La mobilité,
- ✓ La difficulté d'accès à l'information,
- ✓ La gestion budgétaire.

Leurs travaux et propositions seront intégrés dans le bilan de l'offre d'accompagnement et contribueront à son ajustement.

FOCUS – ACTION PHARE

**Valoriser et soutenir la
clause d'insertion dans les
marchés publics**

Dans le cadre de la clause d'insertion dans le marché public « déploiement de la fibre », les travaux relatifs à la fibre optique ont démarré avec le recrutement d'une dizaine d'alternants en contrats de professionnalisation « installateur réseaux télécom ».

Hélène Sandragne, présidente du Département, a assisté en octobre dernier à l'inauguration du plateau technique de "technicien réseau télécom" dans les locaux du CFA BTP de Lézignan-Corbières



L'inauguration du plateau technique de la fibre optique

FOCUS – ACTION PHARE

La garantie d'activité départementale : un accompagnement renforcé vers les emplois à pourvoir dans l'Aude

Créée par le Département avec le concours financier de l'Etat dans le cadre de la CALPAE, la garantie d'activité départementale (GAD) est une modalité d'accompagnement renforcé, adapté au degré d'éloignement de l'emploi de la personne et partagé entre un référent RSA et un ou plusieurs partenaires en charge d'actions d'accompagnement à l'emploi.

Des points d'étapes sont réalisés trimestriellement avec le référent RSA afin de s'assurer d'être en adéquation avec les objectifs du Contrat d'engagement réciproque (CER).

Durant le parcours GAD, le référent RSA a la charge de la levée des freins sociaux et de la coordination du parcours, tel que prévu dans le référentiel de l'accompagnement.

L'accompagnement vers l'emploi est renforcé : il cible les métiers des 4 secteurs d'activité visés, avec une mise en situation systématique d'activité, d'emploi ou de formation.

Il prépare l'accès à l'emploi, en informant des opportunités d'emploi, de la diversité des métiers afin de permettre à la personne d'adapter son projet d'insertion.

Organisé en entrée et sortie permanente, l'accompagnement est individuel et/ou collectif. Il combine la mobilisation de moyens dédiés, de ressources existantes (formations), en particulier l'offre régionale de formation et les dispositifs d'insertion du Département (cumul RSA, salon de l'emploi et autres événements relatifs à l'insertion).

La GAD se décline en trois étapes où l'entreprise est systématiquement présente :

- Etape 1 : *Découverte des filières (visite d'entreprises, salons, journées d'observation stages ou contrats),*
- Etape 2 : *Professionnalisation par la formation si nécessaire dans l'objectif de retour à l'emploi,*
- Etape 3 : *Coaching emploi et sécurisation des parcours.*

Six actions GAD sont déployées sur l'ensemble du territoire, dont une spécifique sur les métiers de service d'aide à la personne.

En 2023, 200 allocataires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de la GAD.

Les résultats montrent 110 sorties positives, en emploi ou en formation qualifiante : 68 personnes ont accédé à un emploi en fin de parcours, dont 20 en CDI ou création d'activité.

L'accompagnement GAD a permis à 23 personnes d'entrer en formation qualifiante et 19 personnes ont accédé à un emploi dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

FOCUS service à la personne : 68 personnes ont intégré ce dispositif 53 % sont en emploi soit en CDI ou création d'activité

En **2024**, l'accompagnement vers l'emploi du parcours GAD s'articule avec les coachs emploi entreprise du service insertion pour la mobilisation d'outils de formation et pour l'intermédiation vers les offres d'emploi des filières en tension : service aide à domicile, agriculture, hôtellerie restauration tourisme, bâtiment.

En **2025**, considérant que le renforcement des interventions du Département pour l'accompagnement des allocataires du RSA devrait en amplifier les résultats, la poursuite du soutien à cette action est inscrite dans la convention FT 2024, avec pour perspective l'accompagnement de 240 allocataires du RSA au moins.

FOCUS – ACTION PHARE

Le dispositif Cumul RSA Revenu d'activité, un véritable levier favorisant le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales, souvent éloignées de l'emploi.

Témoignage d'une personne bénéficiaire du CUMUL RSA – Revenu d'activité

☞ Florence – 35 ans - seule avec 1 enfant en bas âge

Florence a obtenu un emploi à durée déterminée dans un hôtel et à temps partiel (15h hebdomadaires).

Elle exerce sa profession au sein d'une équipe bienveillante, et dans de bonnes conditions, et souhaite poursuivre cet emploi. Avec l'aide de sa référente, elle a pu faire une demande de cumul des revenus d'activité avec l'allocation de RSA. Ce dispositif lui permet de disposer temporairement d'un pouvoir d'achat plus important et de reprendre un rythme progressif de vie au travail, dans une perspective de pérennisation de l'emploi et d'augmentation des heures de travail.

La démarche administrative de demande lui a paru facile et le cumul a été rapidement accordé.

Le dispositif l'a aidé à subvenir à ses besoins et à financer les frais de garde de ses enfants, ce qui a été déterminant pour sa reprise d'activité.

« Aujourd'hui, grâce à cette expérience, je peux envisager sur du long terme un emploi en hôtellerie restauration, et j'espère un CDI à l'hôtel ... je ne souhaite qu'une chose c'est continuer de travailler. »

Rapprocher l'offre et la demande d'emploi – cumul du RSA et du revenu d'activité

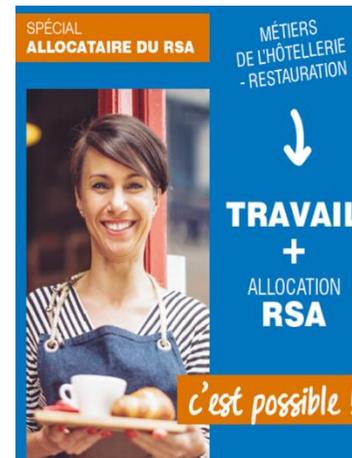




Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations



VOLET SECTORIEL LOGEMENT

Axes stratégiques	Fiche-actions
1. Faire du logement un axe majeur de la politique départementale de l'habitat en lien avec les autres acteurs de cette politique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décliner la politique Départementale en faveur de l'habitat et du logement en direction des personnes défavorisées en intégrant les enjeux liés à la loi Elan et les enjeux de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, notamment en direction des jeunes et des familles en situation précaire 2. Veiller à articuler la politique départementale avec l'ensemble des documents organisant les politiques locales du logement et de l'habitat 3. Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat et du logement, des instances et modalités de suivi des actions associant l'ensemble des acteurs 4. Développer la coopération avec les intercommunalités en vue d'améliorer les conditions d'habitat et de logement des audois
2. Proposer des solutions de logements adaptés aux besoins des publics en situation de précarité dans le département	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contribuer au développement d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics en situation de précarité 2. Améliorer, adapter et valoriser les logements des personnes en situation de précarité 3. Répondre aux besoins des ménages défavorisés en situation de précarité énergétique
3. Améliorer l'accompagnement des publics défavorisés dans leur parcours logement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer la dimension logement dans l'accompagnement global des publics, coordonné avec l'ensemble des intervenants 2. Accompagner l'utilisateur à être acteur de son parcours logement 3. Mobiliser le contingent réservataire départemental en faveur des publics prioritaires du PDALHPD en difficultés d'insertion 4. Poursuivre l'animation et la structuration des ressources pour l'accompagnement au logement des publics défavorisés



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

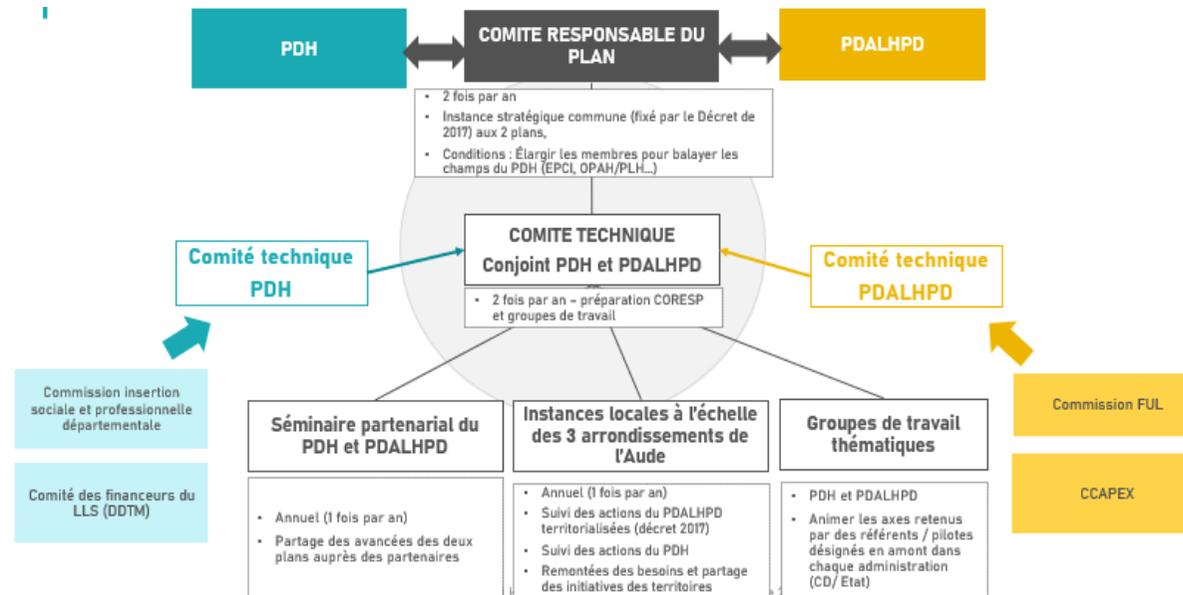
ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



Axes stratégiques	Réalizations
VOLET SECTORIEL LOGEMENT	
1. Faire du logement un axe majeur de la politique départementale de l'habitat en lien avec les autres acteurs de cette politique	1. Décliner la politique départementale en faveur de l'habitat et du logement en direction des personnes défavorisées. Entre 2021 et 2023, le Département a organisé et copiloté, aux côtés de l'Etat, la révision conjointe du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) de l'Aude, en portant une attention particulière à la complémentarité de ces deux plans stratégiques des politiques de l'habitat, de l'hébergement et du logement. L'assemblée départementale a validé les deux nouveaux plans 2024-2029 en session du mois de mars 2024.
	2. Veiller à articuler la politique départementale avec l'ensemble des documents organisant les politiques locales du logement et de l'habitat Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) donne le cadre aux EPCI pour la mise en œuvre de leurs stratégies locales. Sa révision, menée conjointement avec celle du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), a donc été menée sur la base d'une très large concertation avec les territoires, les nombreux acteurs de l'habitat et du logement (publics, associatifs ou privés), en tenant compte des dynamiques départementales mais aussi infra-départementales (bassins de vie et d'emplois, secteurs urbains, périurbains ou ruraux) et des réalités de chaque secteur. Une nouvelle gouvernance des deux plans est mise en place : son architecture prévoit désormais des instances locales à l'échelle des trois arrondissements de l'Aude afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre sur les territoires des actions des plans, la remontée des besoins et le partage des initiatives des territoires.

1. Faire du logement un axe majeur de la politique départementale de l'habitat en lien avec les autres acteurs de cette politique



3. Mettre en place et animer un observatoire de l'habitat et du logement

Les travaux de révision du Plan Départemental de l'Habitat et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ont mis en exergue le besoin d'un observatoire pouvant couvrir l'ensemble des thématiques de l'habitat, de l'hébergement et du logement, outil à la fois collaboratif par une mutualisation des observatoires existants mais aussi au service de l'animation, des acteurs et des territoires dans un objectif de partage des connaissances.

Le Département sera contributeur à la mise en œuvre de cet observatoire en cours de création et porté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Aude depuis le 1^{er} juillet 2023. La première étape visera à la fois à recenser tous les outils d'observation existants par territoire et par acteur mais aussi à proposer un book à transmettre aux partenaires pour servir de base aux échanges. La seconde étape concernera la création des outils de suivi et d'observation des actions des plans et à s'assurer du croisement et de la bonne remontée des différentes informations. Enfin, la troisième étape traitera de la diffusion la plus large possible des connaissances issues de l'observatoire.

4. Développer la coopération avec les intercommunalités en vue d'améliorer les conditions d'habitat et de logement des audois

Le Département, garant des solidarités territoriales, agit en faveur du développement d'une offre de logements attractive contribuant à la redynamisation des territoires et associant les intercommunalités.

<p>1. Faire du logement un axe majeur de la politique départementale de l'habitat en lien avec les autres acteurs de cette politique</p>	<p>Il est signataire des conventions d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de programmes territoriaux notamment avec Bram et la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (2017-2023) et Grand Narbonne (PIG 2019-2022 et 2023-2025). Il attribue dans ce cadre une subvention aux propriétaires occupants réalisant des travaux de rénovation énergétique de leur logement, d'adaptation à la perte d'autonomie ou ceux visant la lutte contre l'habitat indigne. Entre 2021 et 2023, 117 762 euros ont été versés portant sur 189 logements. Le Département est membre des comités de pilotage de ces opérations.</p> <p>Le Département participe également à la réalisation de programmes plus vastes de rénovation urbaine par un financement des opérations constituant ces projets. Après le financement des programmes de rénovation urbaine sur Carcassonne, 168 000 € ont été versés sur les années 2021-2023 dans le cadre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU) des Peupliers à Narbonne.</p> <p>Un travail partenarial avec Carcassonne Agglo permet de déployer le Programme d'Intérêt général de lutte contre la précarité énergétique dont la maîtrise d'ouvrage est exercée par le Département, sur le territoire de l'Agglo, cette dernière garantissant l'information, le conseil et l'accompagnement de ses habitants en la matière, en contrepartie d'une subvention de fonctionnement de la collectivité départementale. Entre 2021 et 2023, 363 dossiers ont été agréés dans le cadre du programme d'intérêt général sur ce territoire pour une rénovation permettant aux propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes un gain énergétique moyen ayant atteint 48 % en 2023.</p> <p>Le Département a accompagné les politiques d'accueil des gens du voyage, dans le cadre du schéma ad hoc dont il assure le copilotage aux côtés de l'Etat en octroyant notamment une subvention annuelle aux aires d'accueil pour leur fonctionnement (25% du financement global Etat/Département). Entre 2021 et 2023, 190.109 euros ont été octroyés.</p>
<p>2. Proposer des solutions de logements adaptés aux besoins des publics en situation de précarité dans le département</p>	<p>1. Contribuer au développement d'une offre de logements adaptés aux besoins des publics en situation de précarité</p> <p>Malgré la production de logements sociaux dans le département, les demandes ne cessent de croître alors que la vacance des logements a diminué. Le soutien financier du Département participe à la réalisation des opérations de construction de nouveaux logements locatifs sociaux menées par les organismes HLM qui ne pourraient pas les mener à bien ou plus difficilement sans cette aide. Cet appui revêt deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une garantie des emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de ces projets ; • L'octroi de subventions annuelles d'investissement en application du Règlement Départemental des Aides aux Tiers (RDAT) dont le volet logement fait actuellement l'objet d'une réflexion afin d'adapter son contenu. Grâce à cet appui, 721 nouveaux logements locatifs sociaux ont été créés et 1 802 000 € de subventions ont été attribuées aux organismes HLM audois depuis 2021. <p>En contrepartie des aides octroyées, le partenariat avec les bailleurs sociaux s'est structuré dans l'objectif de mettre en place un contingent de logements sociaux réservés aux publics précaires relevant du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, conformément à l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation. Entre 2021 et 2023, 142 droits à réservation ont été ouverts au Département.</p> <p>2. Améliorer, adapter les logements des personnes en situation de précarité</p> <p>Depuis 2018, le Département assure la maîtrise d'ouvrage d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique (Mon Coach Eco-Logis). Ce programme, mené aux côtés de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), des Communautés d'Agglomération et des Communautés de Communes, mais aussi des Espaces Conseils France Rénov', permet aux audois, propriétaires occupants à ressources modestes et très modestes, de disposer d'un accompagnement administratif, technique et financier gratuit, pour un projet de rénovation de leur logement leur permettant un gain énergétique a minima de 35 %. Le premier programme s'étant achevé le 31/12/2021, un nouveau PIG a été signé couvrant les années 2022-2023-2024</p>

<p>2. Proposer des solutions de logements adaptés aux besoins des publics en situation de précarité dans le département</p>	<p>Depuis 2020, le Département est signataire aux côtés de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat et de l'Aude, d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne(LHI) et les logements annuels est consacré par le Département au financement de l'intervention de l'opérateur en charge d'effectuer les diagnostics des logements et les accompagnements à la rénovation. En outre, le Département est membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Il participe aux instances techniques d'examen et d'orientation des situations d'habitat indigne. Ses services sociaux accompagnent les occupants des logements concernés notamment lorsqu'un relogement s'avère nécessaire.</p> <p>Les publics à revenus modestes et très modestes sont soutenus par le Département dans le financement de leurs travaux d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie lorsqu'ils résident sur un territoire porteur d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou d'un programme d'intérêt général territorial. Entre 2021 et 2023, 175 logements ont été adaptés grâce à cet appui financier.</p> <p>Une réflexion avec les services de l'Etat est engagée en 2024 pour intégrer ces volets Autonomie et LHI dans un programme d'intérêt général départemental plus large que le seul volet lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>3. Répondre aux besoins des ménages défavorisés en situation de précarité énergétique</p> <p>Outre le PIG départemental de lutte contre la précarité énergétique, le Département a déployé, sur l'ensemble du territoire audois, son Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) permettant ainsi de repérer, diagnostiquer les problématiques et orienter gratuitement les ménages très modestes en situation de précarité énergétique vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation. Le Département enregistre annuellement plus de 200 contacts.</p> <p>En 2023, le Département a reçu pour cette action le trophée « Collectivités pionnières » de la part du CLER-Réseau pour la transition énergétique.</p> 
<p>3. Améliorer l'accompagnement des publics défavorisés dans leur parcours logement</p>	<p>1. Intégrer la dimension logement dans l'accompagnement global des publics, coordonné avec l'ensemble des intervenants</p> <p>La diversité des mesures, des actions et des acteurs en matière de logement, a conduit à la création et à la diffusion dès 2020 d'un guide destiné aux professionnels de l'accompagnement afin d'optimiser la mobilisation de ces dispositifs en fonction des besoins des personnes. Elaboré en partenariat avec les nombreux acteurs du logement présents sur le territoire audois, le guide rappelle les notions fondamentales en matière de logement et d'hébergement, présente sous forme de fiches chaque thématique et dispositif et intègre un référentiel permettant de faciliter la recherche et l'articulation des réponses aux besoins des personnes suivies. Un mode d'emploi guide le professionnel.</p> <p>Avec la création d'un Service Logement et Habitat (SLH) au sein du Département en janvier 2021, les actions d'animation et de sensibilisation aux dispositifs logement et habitat portés par le Département -et ceux sur lesquels il est mobilisé- ont été organisées et déployées tant auprès des services propres au Département (action « Le SLH dans vos murs » au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) entre 2022 et 2023, sensibilisation des référents APA, des Espaces et Référents insertion...) mais aussi auprès des partenaires et des prestataires</p>

de la collectivité : le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) participe aussi aux actions organisées par les Espaces Seniors ou les France Services pour sensibiliser les publics à la maîtrise de l'énergie.

Afin de conforter l'accompagnement social des Maisons Départementales des Solidarités (MDS) en matière de suivi des problématiques liées aux expulsions locatives, et en complément des journées de sensibilisation précitées, de nouveaux outils ont été créés et mis à disposition : note explicative, fiche process, refonte des courriers, fiches d'évaluation complémentaires au diagnostic social et financier aux étapes du commandement à quitter les lieux et de la réquisition de la force publique.

En 2022, le dispositif d'accompagnement social lié au logement a été entièrement restructuré dans le but de proposer aux personnes en difficultés des plans d'accompagnement personnalisé. Sensibilisation, rédaction et diffusion de nouveaux outils d'appropriation ont permis de doubler entre 2022 et 2023 le nombre des demandes déposées via les Maisons Départementales des Solidarités et les partenaires.

Le Département finance à 100 % un dispositif permettant d'évaluer, d'orienter et de faciliter l'accès aux droits des personnes sans domicile fixe : le DEOA (Diagnostic/Evaluation/Orientation/Accès aux droits). La contractualisation avec l'Association d'Aide aux Femmes et aux Familles, porteuse de ce dispositif, renouvelée sur les années 2022 à 2024, garantit une intervention sociale et éducative appropriée à ce public, ainsi qu'un travail en réseau avec notamment les équipes mobiles de rue santé précarité, les centres d'accueil et les Maisons Départementales des Solidarités. En 2023, 1312 rendez-vous sur les permanences du DEOA de Narbonne et de Carcassonne ont été enregistrés, en hausse de 15.7 % par rapport à 2022.

2. Accompagner l'utilisateur dans son parcours logement

Le Dispositif Logement des Publics Prioritaires (DL3P) du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, dispositif purement audois mis en place par le Département et les services de l'Etat, vise à accompagner, par une mobilisation partenariale des acteurs du Plan, le parcours logement des personnes en situation de précarité. Ce dispositif s'est largement déployé depuis 2021. S'appuyant sur les outils tels que le guide de l'accompagnement au logement et sur un formulaire unique d'évaluation des besoins liés au logement, il permet de présenter chaque situation, d'en caractériser les besoins et de mobiliser les acteurs et leurs dispositifs : relogement, accompagnement social lié au logement, hébergement... Il constitue le socle de l'accompagnement et des échanges qui doivent s'opérer entre l'ensemble des acteurs mobilisés autour du ménage et le ménage lui-même, principal acteur de son parcours. Ce dispositif a permis au Département de labelliser 687 situations depuis 2021, d'instruire 228 demandes d'accompagnement social lié au logement et de reloger 306 personnes défavorisées.

En partenariat avec les Compagnons Bâisseurs dans le cadre d'une contractualisation renouvelée sur les années 2022 à 2024, le Département a contribué à l'élargissement du dispositif Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) au-delà de l'Est du département (Lézignan / Carcassonne / Limoux). Le principe de ce dispositif consiste à impliquer l'habitant dans la réalisation de petits travaux de son domicile et, en développant ainsi ses compétences, à le rendre autonome dans l'entretien de son logement. Entre 2021 et 2023, 124 chantiers accompagnés ont ainsi été réalisés majoritairement en quartiers prioritaires. Le financement apporté annuellement par le Département s'élève à 61 500 €.

Le Département assure la présidence des instances décisionnaires de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) depuis sa création en décembre 2019. Il finance le fonctionnement de cette association à hauteur de 50 000 € annuels et a ainsi contribué au développement de son activité (6172 conseils délivrés en 2021 - 7941 consultations en 2023). La convention 2024 liant le Département et l'ADIL prévoit de mener en partenariat la mise en œuvre d'un dispositif d'aller vers les jeunes sur la thématique du logement, des travaux de réflexion en matière de prévention des expulsions locatives, des actions d'animations, d'informations et de conseils auprès des porteurs de projet d'habitat inclusif.

3. Améliorer l'accompagnement des publics défavorisés dans leur parcours logement

3. Mobiliser le contingent réservataire départemental en faveur des publics prioritaires du PDA

En contrepartie du soutien financier apporté par le Département sous forme de garanties d'emprunt ou de subventions d'investissement, les Organismes d'Habitation à Loyer Modéré (HLM) attribuent à la collectivité départementale des droits à réservations de logements destinés à reloger les publics défavorisés reconnus prioritaires dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Ce contingent réservataire départemental a été négocié et expérimenté en 2022 et 2023. La labellisation des situations au titre de ce Plan par le Département fait l'objet d'un suivi et d'échanges réguliers dans le cadre du Dispositif Logement des Publics Prioritaires (DL3P) de façon à rapprocher la demande et l'offre. 306 ménages ont été relogés selon ces modalités dans le parc social entre 2021 et 2023. En 2024, une convention sur l'engagement des bailleurs et du Département permettra de formaliser l'action.

4. Poursuivre l'animation et la structuration des ressources pour l'accompagnement au logement des publics défavorisés

Avec la création d'un Service Logement et Habitat au Département, la collectivité est désormais présente au sein des instances décisionnaires et techniques des partenaires, et ses actions développées, animées et reconnues. Le Département s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage des Programmes d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique qui ont conduit, jusqu'en 2023, à rénover plus de 2 000 logements de propriétaires audois occupants à ressources modestes et très modestes. Une négociation est lancée en 2024 visant la signature d'un nouveau PIG Pacte territorial avec l'Etat pouvant élargir les volets d'intervention du programme sur l'ensemble des thématiques de l'habitat (rénovation énergétique, maintien à domicile, habitat indigne), d'intégrer le portage d'un l'Espace Conseil France Rénov et de porter des actions de dynamique territoriale destinées à sensibiliser et à mobiliser les ménages et les professionnels audois à ce programme.

Les travaux de révision du PDH et du PDALHPD, menés en 2023 par le Département aux côtés de l'Etat, ont mobilisé plus de 150 acteurs, sur 9 thématiques (initialement prévues au nombre de 5), lors de 9 ateliers et de 5 rencontres territoriales sur chacune des phases 1 (diagnostic commun) et 2 (définition des orientations), ainsi que 2 séminaires partenariaux. Le comité responsable du PDALHPD, lors de sa séance d'examen du nouveau Plan a salué l'excellence de ce travail partenarial. Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) a validé sans réserve ces deux nouveaux plans stratégiques.

Les outils de connaissance des dispositifs et actions de communication se sont multipliés : vidéo et plaquette sur le Programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique, interviews sur le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie, article sur Aude Mag, pages internet du Département dédiées au logement et à l'habitat, création d'affiches et campagne d'affichage, création d'aides mémoires sur les dispositifs logement et habitat pour les MDS....

3. Améliorer l'accompagnement des publics défavorisés dans leur parcours logement

LOGEMENT :
LE DÉPARTEMENT
À VOS CÔTÉS

C'est un droit fondamental et le tout premier facteur d'inclusion et d'épanouissement. Avec un logement constitue le socle de l'inclusion sociale. Avec avec la hausse du coût de l'énergie et l'augmentation constante des loyers, le logement est aussi le premier poste budgétaire de la majorité des ménages aulais. Chef de file de l'action sociale, le Département s'engage au quotidien et avec tous les acteurs concernés pour une politique sociale de l'habitat et du logement : lutte contre le mal logement, prévention des expulsions locales, accompagnement des Aulais en situation précaire... Le Département intervient dans de multiples domaines afin que chaque Aulais puisse accéder à un logement adapté à ses moyens et à ses besoins, dans de bonnes conditions d'habitat.

4,4 M€ VERSÉS PAR LE DÉPARTEMENT aux bailleurs sociaux aulais pour co-financer la construction de 2030 logements sociaux ces dix dernières années

1724 LOGEMENTS RENOUVÉS grâce au programme départemental de lutte contre la précarité énergétique - Mon coach Eco-Logis

PLUS DE 6000 CONSULTATIONS DELIVRÉES par l'Agence départementale de l'habitat et le logement de l'Aude (ADH 11)

LOGEMENT

... ET BIEN Y VIVRE

MURIEL CHERRIER
Vice-présidente du Département de l'Aude, déléguée à l'insertion sociale et professionnelle

« J'HABITE DONC JE SUIS »
-Avoir un logement décent est un enjeu majeur à tous les âges de la vie. Pour les Aulaisiens et les Aulais qui entament un parcours d'insertion socio-professionnelle, l'obtention d'un logement est, avec le permis de conduire, vecteur d'inclusion. Ce "reste moins tout en étant sans" facilite le retour à l'emploi. Mais le logement joue bien plus qu'une fonction d'abri. Il possède une dimension identitaire et permet à chacun d'exprimer son individualité. "Habiter donc je suis". C'est pourquoi, en tant que chef de file des solidarités humaines, le Département de l'Aude mène une politique ambitieuse pour que chacun puisse obtenir un toit et y maintenir dans des conditions dignes."

Lutter contre la précarité énergétique

- Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime), géré par le Département, est un service personnalisé et gratuit, à destination des personnes à revenus très modestes. Il offre une analyse des équipements et des consommations. Sensibilisation aux éco-gestes, remise d'équipements économiques et orientation vers des dispositifs adaptés à chaque situation : des spécialistes vous livrent tous les secrets pour consommer moins d'énergie et alléger vos factures!
- Le programme départemental "Mon coach Eco-Logis" permet aux propriétaires occupants aulais de faire bénéficier leurs locataires de leurs plans administratifs, techniques et financiers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Des conseillers habitat proposent, en toute indépendance, un accompagnement et un suivi renforcé à toutes les étapes du projet pour réduire la consommation énergétique et les loyers. Depuis 2018, plus de 1 700 loyers aulais ont bénéficié de ce programme.

Pour en savoir plus : www.aude.fr/mon-coach-eco-logis

AUDE Service Logement et Habitat - slh@aude.fr - 04.68.11.65.02

AGIR POUR LE BIEN LOGEMENT

ASLL *Travaux Locataires*
Accompagnement Social Lié au Logement
• Problématique logement
• Difficultés de logement
• Fragilité / manque d'autonomie
• Jamais été locataire
• Ménages de loyer / Procédure d'expulsion antérieure
• Problèmes de voisinage
• Ménages locatif chaotique
...

DL3P *Travaux Locataires*
Dispositif Logement des Publics Prioritaires du PDLHPP
• Relogement
• Changements familiaux / séparation / divorce
• Diminution de ressources / perte d'emploi / retraite
• Santé dégradable
• Logement inadapté à la perte de mobilité
...

DSF *Locataires*
Diagnostic Social et Financier
• Conciliation (assignation) au Tribunal pour réhabilitation de bail
• Procédure d'expulsion en cours
• Commandement de quitter les lieux
• Réquisition de la force Publique
...

CCAPEX *Locataires*
Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
• Procédure d'expulsion
• Commandement de payer
• Assignation
• Commandement de quitter les lieux
• Réquisition de la force Publique
• Relogement
...

SLIME *Travaux Locataires*
Service Local d'intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
• Difficultés à payer les factures d'énergie et d'eau
• Consommations de froid en hiver
• Trop chaud en été
• Présence d'humidité
• Équipements défectueux
...

LHI *Travaux Locataires*
Lutte contre l'habitat indigne
• Logement indigent ou « insalubre »
• Humidité
• Contamination d'eau
• Travaux à faire
• Conflits avec le propriétaire
...

Mon Coach EcoLogis *Travaux Locataires*
Programme d'intérêt Général de Lutte Contre la Précarité Énergétique
• Travaux énergétiques à réaliser
• Sensations de froid
• Équipements défectueux
• Faibles ressources
• Chauffage insuffisant
...

TROIS ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

de faire appel aux conseils du SLIME

Comment consommer moins d'énergie et faire baisser ses factures ? Pour aider les Aulais à répondre à cette question, le Département a choisi de participer au programme SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie). L'objectif de ce service ? Intervenir auprès des Aulais pour les aider à mieux gérer leurs consommations d'énergie. Avec deux maîtres mots : conseil et personnalisation.

01 Lutter contre la précarité énergétique
Avez-vous problèmes de factures dans le passé pour le payer ? Vous souffrez de problèmes de santé empêchant de vous loger ? Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, piloté et financé par le Département, est là pour vous aider à surmonter vos difficultés à régler la facture d'énergie ou d'eau, à identifier vos équipements défectueux ou à résoudre vos problèmes d'humidité, de moisissures ou d'inocuité.

02 Un service sur mesure et gratuit
Après avoir envoyé un courriel au SLIME, un conseiller vous appellera pour un entretien téléphonique. Vous pouvez alors bénéficier d'un suivi personnalisé pour établir un diagnostic technique qui analysera l'état des fenêtres, de la ventilation et du système technique de chauffage. Les consommations d'énergie et d'eau seront étudiées et un accompagnement personnalisé identifiera les axes d'amélioration possibles. Les conseils et du poste départemental d'assistance d'eau d'énergie, via notre accès unique gratuitement. Une aide de 0,30 €, sans aucune contrepartie.

03 Un suivi de votre situation
Une fois la visite terminée, les conseillers du SLIME pourront effectuer un nouveau passage à votre domicile pour analyser vos consommations d'énergie et d'eau et voir avec vous les travaux nécessaires à la mise à niveau de votre habitat. Ils réaliseront également pour vous des propositions de travaux réalisés. De nouvelles propositions pourront être proposées à mesure. Selon les cas, vous pouvez aussi être informé vers des solutions d'aides et d'aides pour améliorer la qualité énergétique de votre habitat. Vous pouvez aussi contacter le Service Mon coach Eco-Logis, également accessible en plus par le Département.

04 **05** **06** **07** **08** **09** **10** **11** **12** **13** **14** **15** **16** **17** **18** **19** **20** **21** **22** **23** **24** **25** **26** **27** **28** **29** **30** **31**

Gael et Ambre Carcassonne

MON COACH ECO-LOGIS

"Fini les factures d'énergie impossibles à payer. Mon Coach Eco-Logis pour améliorer la performance énergétique de notre maison."

www.aude.fr

Logement Aude, Carcassonne, N. Grand, octeha, Aude

La préparation d'actions d'« aller vers » les jeunes sur la thématique du logement et de l'habitat est en cours : action de communication en lien avec l'ADIL et participation à la création d'une Boussole des Jeunes (plateforme de présentation et de contacts des dispositifs).

FOCUS – ACTION PHARE

La révision conjointe du Plan Départemental de l'Habitat et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement et des Personnes Défavorisées de l'Aude

Dès 2021, le Département a œuvré aux côtés des services de l'Etat à la constitution d'un groupement de commande entre copilotes du Plan départemental de l'habitat (PDH) et du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de l'Aude, visant à s'assurer l'appui d'un prestataire pour réviser ces deux documents stratégiques et complémentaires de la politique départementale de l'habitat, de l'hébergement et du logement.



En 2022, la convention constitutive du groupement de commandes précisant le rôle du Département et celui de l'Etat dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché public de cette prestation était actée en commission permanente. Le marché a été attribué fin 2022 au Bureau d'Etudes Habitat Territoires Conseils (HTC).

Son exécution, en 2023, s'est déroulée en trois grandes phases (diagnostic, définition des orientations, formalisation) ponctuées d'ateliers thématiques, de rencontres territoriales et de séminaires partenariaux sous la supervision d'un comité de suivi et d'un comité de pilotage conjoints Département/Etat. Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) a émis le 12 décembre 2023 un avis favorable sans réserve sur ces deux nouveaux Plans que l'assemblée départementale a ensuite validés en session le 14 mars 2024.

Les nouveaux Plans 2024-2029 reposent sur des enjeux stratégiques communs :

- Agir pour le bien logement des Audois
- Agir pour le développement de l'offre de logement locatif social aux Audois les plus fragiles
- Faire de la rénovation du parc privé un levier de production de logement adapté
- Accompagner à l'accès et au maintien dans le logement les Audois en grandes difficultés

Les axes et actions qui guideront les décisions et interventions des acteurs sont :

PDH : 3 axes – 9 actions

Axe 1 – Favoriser un mode de développement raisonné de l'offre de logements dans le respect de l'équilibre territorial

- Action 1.1 Structurer la connaissance
- Action 1.2 Organiser la réponse aux besoins fonciers
- Action 1.3 Apporter de l'ingénierie aux territoires dans la définition de leurs projets habitat

Axe 2 – Soutenir le développement d'une offre répondant aux besoins des ménages

- Action 2.1 Maintenir une ambition forte de production de logements locatifs sociaux
- Action 2.2 Revitaliser les centres-bourgs et faire de la rénovation un levier de production de logements adaptés aux besoins
- Action 2.3 Renforcer l'accompagnement à la requalification des résidences secondaires
- Action 2.4 Développer de nouvelles formes d'habitat pour répondre aux jeunes actifs et saisonniers

Axe 3 – Améliorer la qualité et la performance énergétique de l'habitat

- Action 3.1 Déployer des outils concrets pour renforcer la performance des bâtiments et des copropriétés
- Action 3.2 Explorer les réponses en matière d'innovation pour permettre la qualité d'habiter

PDALHPD : 4 axes – 12 actions

Axe 1 – Assurer l'accès et le maintien dans le logement pour tous les publics

- Action 1.1 Mettre en œuvre le logement d'abord par la création d'une offre nouvelle
- Action 1.2 Permettre l'accès au logement pour tous les ménages en situation de précarité
- Action 1.3 Diversifier l'offre à destination des jeunes et des actifs et soutenir les projets innovants
- Action 1.4 Répondre aux besoins générés par le vieillissement et la perte d'autonomie de la population
- Action 1.5 Répondre aux besoins de sédentarisation des gens du voyage

Axe 2 – Prévenir les expulsions locatives

- Action 2.1 Prévenir les expulsions locatives
- Action 2.2 Créer une véritable chaîne de transmission et de suivi de l'information entre partenaires

Axe 3 – Coordonner les accompagnements autour des parcours

- Action 3.1 Renforcer l'identification et l'accompagnement des ménages en situation de précarité
- Action 3.2 Améliorer la coordination des accompagnements dans le domaine social et sanitaire

Axe 4 – Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

- Action 4.1 Développer l'aller-vers pour mieux identifier et accompagner tous les ménages
- Action 4.2 Permettre le traitement des situations sur la durée
- Action 4.3 Renforcer la stratégie de communication et de sensibilisation

FOCUS – ACTION PHARE

Le Programme d'Intérêt Général départemental de lutte contre la précarité énergétique

Après un premier Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de lutte contre la précarité énergétique « Mon Coach EcoLogis » conduit entre 2018 et 2021 qui a permis de rénover 1723 logements de propriétaires occupants audois à ressources modestes et très modestes, le Département a souhaité poursuivre ce dispositif jusqu'en 2024 en assurant sa maîtrise d'ouvrage.

En effet, les points forts du programme sont nombreux : outre la gratuité de l'accompagnement administratif et technique du projet et la possibilité de se rendre sur les lieux de permanences qui maillent le territoire audois, les ménages peuvent mener avec ce programme des travaux de rénovation énergétique d'ampleur, garantissant ainsi un gain énergétique élevé (près de 50 % sur les projets 2023) et aboutissant très souvent à une classe énergétique C du logement après travaux. Il induit enfin des retombées économiques conséquentes pour l'Aude puisque les travaux induits par les projets sont menés à plus de 80 % par des artisans audois.

Aux côtés de l'Etat, de l'Agence Nationale de l'Habitat, de la Région, des Communautés d'Agglomération, des Communautés de Communes et du CAUE de l'Aude, le Département a enregistré, en 2022, 375 nouveaux projets de rénovation agréés et 379 en 2023.

Outre l'ingénierie, le Département participe au financement des travaux de rénovation énergétique des logements, permettant ainsi aux propriétaires de diminuer leur reste à charge financier. Pour ce faire, le Département a mobilisé une enveloppe globale de crédits de 400 000 euros.

Une campagne de communication a été lancée fin 2023 mettant à l'honneur, sur chaque Communauté d'Agglo et Communauté de communes, la rénovation d'un logement dans le cadre de ce programme. René et son épouse comptent parmi des bénéficiaires du programme. Ils ont ouvert les portes de leur logement rénové à l'ensemble des acteurs du dispositif le 22 novembre 2023.





Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



VOLET SECTORIEL AUTONOMIE

Axes stratégiques	Fiche-actions
1. Participer à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société	1. Associer pleinement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie
	2. Faciliter l'accès à une information compréhensible et fiable pour tous et travailler à une meilleure accessibilité sociale de l'offre actuelle
	3. Soutenir les bénévoles des associations favorisant le maintien du lien social
	4. Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
2. Conforter la logique de parcours de vie dans l'accompagnement des PA/PH	1. Mettre en œuvre une politique de prévention de la perte d'autonomie en lien avec la conférence des financeurs et déployer un dispositif partenarial de repérage de la fragilité
	2. Renforcer la coordination entre secteurs médico-social, sanitaire et acteurs institutionnels
	3. Eviter les ruptures de parcours
	4. Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de solutions correspondant à leur choix de vie exprimé dans leur projet de vie
3. Permettre aux PA/PH une vie à domicile dans les meilleures conditions	1. Mettre en œuvre un accompagnement pleinement effectif des personnes âgées dépendantes à travers le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie
	2. Ajuster le programme départemental d'aide aux aidants au plus près des besoins des proches aidants des personnes âgées et développer des actions en faveur des proches aidants des personnes en situation de handicap
	3. Conseiller et accompagner les personnes souhaitant vivre à domicile pour l'adaptation de leur logement ou pour l'accès à un logement adapté
	4. Poursuivre la modernisation et la structuration de l'offre de l'aide à domicile
4. Accompagner l'évolution de l'offre proposée pour l'ajuster aux besoins des PA/PH	1. Accompagner l'adaptation de l'offre à l'évolution des accompagnements et des publics
	2. Développer une palette d'offre d'habitat intermédiaire diversifiée
	3. Mettre en place de nouveaux modes de contractualisation et promouvoir la coopération entre les ESSMS (EHPAD, RA, FH, FV, FAM, SAAD, SAVS, SAMSAH)
	4. Valoriser et promouvoir les métiers du grand âge à travers la formation, la prévention des risques et la création de filières d'insertion dédiées aux métiers du grand âge



Schéma départemental des Solidarités 2021-2025

Point d'étape 2023 – Réalisations

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

S²LO



Axes stratégiques	Réalizations
VOLET SECTORIEL AUTONOMIE	
1. Participer à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société	1. Associer pleinement les personnes âgées et les personnes en situation de handicap à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie La démocratie participative est pleinement mise en œuvre sur la politique de l'autonomie à travers le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Celui-ci s'est ainsi réuni 15 fois en 2021, 13 fois en 2022 et 11 fois en 2023. Constitué pour 5 ans, le CDCA a été renouvelé et une séance d'installation s'est tenue le 29/09/23. Pour rendre compte de son activité à la Caisse nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), il rédige un rapport biennal. Le dernier a été établi pour 2021-2022. Le CDCA est associé pleinement à la construction et l'évaluation des politiques de l'autonomie notamment sur les moyens alloués et les rapports d'activité de la direction autonomie, de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et de la Maison Départementale des Personnes handicapées (MDPH). Il a aussi adopté des recommandations sur l'inclusion numérique et sur la désertification médicale. Il travaille actuellement sur les déficiences visuelles et auditives ainsi que sur le rôle des commissions de la vie sociale des établissements médico-sociaux. A noter que chaque année, Département et CDCA organisent la semaine bleue : en 2021, sur le thème de l'inclusion numérique à Carcassonne, en 2022 sur le thème de l'habitat à Ferrals des Corbières, en 2023 sur le thème du bien vieillir à Narbonne.
	2. Faciliter l'accès à une information compréhensible et fiable pour tous et travailler à une meilleure accessibilité sociale de l'offre actuelle L'accès à l'information et aux dispositifs d'aide sociale par les usagers personnes âgées, personnes en situation de handicap et proches aidants, est un souci constant des services de la direction autonomie. Dans ce sens, les actions suivantes ont été menées : -l'harmonisation et la simplification des notifications de décision d'aide sociale, au déploiement du nouveau formulaire de demande unique d'aide à l'autonomie (DUAA), à l'actualisation des dépliants et guides existants (Allocation Personnalisée à l'Autonomie -APA-, chèque sérénité, chèque autonomie, chèque emploi service universel -CESU-, technicothèque, télégestion, transport des élèves handicapés, facturation de l'aide sociale à l'hébergement, annuaire des services et institutions, annuaire sur l'offre de transport, fiches pratiques droits et prestations), - la possibilité de faire des demandes en ligne pour l'APA et pour le transport des élèves handicapés. Ont en outre été organisés de nombreux temps d'échanges partenariaux mais aussi des réunions d'information pour les usagers permettant une meilleure lisibilité des dispositifs par tous. Citons ainsi 14 rencontres territoriales vers 158 communes audoises, mais aussi la participation de nos services au déploiement du dispositif d'appui à la coordination (DAC) en charge des situations complexes des usagers autour d'une problématique de santé et au déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) en charge du projet de santé d'un territoire, ainsi que les réunions d'information réalisées par les espaces seniors sur le territoire pour les seniors et les proches aidants. L'information passe par ailleurs par deux sites internet : d'une part, le site moisenior.aude.fr (5051 utilisateurs en 2022, 6 445 en 2023) à destination des seniors, comporte toutes les informations en terme de prévention dont une cartographie des actions proposées sur le territoire et d'autre part, le site moi.aidant.aude.fr mis en ligne en novembre 2021 (2783 utilisateurs en 2022, 2508 en 2023) à destination

des proches aidants de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de personnes en situation de handicap, pour lesquelles la direction autonomie s'est associée à la MDPH et à l'UDAF.

Un vecteur d'information important est la lettre d'information des espaces seniors (en 2022, 42 lettres envoyées à 7 120 usagers dont 927 aidants et 1231 partenaires ; en 2023, 41 lettres envoyées à 9 469 usagers dont 8 155 seniors et 1 304 aidants).

Soulignons enfin l'accompagnement social de proximité réalisé par les espaces seniors du Département (11 202 personnes accueillies en 2022 ; 10 828 en 2023), par l'animateur numérique conventionné avec le Département (484 personnes bénéficiaires de cet accompagnement en 2022 ; 1 005 personnes en 2023) par la FEPEM conventionnée avec le Département (91 accompagnements renforcés et 27 consultations juridiques), ou encore dans le cadre du programme d'aide aux aidants (en 2022, 2541 aidants repérés dont 561 nouveaux, 699 accompagnés par les espaces seniors dont 229 intègrent le programme ; en 2023, 3 025 aidants repérés dont 601 nouveaux, 666 accompagnés par les espaces seniors dont 323 intègrent le programme).

3. Soutenir les bénévoles des associations favorisant le maintien du lien social

La direction autonomie a porté des actions pour soutenir le bénévolat dans les associations œuvrant pour le lien social des publics âgés et en situation de handicap :

- Organisation d'une rencontre annuelle de tous les bénévoles audois pour valoriser leur engagement et susciter de nouvelles vocations et qui est l'occasion de donner des informations sur les dispositifs et acteurs des secteurs du handicap et de l'âge
- Constitution d'un groupe de travail en 2021 qui a établi un annuaire, a organisé le 09/12/21 un forum du bénévolat solidaire, a rédigé une feuille de route intégrée au programme de la CFPPA et a organisé la journée du bénévolat solidaire le 05/12/22,
- Lancement en 2023 de la réalisation d'un guide de sensibilisation au bénévolat en lien avec le lycée Jules Fil
- Dans le cadre de la feuille de route de lutte contre l'isolement social des seniors adoptée par la CFPPA, il a été formalisé le caractère essentiel du bénévolat et plusieurs actions sont inscrites pour le promouvoir et le soutenir. C'est dans ce contexte que la CFPPA a lancé un appel à projet spécifique pour soutenir des actions d'aller vers portées par le bénévolat.
- Mise en œuvre de formations par les associations sur l'accompagnement à la fin de vie, sur l'écoute des personnes en perte d'autonomie, sur l'écoute des aidants, sur le statut de bénévoles, ses droits et ses devoirs et mise en œuvre d'actions de soutien en direction des bénévoles (groupes de parole)
- Proposition et construction d'outils de sensibilisation au bénévolat : annuaire digital en 2022, QR code en 2023. Sont ensuite prévus le guide du bénévole, le guide des bonnes pratiques et une plaquette pour recruter de nouveaux bénévoles.

4. Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

- a) La loi du 11.12.2005 prévoit la mission d'accompagnement aux démarches d'insertion des personnes par l'équipe d'évaluation qui est aussi le lien privilégié auprès des acteurs de l'insertion professionnelle. La MDPH de l'Aude a créé deux postes de RIP à cet effet.
 - b) Par voie de convention, la MDPH organise mensuellement des équipes pluridisciplinaires du Service Public de l'Emploi (SPE) en présence de Pôle Emploi, CAP Emploi, la Mission locale Ouest Audoise et l'APF pour le dispositif Emploi Accompagné.
 - c) Une convention de partenariat avec le Service public de l'Emploi a été signée en Comex du 12.12.2022. Son avenant a été signé en mars 2024.
- Participation au SPIE porté par le Département et présence lors du forum organisé à Purple Campus
- d) Organisation des Assises Audoises le 18 novembre 2022 autour de l'insertion professionnelle des publics en situation de handicap. Plus de 200 personnes étaient présentes.

1. Participer à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société

1. Mettre en œuvre une politique de prévention de la perte d'autonomie en lien avec la confédération départementale des financeurs et des espaces seniors et un dispositif partenarial de repérage de la fragilité

La CFPPA, présidée par la Présidente du conseil départemental, met en œuvre chaque année un plan d'actions qui décline son programme pluriannuel de prévention, lequel comprend 6 orientations : préparer le passage de la vie active à la retraite, garantir le capital autonomie et repérer les fragilités pour les seniors et les proches aidants, favoriser le lien social, prévenir les pertes d'autonomie évitables, mettre en œuvre un programme départemental d'aide aux aidants. Le 2^{ème} programme coordonné 2021-2026 intègre ainsi le repérage de la fragilité (déploiement du programme ICOPE de l'Organisation Mondiale de la Santé -OMS- en lien avec les CPTS) et l'aide aux proches aidants. Parmi les actions déployées, citons les actions collectives de prévention proposées aux seniors telles que les ateliers mémoire, les ateliers nutrition, de l'activité physique adaptée...

La CFFPA finance par ailleurs un forfait autonomie aux résidences autonomie qui proposent un programme de prévention à leurs résidents. La direction de l'autonomie a constitué un réseau avec ces RA pour les accompagner à déployer des actions les plus adaptées possibles aux besoins et les ouvrir vers l'extérieur.

La CFPPA finance aussi la technicothèque portée par l'association APF qui accompagne les personnes de plus de 60 ans dans l'évaluation de leurs besoins en aides techniques, leur acquisition et leur prise en main.

La CFPPA finance enfin des actions de soutien psychologique individuel et collectif pour les proches aidants de personnes âgées repérées par les espaces seniors

Soulignons que la direction de l'autonomie veille à la formation et l'outillage de ses équipes pour œuvrer efficacement pour le parcours de vie des usagers. Citons ainsi la formation dispensée pour les détecteurs de renoncement aux soins ou encore le déploiement de l'outil Spico (outil de coordination de situations complexes partagé avec le DAC et les CPTS) et de l'outil Ogénie (outil de repérage des personnes âgées isolées et d'information sur le lien social).

Relevons que chaque année, la CFPPA établit un rapport d'activité qu'elle transmet à la CNSA après avis du CDCA.

2. Conforter la logique de parcours de vie dans l'accompagnement des PA/PH

2. Renforcer la coordination entre secteurs médico-social, sanitaire et acteurs institutionnels

La direction de l'autonomie travaille au quotidien dans une logique partenariale resserrée. Soulignons une continuité du partenariat engagé avec les CCAS, CIAS, mairies, associations tutélaires notamment, mais aussi une mobilisation partenariale nouvelle dans le cadre de la Communauté 360 (en charge des situations complexes des personnes en situation de handicap), des CPTS, des habitats inclusifs et résidences autonomie. La direction autonomie travaille également en lien avec les Maisons France Service (MFS), les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et les Contrats locaux de Santé (CLS).

C'est ainsi qu'en 2023, il y a eu 215 réunions partenariales réalisées par les espaces seniors pour présenter les missions et les outils d'information à plus de 300 partenaires. De plus, les espaces seniors ont coordonné 176 actions de prévention (CFPPA et inter régime). Au total, 3 655 personnes dont 1 868 hors CFPPA ont participé aux actions de prévention. Quant aux conférences/forum/salons, ils ont attiré 382 personnes. Rappelons aussi les 14 rencontres territoriales proposées par le service ASG vers 158 communes audoises.

Par ailleurs, a été élaborée pour être expérimentée une convention d'échanges de données avec le CCAS de Narbonne pour travailler le partage d'information et l'échange de pratiques entre les secteurs. En outre, le partenariat avec le DAC a donné lieu à une convention signée fin 2023. Enfin, l'outil collaboratif SPICO, partagé avec le DAC et les CPTS a été déployé sur la direction de l'autonomie.

Pour la MDPH :

- a) La loi confère aux MDPH une mission d'articulation avec les secteurs sanitaire, social, médico-social :
- Signature d'une convention MDPH/CPAM
 - Commissions IME/ITEP/secteur adultes (1 commission annuelle).

2. Conforter la logique de parcours de vie dans l'accompagnement des PA/PH

La MDPH participe aux réunions sur les situations complexes organisées par l'Education nationale. Il s'agit d'une commission de concertation spécifique qui a lieu 1 fois par an en mai ou juin (fin d'année scolaire).

b) Le Dispositif d'orientation Permanent, (axe 1 de la RAT), permet d'éviter toute rupture de prise en charge et/ou d'absence de réponse adaptée, par la mise en œuvre d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG). Pour ce faire, tous les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux concernés par la situation sont sollicités.

Pour le secteur enfant : 30 GOS de niveau 1, 54 de niveau 2 ont été organisés. 9 réunions partenariales se sont tenues en 2023.

Pour le secteur adulte : 55 GOS se sont tenus en 2023 (pour 28 situations). 4 réunions partenariales ont eu lieu en 2023.

c) Dans le cadre de la RAT, la MDPH a organisé des groupes de travail réunissant les acteurs institutionnels, opérationnels et financiers. L'objectif de ces groupes est de partager des réflexions et pistes de travail communes afin de développer les réponses proposées aux personnes porteuses de handicap.

d) La convention tripartite CCCLA/Education nationale et MDPH a pour objectif d'améliorer l'accompagnement proposé aux enfants en situation de handicap et notamment sur la continuité de prise en charge sur tous les temps d'accueil de l'enfant.

e) La MDPH doit conventionner avec la Communauté 360 en mai 2024. Partenaire de la com 360 depuis de nombreuses années, la convention sera présentée en COMEX du mois de mai.

f) La MDPH travaille en grande collaboration avec l'ASE. En effet, les enfants à double vulnérabilité sont l'un des publics prioritaires de la MDPH. Dans ce cadre, la MDPH participe au recensement et à l'accompagnement de proximité de ces enfants, en lien permanent avec les services de la protection de l'enfance et le chef de groupement ASE dédié au handicap. Le chef de groupement ASE participe aux GOS des enfants qui lui sont confiés.

g) Des groupes de travail avec l'Education nationale ont lieu de façon régulière afin de traiter les situations complexes rencontrées.

L'objectif de ces réunions est de trouver des solutions pérennes à des situations courantes complexes voire très complexes.

Ils sont également l'occasion d'aborder les points de droits réglementaires (évolutions très régulières).

h) La MDPH participe et contribue activement à l'observatoire de la protection de l'enfance. La charte de l'ODPE et des IP a été signée par la MDPH.

i) La grande proximité de la MDPH avec le réseau partenarial favorise l'interconnaissance et les échanges entre les structures et les équipes de la MDPH. Les réunions partenariales sont nombreuses (GOS, Com 360, réunions de bilan des conventions, etc.).

j) La prise en charge des enfants en situation de handicap est facilitée par le biais d'ASOPEH. Dans ce cadre, 3 sessions de sensibilisation par les équipes de la MDPH ont été proposées aux assistants maternels. En 2024, ces sensibilisations doivent être déployées auprès des assistants familiaux.

3. Eviter les ruptures de parcours

La direction autonomie : Afin d'éviter les ruptures de parcours des usagers en perte d'autonomie, le Département se mobilise à travers plusieurs dispositifs : il participe à la Réponse Accompagnée pour tous en lien avec la MDPH, mais aussi au groupe de travail pour mettre en place une référence de parcours et une collaboration est en place avec le DAC et la Communauté 360 sur les situations individuelles complexes. Sur le plan des outils, il met à disposition un annuaire régulièrement actualisé des acteurs disponibles sur chacune des zones gérontologiques et a accès à l'outil SPICO utilisé par le DAC et les CPTS.

La MDPH :

a) Afin de faciliter les prises en charge, la MDPH peut traiter les demandes d'ouverture de PAG en « urgence ». Le Dispositif d'Orientation Permanent, Axe 1 de la RAT, peut être sollicité par l'ASE, l'EN ou la Com 360

b) La MDPH peut mobiliser l'ensemble du réseau partenarial afin de construire des solutions alternatives notamment en matière d'hébergement.

c) La MDPH a créé un groupe de travail « Dispositif d'urgence » réunissant des acteurs opérationnels, institutionnels et financiers. L'objectif est d'élaborer un protocole d'intervention visant à construire une réponse nouvelle et innovante en matière d'accueil d'urgence pour les personnes en situation de handicap. Le groupe s'est réuni 2 fois en 2023.

<p>2. Conforter la logique de parcours de vie dans l'accompagnement des PA/PH</p>	<p>En parallèle, la MDPH a participé aux groupes de travail « VIF » portés par le département.</p> <p>d) La MDPH a participé au groupe de travail PPE où a été proposé la création d'une fresque notifiant</p> <p>e) La MDPH a un lien partenarial fort avec le chef de groupement ASE spécialisé « enfants à besoins spécifiques ». Il participe à l'ensemble des GOS et des réunions spécifiques de coordination et d'articulation sur le parcours des enfants concernés.</p> <p>4. Accompagner les personnes âgées et les personnes en situation de handicap dans la mise en œuvre de solutions correspondant à leur choix de vie exprimé dans leur projet de vie</p> <p>Le Département s'engage dans des actions visant à permettre aux usagers d'exprimer leur choix et de mettre en œuvre leur projet de vie. Ainsi, dans le cadre de la réforme des conseils de la vie sociale dans les établissements médico sociaux, les services de la direction autonomie ont organisé des réunions d'information collective auprès des établissements concernés pour une mise en œuvre effective et a établi une foire aux questions à leur attention.</p> <p>La mobilité est aussi une question essentielle pour la mise en œuvre des projets de vie. Le Département a ainsi signé une convention transports santé solidarité avec la CPAM et la MSA pour permettre de véhiculer les seniors sur critère de ressources chez un médecin spécialiste ou un dentiste. Notons également l'information réalisée sur les dispositifs existants dans la lettre d'information des espaces seniors : dispositif départemental Mobil Aude, dispositif sur la Haute vallée de l'Aude proposé par l'association la trame, dispositif sortir + de l'AGIRC ARRCO. Enfin, relevons que la CFPPA intègre un volet mobilité dans ses appels à projets visant à retenir les actions de prévention proposées aux seniors sur le territoire.</p>
<p>3. Permettre aux PA/PH une vie à domicile dans les meilleures conditions</p>	<p>1. Mettre en œuvre un accompagnement pleinement effectif des personnes âgées dépendantes à travers le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie</p> <p>La direction autonomie œuvre à un accompagnement pleinement effectif des personnes âgées dépendantes à travers le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie.</p> <p>A cette fin, sur cette dernière période, plusieurs actions sont venues conforter cet objectif : des réunions territoriales ont été organisées auprès des services autonomie à domicile (SAD) et des élus du territoire pour assurer une continuité de l'information sur le dispositif, un téléservice APA a été déployé pour permettre de déposer sa demande de manière dématérialisée, des dépliants et notices dédiés et régulièrement actualisés sont mis à disposition dans les lieux d'accueil du public et auprès des partenaires, une orientation vers la technicothèque est proposée par les référents APA en tant que de besoin, un suivi de la consommation des plans d'aide en lien avec les bénéficiaires a été mis en place pour ajuster les aides en cas d'écart constaté, des conventions avec la CARSAT (06/12/2021) et la MSA (20/09/22) ont été signées pour la reconnaissance mutuelle de la perte d'autonomie avec mise en œuvre en janvier 2023, l'évaluation multidimensionnelle réalisée par les référents APA depuis 2020 est régulièrement réajustée et permet désormais de faire le lien avec le programme SLIME <i>service local d'intervention pour la maîtrise de l'Energie</i>, une veille sur les délais légaux d'attribution de l'APA est réalisée.</p> <p>2. Ajuster le programme départemental d'aide aux aidants au plus près des besoins des proches aidants des personnes âgées et développer des actions en faveur des proches aidants des personnes en situation de handicap</p> <p>Le Département porte un programme départemental d'aide aux aidants pour les proches aidants des personnes âgées via les espaces seniors (repérage, y compris via une fiche de repérage en partenariat avec les acteurs du territoire, évaluation multidimensionnelle, soutien psychologique, ateliers de prévention, site internet dédié moiaidant.aude.fr). Grâce au cofinancement prévu à la convention CD CNSA établie pour les années 2023-2026, il va en outre être développé des actions en faveur des proches aidants des personnes en situation de handicap en lien avec la MDPH.</p>

<p>3. Permettre aux PA/PH une vie à domicile dans les meilleures conditions</p>	<p>3. Conseiller et accompagner les personnes souhaitant vivre à domicile pour l'adaptation de logement adapté</p> <p>Vivre à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap nécessite de les accompagner pour l'adaptation de leur logement ou pour l'accès à un logement adapté. C'est pourquoi des plaquettes d'information ont été réalisées et sont disponibles au sein des espaces seniors. De plus, un partenariat a été travaillé avec l'ADIL qui a conduit notamment à la mise en place d'ateliers organisés dans les espaces seniors avec les partenaires ADIL, CAUE, SLIME et Guichet Renov. Soulignons une action emblématique « Bien vieillir chez soi » organisée en 2023 par l'espace seniors MHVA et celui de Carcassonne sur l'aménagement du logement et la prévention des chutes, qui a réuni l'ensemble des acteurs de la zone ADIL, TECHNICOTHEQUE (APF), ADGI, OCTHEA, SLIME, France RENOV, PREAU, CARCASSONNE AGGLO, SOLIHA MED et a mobilisé près de 80 personnes aux conférences de Quillan et de La Cavayère. En outre, également en 2023, dans le cadre de la semaine bleue, une journée de sensibilisation organisée en partenariat avec la CCRLCM, le Sivom des Corbières, la Carsat, l'AGIRC ARRCO, MSA Services, l'association MA VIE, avait pour thématique l'habitat. Enfin, deux actions CFPPA « bien vieillir chez soi » sur les communes de Cépie et les Ilhes Cabardès</p> <p>4. Poursuivre la modernisation et la structuration de l'offre de l'aide à domicile</p> <p>En qualité d'autorité d'autorisation des établissements et services sociaux et médicosociaux, le Département poursuit la modernisation et la structuration de l'offre de l'aide à domicile. L'accompagnement par un prestataire externe SPQR en 2022-2023 a permis d'identifier des pistes d'optimisation de l'organisation financière et organisationnelle des SAD dont un certain nombre ont déjà été mises en œuvre. Le lancement d'un nouveau marché public en 2023-2024, confié de nouveau au cabinet SPQR, va permettre de mobiliser la totalité de la dotation qualité autour d'objectifs qualité visant tant les usagers que les aides à domicile, mais aussi de déployer des CPOM intégrant la tarification. Le soutien financier des SAD a été organisé à travers une tarification dynamique et une compensation des revalorisations salariales qui doit par ailleurs participer à l'attractivité de métiers de l'autonomie. En 2023, le Département a également versé une aide exceptionnelle aux SAD publics de près de 1 million d'euros. Cette dernière est travaillée par la direction action sociale et insertion (DASI) avec l'appui de la direction autonomie : un plan d'actions est établi, certaines actions seront ainsi financées par la CNSA dans le cadre de la convention CNSA-CD 2023-2026 négociée en 2023 par la direction autonomie.</p>
<p>4. Accompagner l'évolution de l'offre proposée pour l'ajuster aux besoins des PA/PH</p>	<p>1. Accompagner l'adaptation de l'offre à l'évolution des accompagnements et des publics</p> <p>Relevons que la mise en œuvre de la convention CD/CNSA 2020-2022 a permis de financer des actions de sensibilisation, formation et groupes de parole à destination des aides à domicile des SAD pour une meilleure connaissance et un meilleur accompagnement des publics. Précisons que le partenariat entre le service aide sociale générale de la direction autonomie et la MDPH s'est encore renforcé à travers la mise en place d'une procédure de gestion plus intégrée des demandes de transport des élèves en situation de handicap pour leurs trajets école-domicile. Soulignons que l'offre médico-sociale a été complétée avec la création de places de SAVS, de foyer de vie et de SAMSAH autisme. Le Département a réuni lors d'un colloque sur le repérage des fragilités les professionnels de santé et en lien avec la prévention de perte d'autonomie (CPTS, directeurs de RA,...).</p>

2. Développer une palette d'offre d'habitat intermédiaire diversifiée

Le Département s'est engagé dans le déploiement d'un nouveau mode d'habiter chez soi et sécurisé : sur la dernière période, il s'est ainsi agi de 1) développer l'accueil familial des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à travers une campagne de communication, mais aussi de 2) créer de nouvelles places de résidence autonomie (en sollicitant notamment des financements de l'Etat dans le cadre de l'IDRA 2022 initiative au développement des résidences autonomie pour lequel nous avons obtenu 88 places) et en accompagnant les porteurs de projets dans la construction et réalisation de l'établissement autorisé enfin 3) de créer des habitats inclusifs (en sollicitant notamment des financements de l'Etat dans le cadre d'un conventionnement CNSA-CD 2022-2029 signé le 05/11/22 visant 22 projets pour 190 bénéficiaires AVP et en cohérence avec le programme pluriannuel d'habitat inclusif élaboré par la conférence des financeurs de l'habitat inclusif présidé par la Présidente du conseil départemental).

3. Mettre en place de nouveaux modes de contractualisation et promouvoir la coopération entre les ESSMS (EHPAD, RA, FH, FV, FAM, SAAD, SAVS, SAMSAH)

Afin de faire évoluer l'offre médico-sociale tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, Le Département met en œuvre de nouveaux modes de contractualisation et promeut la coopération entre les ESSMS (EHPAD, RA, FH, FV, FAM, SAAD, SAVS, SAMSAH). Ainsi, une contractualisation est en cours avec les 54 EHPAD et doit être finalisée d'ici le 31/12/26 conjointement avec l'ARS. De plus, toutes les RA installées disposent ou sont proches de disposer d'un CPOM contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Rappelons aussi que les appels à candidature concernant la dotation qualité pour les SAD a conduit à la négociation et à la signature de 27 CPOM en 2022, de 27 avenants et 2 nouveaux CPOM en 2023. Sur le volet du handicap, la contractualisation avec les associations gestionnaires AFDAIM, APAJH, APF, ASEI, ANSEI cible un enjeu sur l'évolution de l'offre dans un objectif de société inclusive et de réponse au nombre croissant de PHV personnes handicapées vieillissantes.

4. Valoriser et promouvoir les métiers du grand âge à travers la formation, la prévention des risques et la création de filières d'insertion dédiées aux métiers du grand âge

Afin de valoriser et promouvoir les métiers du grand âge à travers la formation, la prévention des risques et la création de filières d'insertion dédiées aux métiers du grand âge, la direction autonomie a actionné plusieurs leviers, en complément de la politique portée par la DASI. Ainsi, elle a mis en œuvre une convention avec la CNSA pour les années 2020-2022 (formations professionnalisantes, groupes de parole, mise en œuvre du tutorat par 10 SAAD, participation au salon du TAF) et a négocié une nouvelle convention pour les années 2023-2026. De plus, elle a dédié l'appel à candidature lancé en 2023 concernant la dotation qualité des SAD à la qualité de vie au travail.

4. Accompagner l'évolution de l'offre proposée pour l'ajuster aux besoins des PA/PH

FOCUS – ACTION PHARE

Habitat intermédiaire

Les résidences autonomie :

La résidence autonomie Le Castellans de Montredon des Corbières (secteur Littoral) d'une capacité de 44 places a ouvert au public le 12 février 2023.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ont lancé une initiative pour le développement des résidences autonomie (IDRA) au niveau national.

Le Département a candidaté auprès de la CNSA et a été retenu pour le financement de 88 nouvelles places à hauteur de 5 000 € / place. En complément du financement de la CNSA et de la CNAV, le Département a prévu de verser une subvention en ingénierie d'un montant maximum de 20 000 euros par projet.

Le Département et la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail du Languedoc-Roussillon (CARSAT LR) ont lancé le 1er février 2023 un appel à candidatures qui visait à trouver des organismes gestionnaires pour la création ou l'extension de ces 88 places en résidence autonomie sur le territoire audois.

Au terme d'une instruction conjointe, la Présidente du conseil départemental a autorisé la création d'une résidence autonomie de 84 places située à Gruissan et portée par la Fondation Partage et Vie par arrêté du 25 janvier 2024.

L'habitat inclusif :

L'habitat inclusif est destiné aux PA/PH qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes, d'un projet de vie sociale et partagée. Ils peuvent être locataires, colocataires, sous-locataires ou propriétaires. L'habitat inclusif peut être constitué dans le parc privé ou dans le parc social.

Afin de soutenir le développement de ce type d'habitat, l'Etat a créé l'aide à la vie partagée (AVP), une prestation individuelle destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. L'AVP est versée par les Départements qui le prévoient dans leur règlement départemental d'aide sociale (RDAS).

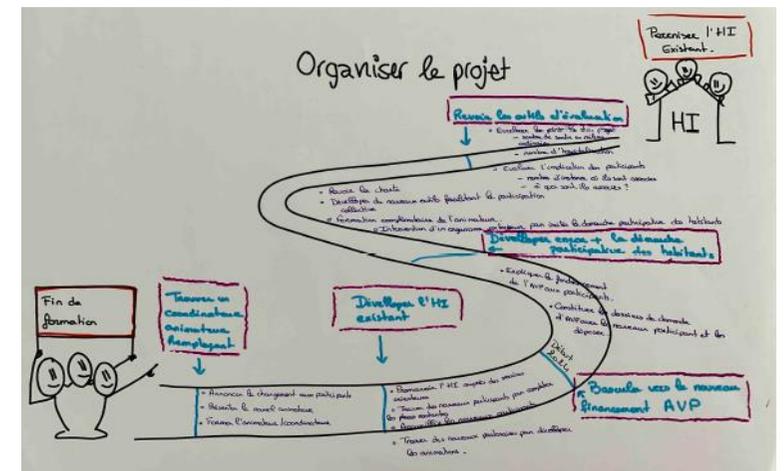
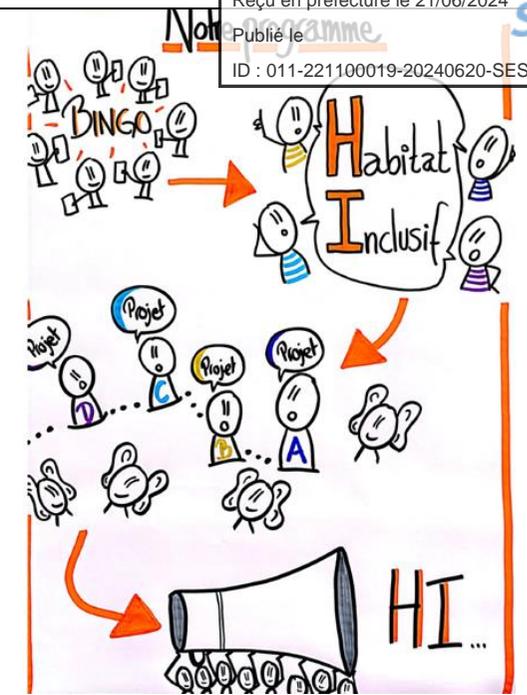
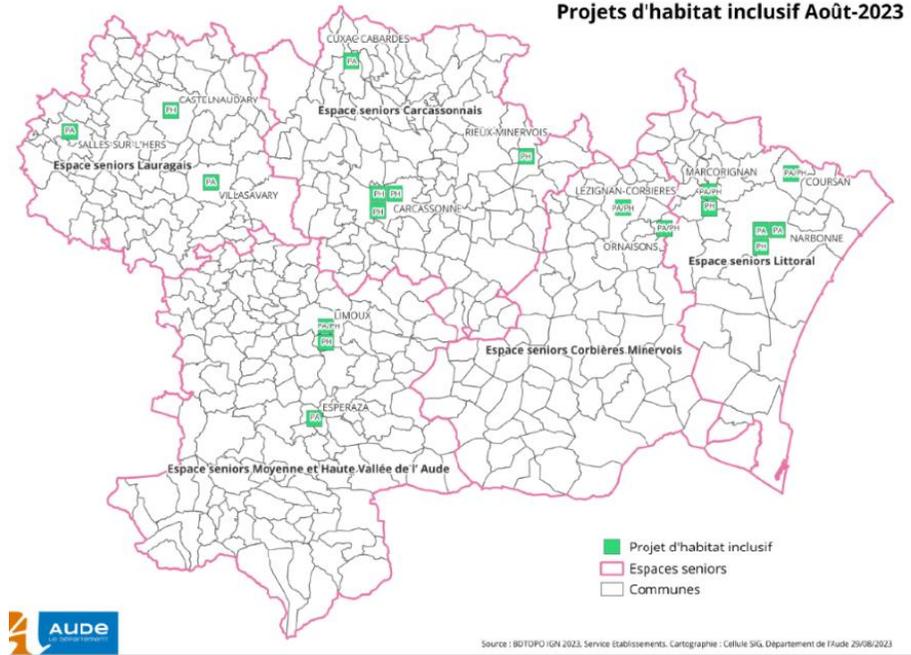
Afin de participer au financement de l'AVP, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a proposé aux Départements de conventionner avant le 31 décembre 2022 afin d'établir une stratégie de déploiement de l'habitat inclusif sur 7 ans pour disposer d'une dotation de la CNSA permettant le financement à hauteur de 80% de l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs programmés, soit jusqu'à 8 000€/an et par habitant.

Le partage de cet engagement par l'ensemble des acteurs de la prévention de l'autonomie de l'Aude a été formalisé lors de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) du 28 janvier 2022. Présidée par la Présidente du conseil départemental, la CFHI est l'instance centrale pour la construction d'une stratégie territoriale partagée de développement de l'habitat. Un comité de projet a été mis en place au sein du service établissements. Il a organisé des assises de l'Habitat Inclusif qui ont eu lieu le 24 mars 2022 avec la présence de 200 personnes (élus, associations, organismes, usagers...).

Elles ont marqué l'ouverture d'un appel à candidature afin d'identifier les habitats.

Le comité de projet a ensuite instruit les 40 dossiers présentés en CFHI dont 22 ont été retenus et validés par la CNSA dans la signature d'un accord tripartite entre l'Etat, le Département et la CNSA. Ces projets répartis sur le département représentent 190 futurs bénéficiaires de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) à l'horizon 2029 dont 113 personnes âgées et 77 personnes en situation de handicap.

Projets d'habitat inclusif Août-2023



FOCUS – ACTION PHARE

Une augmentation de l'offre médicosociale en direction des personnes en situation de handicap

Des besoins de places restent prégnants pour les Audois en situation de handicap. Ainsi, le schéma départemental des solidarités 2021-2025 rédigé en lien avec la MDPH pose la nécessité de créer 70 places de foyer de vie (FV) dont 20 en accueil de jour (compétence exclusive CD), 30 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) dont 15 pour les troubles du spectre de l'autisme (TSA) (compétence conjointe CD ARS), 20 places en maison d'accueil spécialisé (MAS) (hors compétence CD) et des places pour personnes handicapées vieillissantes (PHV).

Depuis l'adoption du schéma, le Département a négocié des CPOM avec les associations gestionnaires AFDAIM, APAJH et APF qui prévoient un virage inclusif en logement individuel. Des réponses nouvelles sont ainsi créées : + 5 places de service médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) pour l'APF, + 50 places de service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour l'APAJH, + 15 places de SAVS pour l'AFDAIM, + 17 places de foyer de vie pour l'AFDAIM, + 16 places pour personnes handicapées vieillissantes (PHV) pour l'AFDAIM et + 3 places d'accueil de jour en établissement d'accueil non médicalisé (EANM) pour l'AFDAIM.

En outre, dans le cadre de procédures conjointes avec l'ARS ont été créées : + 4 places de FAM autisme attribuées en 2021 à l'établissement d'accueil médicalisé (EAM) St Vincent (extension), + 8 places de SAMSAH autisme attribuées en 2021 à l'EAM St Vincent pour l'ouest du département, + 8 places de SAMSAH autisme pour l'est du département et + 5 places SAMSAH psychique.



Établissement d'Accueil Médicalisé St Vincent

Focus sur l'appel à projet SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés)

Le SAMSAH est un dispositif médico-social s'adressant à des adultes en situation de handicap vivant de manière autonome avec un besoin d'accompagnement dans leur vie quotidienne et pour lesquels est nécessaire un soutien pour l'accès et le maintien dans les soins psychiatriques et/ou somatiques.

Les personnes sont accompagnées individuellement et collectivement par une équipe pluridisciplinaire de travailleurs médico-sociaux pour une durée variable en fonction des situations. Cet accompagnement porte principalement sur l'autonomie et l'inclusion sociale. Un appel à projet CD11/ARS a été lancé en juillet 2022 pour la création de 8 places de SAMSAH pour adultes en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme (sous projet 1) et de 5 places pour adultes présentant un handicap psychique (sous projet 2). Le Groupe SOS Solidarité, l'AFDAIM, l'APF, le GCSMS Autisme France et Sésame Autisme ont candidaté pour le sous projet 1. Seule l'APAJH a candidaté pour le sous-projet 2.

Suite à la commission d'information et de sélection d'appel à projet médico-sociale qui s'est réunie le 10 février 2023, l'APAJH a été sélectionnée pour la création des 5 places de SAMSAH « handicap psychique » sur le Carcassonnais et l'AFDAIM, pour la création de 8 places de SAMSAH « Autisme » sur le Narbonnais.

FOCUS – ACTION PHARE

Transport santé solidarité



Le dispositif Transport santé solidarité œuvre pour le maintien à domicile des seniors en proposant un transport en taxi conventionné pour l'accès à une consultation avec un médecin spécialiste ou un chirurgien-dentiste aux personnes âgées isolées disposant de faibles ressources.

Expérimenté sur le canton de la Haute Vallée de l'Aude entre 2016 à 2020, ce dispositif a fait l'objet d'un conventionnement entre la Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM) de l'Aude, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Grand Sud et le Département de l'Aude. Il a été ajusté pour permettre sa montée en charge : le critère de ressources a été relevé et les prescripteurs ont été étendus des médecins généralistes aux services accompagnant les personnes âgées sur le territoire. Le nombre de seniors qui a bénéficié de ce dispositif a été de 7 en 2016, 7 en 2017, 6 en 2018, 33 en 2019 et 35 en 2020.

Le montant de la dépense a représenté 775 € en 2016, 265 € en 2017, 575 € en 2018, 2 222 € en 2019 et 2 580 € en 2020. Au regard des dépenses limitées, le Département n'a pas participé financièrement au titre de cette convention.

Une convention de partenariat entre la CPAM, la MSA et le Département a été signée en 2022 prévoyant la prolongation du dispositif dans les mêmes conditions sur le canton de la Haute Vallée de l'Aude et l'extension de ce dispositif au canton des Corbières qui présente les mêmes caractéristiques territoriales et populationnelles au regard de l'accès aux soins. Le nombre de seniors qui a bénéficié de ce dispositif a été de 28 pour un montant de dépenses de 2 474 €.

Au regard des dépenses limitées, le Département n'a pas participé financièrement au titre de cette convention

Ce dispositif de maintien à domicile et d'accès au système de santé de la population en situation d'isolement via une prise en charge sociale de frais de transports ne relevant pas du périmètre des transports sanitaires fixé par le Code de la sécurité sociale et ne faisant pas l'objet de remboursement par les Caisses d'Assurance Maladie apporte une vraie solution aux personnes âgées concernées. Son intérêt est reconnu tant par la CPAM, la MSA que par les services du Département. Aussi, dans un contexte dégradé d'accès aux soins, d'une population vieillissante, précarisée, qui renonce aux soins ayant des difficultés de mobilité, une convention pour 2024 et les 3 années suivantes a été signée par les 3 parties prenantes afin de prolonger le dispositif dans les mêmes conditions sur le canton de la Haute Vallée de l'Aude et celui des Corbières, et de l'étendre aux cantons de la Malepère à la Montagne Noire, Bassin chaurien, de la Piège au Razès et du canton Corbières Méditerranée qui présentent les mêmes caractéristiques territoriales et populationnelles au regard de l'accès aux soins.

FOCUS – ACTION PHARE

Organisation du DUODAY

DuoDay est une plateforme qui met en relation des personnes en situation de handicap et des employeurs pour créer des duos de travail. Cette année, la journée nationale s'est déroulée le 23 novembre. C'est la 4^{ème} année que la MDPH participe à ces journées.

La genèse :

Le concept DuoDay a été créé en Irlande en 2008, repris en Belgique en 2010, puis dans toute l'Europe les années suivantes. En France c'est dans le Lot-et-Garonne que le DuoDay est né, à l'initiative d'un établissement médico-social accueillant des travailleurs handicapés en milieu protégé : L'ESAT AGNELIS - ALGEEI.

En 2018, sous l'impulsion de la Secrétaire d'Etat chargée des personnes Handicapées, Mme CLUZEL, il s'est déployé à l'échelle nationale, mobilisant entreprises et acteurs du territoire, avec de très belles histoires à la clef.



L'objectif de cette journée :

Cette initiative mondiale, visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail, est une occasion unique pour les employeurs et les personnes en situation de handicap de collaborer et de promouvoir une société plus inclusive.

Une initiative en plein essor :

Depuis son lancement en 2018 au niveau national, DuoDay a connu une croissance certaine au fil des années, réunissant de plus en plus d'entreprises et de personnes en situation de handicap à travers le monde. L'initiative a pour objectif de surmonter les obstacles qui empêchent souvent les candidats d'accéder à un emploi.

DuoDay 2023 à la MDPH :

Sur les 11 Duos attendus, la MDPH a reçu 6 personnes sur 5 postes différents ;

- ✓ Celui de Référent à l'insertion professionnelle (RIP)
- ✓ Celui d'agent d'accueil,
- ✓ Celui d'agent instructeur,
- ✓ Celui de juriste qualité,
- ✓ Celui de travailleur social.



Après un rapide accueil par Madame Catherine ROUMAGNAC, directrice du GIP MDPH de l'Aude, chacun des Duos a gagné son poste pour un partage qui s'est avéré, comme les années passées, extrêmement riche.

Des temps forts d'échanges :

Les retours sont excellents, aussi bien des personnes accueillies que des agents de la MDPH ayant eu la chance d'obtenir un Duo. En effet, sur les 15 volontaires que comptait la MDPH, seuls 11 avaient trouvé leur duo. 6 duos ont réellement été créés le 23 novembre dernier. RDV est pris pour l'année prochaine !

GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le



ID : 011-221100019-20240620-SESS20062024_11-DE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ABP	Accompagner Bâtir Prévenir (Structure associative assurant la mission de Prévention spécialisée dans l'Aude)
ADBB	Alarme Détresse Bébé
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADEPAPE	Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance
ADIE	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
ADIL	Association Départementale pour l'Information sur le Logement
ADMR	Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural
ADSEA	Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
AEB	Aide Educative Budgétaire
AED	Action Educative à Domicile
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AF	Assistant Familial
AFD	Aide aux Familles à Domicile
AFDAIM	Association Familiale Départementale d'Aide aux personnes handicapées Mentales
AFPA	Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFU	Assistant Familial d'Urgence
AGIRC	Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
ARRCO	Association pour le Régime de Retraite COmplémentaire des salariés
AI	Associations Intermédiaires
AIRDIE	Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Économique
AMP	Aide Médico-Psychologique
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AP (Unités)	Unités « Accompagnement-Prévention »
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APAD	Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile
APJM	Accueil Provisoire Jeune Majeur
APL	Allocation Personnalisée au Logement
APRE	Allocation d'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi

ARA	Auto-Réhabilitation Accompagnée
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASIP	Accueil Social Inconditionnel de Proximité
ASOPEH	Accompagnement à la Socialisation Petite Enfance et Handicap
ATYL	<i>Atyl est un logiciel qui simplifie la gestion des demandes d'agrément des services de petite enfance</i>
AVIP	A Vocation d'Insertion Professionnelle
AVP	Aide à la Vie Privée
AVS	Auxiliaire de Vie Sociale
BSEM	Bilan de Santé en Ecole Maternelle
BRSA	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (secteur non marchand)
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CALPAE	Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CAP – BEP	Certificat d'Aptitude Professionnelle - Brevet d'Etudes Professionnelles
CCAPEX	Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCH	Code de la Construction et de l'Habitation
CCPLM	Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère
CD	Conseil départemental
CDAD	Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA	Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CDJ	Conseil Départemental des Jeunes
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CEFA	CEllule des Familles d'Accueil
CEGIDD	Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
CER	Contrat d'engagement réciproque
CESE	Comité Economique, Social et Environnemental

CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFPPA	Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
CFHI	Conférence des financeurs de l'habitat inclusif
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CH	Centre Hospitalier
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIE	Contrat Initiative Emploi (secteur marchand)
CISPD	Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLER	Comité de Liaison des Énergies Renouvelables devenu CLER-Réseau
CLSPD	Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
COG	Convention d'Objectifs et de Gestion
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPEF	Centre de Planification, d'Education Familiale
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectif et de moyens
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRIP	Cellule de Recueil, d'Evaluation et de Traitement des Informations Préoccupantes
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CSS	Code de la Sécurité Sociale
CTG	Convention Territoriale Globale (outil de contractualisation CAF)
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DASI	Direction Action Sociale et Insertion
DA	Direction Autonomie
DAPMI	Direction Adjointe santé PMI prévention
DAPE	Direction Adjointe Protection de l'Enfance
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAST	Direction Action Sociale Territoriale
DD	Délégation départementale

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFIP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DEF	Direction Enfance Famille
DEOA	Dispositif d'Evaluation, d'Orientation et d'Accès aux droits
DGASH	Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DL3P	Dispositif Logement des Publics Prioritaires du PDALHPD
DPA	Développement du Pouvoir d'Agir
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
E2C	Ecole de la deuxième chance
EAJE	Etablissement d'accueil du jeune enfant
EAM	Établissements d'Accueil Médicalisés
EANM	Établissements d'Accueil Non Médicalisés
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EJE	Educateur de Jeunes Enfants
EN	Education Nationale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPNP	Entretien Post-Natal Précoce
ESAT	Etablissement et service d'aide par le travail
ESMS	Etablissement social et médico-social
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ESSMS	Etablissements de Services Sociaux et Médico-Sociaux
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FALC	Facile A Lire et à Comprendre
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FH	Foyer d'hébergement
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSE	Fonds Social Européen (2014 - 2020)
FSE+	Fonds social européen + (2021 - 2027)
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement

FUL	Fonds Unique Logement
FV	Foyer de vie
GA	Garantie d'Activité
GCSMS	Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale
GDV	Gens du Voyage
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GEM	Groupement d'entraide mutuelle
GEOCLIP	<i>Géoclip est une solution de cartographie web statistique pour dresser des portraits de territoires</i>
GEVASCO	Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de Scolarisation
GIR	Groupe iso-ressources
GOS	Groupe Opérationnel de Synthèse
GPEC	Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IME	Institut médico éducatif
IMPRO	Institut médico-éducatif et professionnel
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IP	Information préoccupante
IRTS	Institut régional du travail social
ISAP	Intervention Sociale d'Aide à la Personne
ISIC	Intervention Sociale d'Intérêt Collectif
ISPG	Intervenante Sociale Police/Gendarmerie
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
IVG	Interruption Volontaire de Grossesse
LAEP	Lieu d'accueil parents-enfants
LVA	Lieu de Vie et d'Accueil
MAIA	Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer
MAM	Maison d'assistantes maternelles
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MASP	Mesures d'Aides Sociales Personnalisées
MDA	Maison Départementale des Adolescents
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités

MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MFS	Maison France Service
MISPE	Mise en Situation en Milieu Professionnel
MJAGBF	Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MLI	Mission Locale d'Insertion
MLJ	Mission Locale Jeunes
MNA	Mineur non accompagné
MRPE	Médecin Référent Protection de l'Enfance
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
MSAP	Maison de services au public
MSP	Maison de Santé pluridisciplinaire
NEET	Ni en emploi, en éducation ou en formation
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPRU	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance
ODS	Observatoire Départemental des Solidarités
ONPE	Observatoire National de la Protection de l'Enfance
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
OPCO	Opérateurs de Compétences
OPP	Ordonnance provisoire de placement
PA/PH	Personnes âgées personnes handicapées
PCH	Prestation de compensation du handicap
PCPE	Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées
PDH	Plan départemental de l'habitat
PDALHPD	Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PDI	Programme départemental d'insertion
PHV	Personne Handicapée Vieillissante
PIG	Programme d'Intérêt Général
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH	Programme Local de l'Habitat
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PPC	Plan Personnalisé de Compensation

PPE	Projet Pour l'Enfant
PPPI	Parc Privé Potentiellement Indigne
PPS	Plan Personnalisé de Scolarisation
PRADO	Service de retour à domicile des patients hospitalisés
PRE	Programmes de Réussite Educative
PRF	Programme régional de formation
PRITH	Plan Régional pour l'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés
PTI	Pacte territorial d'insertion
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RAFI	Règlement des Aides Financières
RAM	Relais d'assistante maternelle
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RDAS	Règlement Départemental d'Action sociale
RDAT	Règlement Départemental d'Aides aux Tiers
REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REACT EU	Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe (Initiative pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RISP	Référent Insertion Socio-Professionnelle
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSDAE	Restriction Substantielle et Durable d'Accès à l'Emploi
RUA	Revenu universel d'activité
RUAP	Responsable d'Unité Accompagnement Prévention
RUASE	Responsable d'Unité Aide Sociale à l'Enfance
SAAD	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAE	Structures Accueil Enfance
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SAWEV	Service Accompagnement Week-End Vacances
SDAASAP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SDS	Schéma des Solidarités
SDSF	Schéma départemental de services aux familles
SDUN	Schéma Départemental des Usages du Numérique
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SI	Système d'Information
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SIG	Système d'Information Géographique
SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie
SOLIS	<i>Suite logicielle dédiée à la gestion des structures de l'emploi et de l'insertion</i>
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SPE	Service Public de l'Emploi
SPET	Service Public de l'Emploi Technique
SPI	Service Public de l'insertion
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (expérimentation menée par la collectivité)
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
SSR	Etablissement de soins de suite et de réadaptation
TAF	Salon Travail Avenir Formation (organisés par la Région Occitanie)
TEPCV	Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte
THD	Très Haut Débit
TGI	Tribunal de Grande Instance
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
TSA	Troubles du Spectre Autistique
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
URSSAF	Union pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et des allocations familiales
USLD	Unités de Soins de Longue Durée
VAD	Visite A Domicile
VAE	Validation des acquis de l'expérience